

Université de Montréal

Féminicide autochtone au Canada : représentations médiatiques d'une violence passée
sous silence

par

Pénélope Hubert

Département de communication

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en Sciences de la
Communication (M.Sc.)

Août 2020

© Pénélope Hubert, 2020

Ce mémoire intitulé

Féminicide autochtone : représentations médiatiques d'une violence passée sous
silence

Présenté par

Pénélope Hubert

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

David Grondin

Directeur de recherche

Line Grenier

Membre du jury

Tamara Vukov

Membre du jury

RÉSUMÉ

Le présent mémoire s'intéresse au phénomène sociologique de violence dont sont victimes les femmes autochtones du Canada, plus précisément ce que l'on peut appréhender par le truchement d'une perspective intersectionnelle sur la violence. Reconnaissant d'emblée que le silence entourant ce phénomène est tout aussi violent que la situation en elle-même, ce mémoire propose des outils de compréhension et de lecture permettant à chacun de mieux cerner les tenants et les aboutissants de la manifestation de cette violence.

Cette analyse explore la façon dont l'invisibilité de ces femmes dans la société prend forme, de quelle manière elle s'exprime, ainsi que ce qu'elle révèle de la société québécoise et canadienne. Il a été décidé d'aborder notre problème en utilisant les médias de presse écrite et de la production des discours journalistiques et médiatiques, souvent révélateurs d'une idéologie particulière et eux-mêmes le reflet d'une société en général.

À l'aide d'un corpus regroupant 200 articles aux thématiques différentes, et à la lumière de certains concepts portant sur l'analyse de discours, les résultats de nos données nous permettent de discuter de l'influence de ces discours journalistiques et médiatiques et de mieux comprendre les enjeux gouvernementaux, notamment autochtones, auxquels le pays fait aujourd'hui face. Nous voyons ainsi comment le pouvoir médiatique peut jouer un rôle conséquent auprès de la société et de quelle manière les femmes autochtones s'inscrivent de plus en plus dans un mouvement d'*empowerment*, leur permettant au fur et à mesure de déconstruire les barrières sociales dans lesquelles elles ont longtemps été cloisonnées.

MOTS CLÉS : femmes autochtones, perspective intersectionnelle sur la violence, analyse de discours, représentations médiatiques, justice sociale, violence médiatique, *empowerment*.

ABSTRACT

This present master thesis focuses on the sociological phenomenon of violence affecting Aboriginal women in Canada, specifically what may be apprehended through an intersectional perspective on violence. Aware that the silence surrounding this phenomenon is just as violent as the situation itself, this thesis proposes tools for understanding and reading that allow everyone to better understand the ins and outs of the manifestation of this violence.

This analysis explores how the invisibility of these women in society takes shape, how it is expressed, and what it reveals about the Quebec and Canadian society. It was decided to address our problem through the written press media and the production of mediatic and journalistic discourses, which often reveal a particular ideology and themselves reflect a society in general.

Using a corpus of 200 articles with different themes, and in light of certain concepts related to discourse analysis, the results of our data will allow us to discuss the influence of these mediatic and journalistic discourses, and better understand the government issues, particularly Aboriginal ones, facing the country today. We will thus see how media power can play a significant role in society and how indigenous women are increasingly becoming part of an empowerment movement, enabling them to deconstruct the social barriers in which they have long been partitioned.

KEYWORDS: Aboriginal women, intersectional perspective on violence, discourses analysis, media representations, social justice, media violence, empowerment.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
ABSTRACT	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	5
REMERCIEMENTS	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE.....	12
1.1. Présentation du problème de recherche	12
1.2. Questions et objectifs de la recherche	16
1.3. La méthodologie de recherche d'une analyse de discours et la démarche analytique de cas de femmes décédées ou disparues à travers un corpus médiatique.....	19
1.4. Limites de la recherche	23
CHAPITRE 2 : CONTEXTUALISATION DE LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES AU QUEBEC ET DE LA VIOLENCE DONT ELLES SONT VICTIMES	26
2.1. Les communautés autochtones au Canada et au Québec	26
2.2. Les femmes autochtones du Québec.....	36
2.3. Les femmes autochtones et la violence	39
2.4. Une perspective intersectionnelle pour appréhender la violence envers les femmes autochtones et le féminisme autochtone.....	46
CHAPITRE 3 : THÉORISATION DE L'APPROCHE ANALYTIQUE : LA FORCE DE L'AGENDA-SETTING	52
3.1. La théorisation des médias dans cette recherche.....	52

3.2. L'économie politique des médias : un état de la littérature théorique de l'agenda-setting	57
CHAPITRE 4 : LES DIFFÉRENTS REGARDS ANALYTIQUES : LES MÉTHODES D'ANALYSE DU CORPUS MÉDIATIQUE	64
4.1. Exposition de la méthode d'analyse du corpus médiatique et de sa composition	64
4.2 Le regard analytique par cas.....	66
4.3. Le regard analytique par articles	68
4.4. Le regard analytique par catégories.....	69
4.5. Le regard analytique transversal du corpus en entier	71
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES DISCOURS MÉDIATIQUES ET JOURNALISTIQUES SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	73
5.1. Points de vue sur les instances dirigeantes : l'inertie gouvernementale québécoise et canadienne envers les enjeux autochtones et la négligence des autorités concernant la violence contre les femmes autochtones	73
5.2. Points de vue sur les principales intéressées : construire/reproduire une image négative des femmes autochtones du Québec	80
5.3. Retour critique sur les discours journalistiques sur les violences faites aux femmes autochtones du Québec	85
CONCLUSION.....	95
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXE A – CORPUS GÉNÉRAL	114
ANNEXE B – CORPUS SPÉCIFIQUES	119
Val d'Or.....	119
Sindy Ruperthouse	123
Maisy Odjick et Shannon Alexander	126
Kelly Morriseau	130

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACD – Analyse Critique du Discours

AFAC – Association des Femmes Autochtones du Canada

AI – Amnesty International

CAT – Committee Against Torture

CEDAW – Committee on the Elimination of Discrimination Against Women

CERD – Committee on the Elimination of Racial Discrimination

DHA – Discourse Historical Approach

ENFADA – Enquête Nationale sur les Femmes et les filles Autochtones Disparues et
Assassinées

ESG – Enquête Sociale Générale

FAQ – Femmes Autochtones du Québec

GRC – Gendarmerie royale du Canada

INSPQ – Institut National de Santé du Québec

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche, David Grondin, de m'avoir mise sur la piste du sujet des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada, lorsque je lui ai présenté il y a maintenant plus d'un an, mes idées de sujets et mes centres d'intérêts. Je ne pensais pas qu'un phénomène d'une telle ampleur prenait place au Canada, et je suis ravie d'avoir effectué ma recherche sur ces enjeux.

Ensuite, j'aimerais remercier mes amis, ceux présents en France ou ailleurs, qui ont suivi de loin mon parcours, et qui m'ont toujours encouragée dans mes études à Montréal.

À mes amis ici, je vous dois un grand merci, de m'avoir écoutée, de vous être souciés de la façon dont j'avançais et d'avoir toujours demandé comment j'allais.

Enfin, un immense merci à mes parents, et mes frères, de m'avoir permis d'arriver jusqu'ici. Je n'y serais très certainement pas parvenue sans vous, et c'est votre soutien et votre présence qui me permettent d'avancer toujours un peu plus. Merci de m'avoir donné l'opportunité de venir jusque-là, et de toujours me pousser à aller encore plus loin.

INTRODUCTION

« Quand des femmes meurent par centaines pour l'unique raison qu'elles sont des femmes et que la violence qui s'exerce contre elles n'est pas seulement le fait de leurs assassins mais aussi d'un système ; lorsque cette violence relève aussi de la négligence gouvernementale, on appelle ça un féminicide. Contre toute attente, notre Canada épris de consensus social est le lieu d'un féminicide à bas bruit. Les victimes, ce sont les filles et femmes amérindiennes. » Emmanuelle Walter, *Sœurs Volées : Enquête sur un féminicide au Canada, 2014.*

Jean-François Caron (2012) a écrit « Nous savons bien qu'ils [les autochtones du Canada] existent. Qu'ils sont là, quelque part sur ce territoire. Parce qu'on les voit au journal télévisé, à l'occasion, quand le feu mange leur paysage, ou quand la maladie les assaille, ou quand un chercheur venu d'ailleurs veut bien nous rappeler leur existence » (Caron, 2012, p.12).

La lecture de ces mots est révélatrice de l'intérêt à comprendre l'ampleur de la situation qui concerne les femmes autochtones du Canada et du Québec. De manière plus précise, l'injustice qui semble entourer cette situation a été la raison de la production de ce mémoire de recherche, pour lever le voile sur cette violence subie par les peuples autochtones, plus précisément les femmes, et comprendre le contexte social et politique dans lequel ces féminicides prennent place.

De nombreuses recherches telles que *Sœurs par l'esprit* de l'Association des Femmes Autochtones du Canada en 2004, ou *Abandonnées* d'Oppal en 2012, ainsi que des rapports d'enquête de la Gendarmerie Royale du Canada (2014) ont fait état de la situation des femmes autochtones. Plus particulièrement, de nombreuses associations internationales (Canada, *Assez de vies volées*. Amnesty International, 2009) ont tiré la sonnette d'alarme face à un taux de violence grandissant à l'égard de ces femmes et de leurs communautés.

Le Canada a souvent été rappelé à l'ordre par les associations internationales telles qu'Amnesty International en 2015, et les Nations Unies avec l'intervention de différents comités ; le CAT en 2012 ainsi que le CERD à la même époque ou encore le CEDAW en 2013. Cependant, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a

toujours refusé la mise en place d'un comité d'enquête, jugeant ces faits de violence comme de simples crimes et sans considérer l'aspect d'un réel enjeu sociétal. Ce n'est qu'en 2015 et l'arrivée au poste de Premier Ministre de Justin Trudeau que l'Enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées (ENFADA) fut mise en place et débuta le 1^{er} septembre 2016. Clôturé en juin 2019, le rapport de l'enquête dénonce un « génocide canadien » : défini par le meurtre de membres d'un groupe visé, et/ou par l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres d'un même groupe¹, ce terme est utilisé 122 fois au cours des 1192 pages du rapport (Niosi, 2019).

Selon Amnesty International (AI), les femmes autochtones ont trois fois plus de « chances » que les femmes allochtones d'être victimes d'un crime violent en 2014. Aujourd'hui, on compte un peu plus de 1200 femmes autochtones disparues ou assassinées recensées (GRC, 2014), tandis que les groupes de femmes autochtones considèrent qu'il y en aurait en fait près de 4000. Bien que ces chiffres paraissent exorbitants, il est encore plus surprenant de constater que la population canadienne et québécoise n'en a que très peu conscience, alors que les peuples autochtones se lèvent depuis plusieurs années pour faire entendre leurs histoires, d'un point de vue littéraire, social et politique : le mouvement Idle No More (2012) fondé par Widia Larivière et Melissa Mollen Dupuis dénonce l'inaction et l'inertie des relations entre les peuples Autochtones et l'État fédéral, la maison d'édition Hannenorak fait la promotion et la diffusion de la littérature et des livres autochtones, et de nombreuses figures autochtones telles qu'Edith Cloutier (directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or) et Michèle Audette (ancienne présidente de l'AFAC) prennent la parole grâce aux associations dont elles font partie.

Depuis de nombreuses années, les travaux et écrits de femmes indigènes « vivant sur ce territoire appelé 'Canada' ont trouvé leur place sur les rayons des librairies » (Monture, 2017, p.15), permettant de lever le voile sur les effets du colonialisme dont les communautés autochtones et principalement les femmes sont victimes. Avant que le débat ne devienne public et soit mis en avant dans les médias, plusieurs ouvrages mettent

¹ Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, ONU, 9 décembre 1948.

le point sur l'histoire et la situation canadienne, d'un point de vue autochtone : l'écrivaine An Antane Kapesh et son ouvrage *Eukuan nin matshi-manitu innushkueu / Je suis une maudite sauvagesse* dans lequel elle y raconte la présence du « Blanc » chez l'« Indien », Bernard Assiniwi et *La Saga des Béothuks, Les Visages de la Terre* (2019) de Louis-Karl Picard-Siouï, *Shuni* (2020) et *Makinanetish* (2017) de Naomi Fontaine, et d'autres. D'un point de vue littéraire, bien que leurs témoignages sur l'histoire autochtone au Canada soient nombreux, sur le plan médiatique, plusieurs communautés autochtones et principalement les femmes, ont dénoncé l'invisibilité dont elles font face et la discrimination dont elles sont la cible.

Il aura fallu attendre 2015 pour que la société québécoise ouvre ses yeux sur ce que l'on qualifie actuellement de féminicide², par le biais de l'émission Enquête de Radio-Canada et de son reportage *Abus de la SQ : les femmes brisent le silence*, des journalistes et réalisateurs Josée Dupuis et Emmanuel Marchand. Reportage d'investigation, l'émission Enquête a contribué à la prise de conscience du cas des femmes autochtones, en allant filmer ces femmes racontant leurs histoires, notamment celle de Sindy Ruperthouse, femme autochtone disparue en 2014 et dont le corps n'a jamais été retrouvé. De rencontres en témoignages, les journalistes ont par la suite découvert l'ampleur du problème sociétal auquel ils faisaient face : des centaines de femmes meurent dans l'ombre, pour la seule et unique raison qu'elles sont des femmes, de surcroît des femmes de couleur³. Cet enjeu s'est notamment avéré être un enjeu national puisque l'Ouest Canadien est depuis bien longtemps la cible de cette violence. Amnesty International publiait un rapport en 2004 intitulé *On a volé la vie de nos sœurs*, permettant de mettre des chiffres sur les disparitions et les meurtres de femmes

² Le concept de féminicide définit les crimes de genre des hommes envers les femmes uniquement parce qu'elles sont des femmes. Ces crimes se justifient notamment par l'inaction de l'Etat, qui entraîne pour ainsi dire une tolérance sociale, contribuant à la banalisation des cas de féminicide. Cette notion est inventée par Diana E. H. Russell en 1976 et est reprise dans l'ouvrage *Femicide : the Politics of Woman Killing* en 1992, par Diana E. H. Russell et Jill Radford.

³ L'emploi du terme « femmes de couleur » en parallèle avec cette notion de violence fait référence à l'idée que « les femmes de couleur vivent à l'intersection de la race et du genre » (Schmitt, 2005) et qu'elles sont marginalisées à cause de l'unidimensionnalité des approches dominantes qui veulent que l'on soit « noir » ou « femme » (Crenshaw, 1989). Cette perspective est abordée par des autrices comme Bonita Lawrence dans *Gender, Race, and the Regulation of Native Identity in Canada and the United States* (2003) mais aussi Lee Maracle dans *I Am Woman. A Native Perspective on Sociology and Feminism* (1996). Nous verrons par la suite (p.45) de quelle manière être femme et autochtone répond à cette double discrimination.

autochtones en Colombie Britannique. Par la suite, c'est la médiatisation de l'affaire Pickton⁴ en 2007 qui permettra d'ouvrir une brèche importante sur ce sujet trop peu évoqué.

Face à ces constats, il nous a paru inévitable de nous demander ceci : *Comment se fait-il que les femmes autochtones soient victimes de ces violences à l'intersection de la race et du genre et qu'est-ce que leurs représentations au sein des discours médiatiques et journalistiques reflètent par rapport à la société québécoise et canadienne ?*

Cette invisibilité, nous l'analyserons via le spectre des médias, celui des articles de presse numérique en particulier. Si la société contemporaine d'aujourd'hui est ponctuée au rythme des informations qui nous arrivent, force est d'admettre que les discours médiatiques et journalistiques ont leur rôle à jouer dans la manière dont un événement est perçu. Selon l'ampleur de l'événement, ses causes et comment il s'est produit, ces discours le placent sur le devant d'une certaine couverture médiatique (McCombs et Shaw, 1972). Ils deviennent – les médias, nos articles de presse – acteurs de la production d'un discours, d'une idée et d'une mise en exergue d'un sujet, pour répondre à l'intérêt de l'opinion publique et politique (Charaudeau, 2009). Alors, de quelles manières s'exercent ces stratégies médiatiques, et que permettent-elles de représenter de la société québécoise et canadienne ?

Dans le premier chapitre, nous présenterons le problème de recherche, ses objectifs et ses limites, en dessinant les contours de notre méthodologie de recherche. Dans le second chapitre, il s'agira de contextualiser la situation des femmes autochtones au Québec et la violence dont elles sont victimes. Nous verrons comment les communautés autochtones sont établies au Canada et au Québec, et notamment la place des femmes autochtones, puisqu'elles sont l'élément principal de notre recherche. Nous

⁴ Entre 1978 et 2001, 65 femmes disparaissent dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver. Robert Pickton sera reconnu coupable, en 2007, de six chefs d'accusation sur les 26 dont il est accusé. Il affirmera plus tard être à l'origine du meurtre de 49 de ces femmes. Source : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/robert-pickton-case>

définirons également la violence et ses dimensions, permettant au lecteur de comprendre ce que nous qualifions d'oppressions enchevêtrées. Notre troisième chapitre présentera nos outils théoriques et fera état de la littérature théorique sur l'agenda-setting et l'économie politique des médias.

Enfin, nous présenterons dans un quatrième chapitre les différents regards portés sur notre analyse, que ce soit par cas, par articles ou par catégories journalistiques. Notre cinquième et dernier chapitre présentera ce nœud analytique, pour répondre aux concepts évoqués tout au long de notre travail. Notre conclusion visera à rappeler nos principaux constats et comment nous nous y sommes pris pour rendre compte de la violence dont sont victimes les femmes autochtones du Canada en articulant une perspective intersectionnelle sur la violence. Enfin, en guise d'ouverture, nous chercherons à pousser plus loin notre réflexion abordant les rôles que les femmes autochtones peuvent jouer dans la réaffirmation de leurs identités.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

1.1. Présentation du problème de recherche

Plus de 1181 femmes et filles autochtones sont portées disparues (GRC, 2014), sans que nous ayons aujourd'hui la moindre explication de leurs disparitions, leurs décès, et sans que la justice et des moyens concrets ne soient mis en place pour contrer ces situations. Nombreux sont les récits témoignant de la discrimination systématique que subissent les peuples autochtones, et plus principalement les femmes. Dans son rapport datant de 2014, la GRC relève que malgré la grande majorité des disparitions et des décès situés dans l'Ouest Canadien, le Québec n'est pas pour autant épargné, et figure aussi parmi les provinces touchées par la violence faite aux femmes, notamment parce que cette violence prend place principalement dans les zones urbaines. Fuyant les réserves pour cause de violences conjugales et familiales, de nombreuses femmes se retrouvent confrontées à une autre forme de violence au sein des villes, la violence raciste. Ainsi, les femmes autochtones se retrouvent doublement marginalisées.

En 2003, le Comité des Nations Unies chargé de la mise en œuvre de la Convention pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes⁵ explique dans son rapport, que des facteurs tels que l'âge, la race, l'ethnie, le statut d'immigrant ainsi que la culture autochtone ont d'importantes répercussions sur le statut économique des femmes, et qu'ils participent à l'existence d'une précarité forte dans le milieu autochtone.

Nous verrons comment cette précarité vécue par les femmes autochtones est une des formes d'expressions de l'histoire coloniale du Canada et notamment du Québec, où les peuples autochtones se sont vus réduire leurs libertés et leurs droits, en particulier les femmes, profitant au développement d'un patriarcat européen et d'un dérèglement de leur équilibre social. Arrivés au début des années 1600, les colons avaient pour but d'asseoir la domination européenne (principalement les Anglais et les Français) en Amérique du

⁵ Le CEDEF est un traité international relatif aux droits de la personne humaine, ici principalement les femmes. Il est entré en vigueur en septembre 1981 après avoir été signé par 187 pays dans le monde. Le Comité qui s'en charge a pour mission de faire respecter le traité et d'en surveiller les avancées.

Nord, grâce à l'expansion de nouvelles formes de commerce, notamment le commerce des fourrures (Bouchard, 2012), et ce sans prendre en considération l'équilibre des individus déjà présents sur le territoire. Nous comprendrons que ce sont les vestiges de la colonisation et des politiques d'assimilation qui ont marqué les conditions socioéconomiques des Autochtones d'aujourd'hui et qui participent aux problèmes sociaux et aux préjugés de la société envers leurs communautés. De ce fait, le passé historique du Canada et principalement du Québec fera partie intégrante de notre recherche et du problème que nous nous posons, puisqu'il est à la base d'une persistance des discriminations aujourd'hui, que ce soit d'ordre social, racial ou sexuel.

Toujours dans son rapport datant de 2003, la CEDEF déplore un certain nombre de mesures profitant à la marginalisation des femmes autochtones et à une discrimination systémique de ces dernières. La problématique de la santé publique joue nécessairement un grand rôle dans la situation précaire des femmes autochtones du Canada, notamment lorsque que l'on sait que les femmes autochtones sont surreprésentées comme victimes d'agressions sexuelles, et qu'elles n'ont pourtant pas les mêmes moyens d'accès aux systèmes de santé que les femmes allochtones (CEDEF, 2003). La diminution des fonds réservés aux aides sociales et les coupes imposées aux programmes d'aide aux victimes de violence familiale sont des exemples de politiques entretenant les inégalités sociales⁶. Le rapport souligne et critique l'idée que ces faits contribuent à la réalisation d'actes systématiques de discrimination.

Ces actes systématiques de discrimination se manifestent dans plusieurs domaines, que ce soit l'accès à l'éducation, à l'emploi, mais aussi aux logements et aux soins de santé. En effet, bon nombre de femmes autochtones occupent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés, affichant un taux de chômage deux fois plus élevé que chez les femmes allochtones : 14,8% contre 6,8% pour ces dernières (IRIS, 2018). Ces différences de taux se traduisent notamment par un niveau de scolarité plus faible et un accès à l'éducation bien plus réduit chez les Autochtones, faute de moyens financiers. Autre contexte social défailant, en milieu urbain, l'accès au logement se fait difficilement

⁶ Paragraphe 359 du rapport du CEDEF, 2003.

pour ces communautés, souvent victimes du surpeuplement des logements et de leur délabrement : « en 2016, près d'un Autochtone sur cinq (19,4%) vivait dans un logement nécessitant des réparations majeures, et 8,9% des Autochtones vivent dans des logements que l'on peut considérer comme surpeuplés, c'est-à-dire plus d'un individu par pièce » (IRIS, 2018, p.9).

La question du genre féminin joue également un rôle crucial dans la marginalisation de ces femmes. La combinaison des facteurs socioéconomiques liés à la notion de genre entraîne une vulnérabilité plus grande chez les femmes autochtones et un risque plus élevé de subir de la violence interpersonnelle. Elles sont sujettes à des violences conjugales et familiales particulièrement agressives, où l'atteinte à l'intégrité physique prend une place considérable : le viol, la maltraitance et les menaces munies d'armes sont monnaie courante dans la vie quotidienne des femmes autochtones et ceinturent ces dernières dans les inégalités citées précédemment. En termes de chiffres, les femmes autochtones sont trois fois plus nombreuses (10%) que les femmes non-autochtones (3%) à subir de la violence conjugale (IRIS, 2018).

Les actes discriminatoires socio-économiques que nous venons d'évoquer nous laissent penser que les femmes autochtones sont victimes de formes d'oppressions enchevêtrées, oppressions qui découlent d'une succession d'événements historiques et politiques aujourd'hui presque invisibles, puisque complètement absorbés par la société dans laquelle nous vivons. En effet, le colonialisme avait pour objectif de faire disparaître les peuples autochtones, et plus particulièrement leur identité. Conscients que le fondement de l'identité autochtone se trouve dans ses liens avec la Terre (Alfred, 2017), les stratèges coloniaux ont cherché à anéantir ce lien en dépossédant les Autochtones de leurs terres, brisant ainsi ce lien intime (ibid.). Le déracinement de ces peuples à leurs terres et leurs cultures a participé à l'affaiblissement de ces communautés autochtones, et au dérèglement de leurs systèmes politiques et sociaux. Les rapports entre hommes et femmes ont été mis en péril, et dans l'imaginaire colonial, l'image du « bon sauvage » a profité à une image idyllique de l'individu capable d'être civilisé selon les normes européennes (ibid.). Le processus de colonisation et l'arrivée du patriarcat européen ont fortement influencé le dérèglement de l'équilibre entre les hommes et les femmes,

réduisant l'influence de celles-ci d'un point de vue politique et socio-économique au sein de leurs communautés (Képek-Québec, 2019).

Aujourd'hui, les discriminations dont ces femmes sont victimes sont à la fois raciales, sexuelles et sociales : elles participent ensemble à créer une situation de déséquilibre majeur au sein de la société canadienne. Pour mieux comprendre ce phénomène, nous appliquerons à notre cas le concept d'intersectionnalité⁷, notion développée à la fin des années 90 par Kimberlé Crenshaw et qui permet, par son approche transdisciplinaire, de relier entre eux plusieurs facteurs discriminatoires. Elle questionne en particulier les enjeux des femmes de couleur, victimes d'une discrimination à la fois raciale et sexiste⁸.

Avec l'aide de ce concept, le but de notre recherche sera de comprendre de quelle manière ces inégalités socio-économiques d'accès à l'emploi, de précarité face aux logements, et d'accès à l'éducation ainsi que les discriminations d'ordre raciales, sexuelles et genrées fonctionnent et comment peuvent-elles être entretenues au travers des médias et de la production des discours journalistiques et médiatiques. Par médias, nous entendons, un corpus de journaux québécois regroupant différents magazines aux lignes éditoriales différentes (Le Devoir, Radio-Canada, La Presse, Le Droit, Le Journal de Montréal, TVA Nouvelles). Chacun de ces discours prend place dans un système de relations entre des individus, des acteurs et des agents : le discours médiatique se compose des sources, des journalistes et du public et répond à des enjeux de production et de réception, tandis que le discours journalistique représente le récit journalistique en lui-même et place le journaliste en tant que metteur en scène du discours d'information (Charaudeau, 2009). Nous nous appuyons sur la théorie de l'agenda-setting, mise en place en 1968 par les théoriciens Max McCombs et Donald Shaw, et dont le but est de

⁷ Bien que présentant des similarités dans les approches, les féminismes autochtones de décolonisation se sont développés en parallèle du féminisme noir et du concept d'intersectionnalité (Crenshaw), avec leurs propres caractéristiques. Un travail futur prendrait mieux compte qu'on ne puisse le faire ici pour des raisons d'espace les liens sur l'intersectionnalité.

⁸ L'approche intersectionnelle de Kimberlé Crenshaw s'est principalement développée dans le cadre de la situation des féminismes noirs aux États-Unis. Dans le cadre des féminismes autochtones de décolonisation, bien que les enjeux de race et de genre fassent du sens dans les dynamiques d'oppressions rencontrées par les femmes autochtones, il convient de parler de perspective intersectionnelle de ces oppressions plutôt que de violence intersectionnelle, comme perçue chez les femmes afro-américaines.

permettre la compréhension de l'influence médiatique sur la société et ses individus. Le concept d'agenda setting permet de comprendre l'effet des médias de masse sur la formation de l'opinion publique, en imposant une hiérarchie et un calendrier de certains thèmes, influençant par la suite les interprétations du public. Nous nous intéresserons donc aux discours médiatiques et journalistiques et à leurs productions, tout en abordant notre sujet d'un point de vue critique sur les relations de pouvoirs entre les acteurs médiatiques et la société et ses individus.

1.2. Questions et objectifs de la recherche

A la lumière des constats établis précédemment, et parce que les actes de discrimination systématique ont rendu la violence envers les femmes autochtones quasi invisible (il aura fallu attendre 2019 pour que l'histoire coloniale du pays soit qualifiée de génocide⁹ à l'égard des peuples autochtones), et nous questionne sur des catégories sociales telles que la race, le genre et la classe sociale, nous nous poserons tout au long de notre recherche, la question suivante : comment se fait-il que les femmes autochtones soient victimes de ces violences à l'intersection de la race et du genre et qu'est-ce que leurs représentations au sein des discours médiatiques et journalistiques reflètent par rapport à la société québécoise et canadienne ?

Basée sur un corpus d'articles divers composé de médias en libre accès sur Internet tels que Le Devoir, La Presse, Radio-Canada, La Gazette des Femmes¹⁰, Le Journal des Alternatives¹¹, Le Journal de Montréal, Le Soleil et Le Droit, l'analyse des discours médiatiques et journalistiques de ce type de presse écrite et numérique nous permettra de comprendre certains enjeux de la société canadienne et de surtout prendre conscience de l'ampleur de l'enchevêtrement de ces oppressions subies par les femmes autochtones. Nous établirons des corpus en lien avec des cas spécifiques de femmes autochtones disparues et/ou assassinées : sur un intervalle d'environ 10 ans, nous avons

⁹ C'est dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées (ENFADA) (juin 2019) que le mot génocide a été utilisé à plusieurs reprises pour qualifier la situation.

¹⁰ Le magazine La Gazette des Femmes se différencie des autres magazines étudiés lors de notre recherche. Privilégiant les valeurs d'égalité et de justice sociale, il se définit comme un magazine engagé et féministe, et s'adresse à un public en particulier qui n'est pas le « grand public ».

¹¹ Le Journal des Alternatives se définit comme un magazine indépendant et solidaire. Accessible en libre accès, il s'adresse à un public engagé dans les enjeux sociaux et économiques actuels.

choisi des histoires singulières de femmes autochtones disparues dans différentes circonstances et différents milieux. Que ce soit dans des milieux urbains (Sindy Ruperthouse et Kelly Morrisseau) ou au sein des réserves (Maisy Odjick et Shannon Alexander), ces histoires de femmes nous permettront d'avoir une vision globale sur des cas de figure variés mais pourtant similaires dans leurs fins, puisque ces femmes n'ont pas toutes été retrouvées et peu d'enquêtes policières ont été menées à bout. Cela nous permettra également de « personnifier » notre recherche et de raconter une histoire qui se déploie dans le temps. En plus de cela, nous pourrons comparer les discours journalistiques et médiatiques sur le traitement du sujet et son évolution, pour voir de quelle manière les journaux sélectionnés ont traité la nouvelle et comment ils relatent les faits au fur et à mesure de l'évolution, ou non, de l'enquête.

En ce qui concerne le choix de parler de certaines femmes plutôt que d'autres, c'est parce que nous avons constaté que la couverture médiatique de ces faits avait été plus conséquente. Leurs noms revenaient plus souvent dans les articles traitant du sujet des femmes autochtones et assassinées, et c'est pourquoi nous avons décidé de nous y pencher pour interroger l'influence que leurs histoires pouvaient avoir sur la compréhension et l'analyse de la condition de ces femmes autochtones. Comme nous l'avons également précisé auparavant, elles ne viennent pas des mêmes milieux et nous verrons comment leurs histoires sont chacune le reflet d'une discrimination genrée et racisée. Nous constituerons nos corpus à partir des cas suivants :

- Le cas de Sindy Ruperthouse et la crise du Val d'Or : disparue le 23 avril 2014 à Val d'Or, son corps n'a jamais été retrouvé. Sa disparition est le point de départ d'une polémique qui va démarrer à la suite d'un reportage par le magazine Enquêtes de Ici Radio-Canada Télé et ICI RDI, en 2015, qui dénonce les violences policières de la Sûreté du Québec subies par les femmes autochtones du village du Lac Simon, à Val d'Or. Sindy Ruperthouse est une femme autochtone d'origine algonquienne, de la région de Pikogan.
- Maisy Odjick et Shannon Alexander : disparues depuis le 6 septembre 2008 dans la région de Kitigan Zibi, nous n'avons jamais su ce qu'il s'était passé et leurs corps

restent introuvables. Les familles des jeunes filles, d'origines algonquines, déplorent depuis maintenant 11 ans un manque d'investissement de la part de la Sûreté du Québec pour tenter de résoudre l'enquête.

- Kelly Morrisseau : décédée à l'âge de 27 ans, cette jeune femme autochtone a été retrouvée agonisant dans son sang le 10 décembre 2006, dans le Parc de la Gatineau. Originaire de la Première Nation Sagkeeng du Manitoba, elle était enceinte de son quatrième enfant et l'enquête est à ce jour toujours en cours.

Ainsi, les objectifs de recherche seront les suivants :

- Appliquer une perspective intersectionnelle sur la violence subie par ces femmes comme fil conducteur de la lecture de nos discours ;
- Comprendre l'influence de la machine médiatique, c'est-à-dire les caractéristiques des instances de production et de réception et leurs effets sur les discours journalistiques (les discours d'informations produits par les journalistes eux-mêmes) dans l'expression d'une domination sociale exercée sur les femmes autochtones canadiennes ;
- Déconstruire l'image des autorités gouvernementales véhiculée par la presse numérique et leurs discours journalistiques ;
- Déstructurer les représentations médiatiques de ces femmes et cibler les femmes autochtones comme actrices possibles d'un changement.

Notre recherche vise ainsi à dégager des pistes de réflexions quant à un changement possible dans la manière dont on couvre la violence envers les femmes autochtones disparues et/ou assassinées et l'image que cela renvoie d'elles, tout en se questionnant sur la manière dont les articles de presse écrite numérique dépeignent la réalité des faits, et comment les autorités gouvernementales articulent leurs possibilités d'agir et avec quels outils.

1.3. La méthodologie de recherche d'une analyse de discours et la démarche analytique de cas de femmes décédées ou disparues à travers un corpus médiatique

Dans le cadre de cette recherche, nous analyserons le traitement médiatique des femmes autochtones dans des articles de presse numérique mais surtout la production des discours à leur égard. Cité auparavant, cet objectif de recherche se traduit par une méthodologie d'analyse de discours inspirée des enjeux de la théorie de l'agenda-setting (McCombs et Shaw, 1968) et de la notion de cadrage médiatique (Goffman, 1974), qui permettent de se questionner sur l'influence médiatique mais surtout sur ceux qui la font : le public, les sources d'information, les décideurs politiques, les journalistes et les entreprises médiatiques. Cette méthode d'analyse nous permet aussi de nous demander quel est le rôle du langage dans la reproduction des relations de pouvoir entre les individus eux-mêmes, c'est-à-dire de quelle manière les discours médiatiques et journalistiques peuvent-ils jouer un rôle important dans la représentation de rapports sociaux inégalitaires, et pourquoi les individus centrent leur attention sur certains aspects et comportements de la réalité plutôt que d'autres.

Développée en 1968 par McCombs et Shaw, la théorie de l'agenda-setting propose un modèle qui établit une relation causale entre l'importance que les médias (par médias, McCombs et Shaw entendent les médias de masse, donc l'ensemble des moyens de diffusion de masse de l'information) accordent à certains sujets et la perception qu'ont les consommateurs de l'importance des sujets. Selon eux, les médias ont une influence conséquente sur leur auditoire, puisqu'ils les orientent sur ce qu'ils doivent penser plutôt que sur ce qu'ils pensent déjà. Le concept d'agenda-setting permet d'établir un ordre du jour, un ordre d'importance et définit si un sujet devient plus important qu'un autre à un moment donné dans la société. Par la mise en place d'un ordre du jour, et une médiatisation d'un sujet au détriment d'un autre, les médias auraient une influence conséquente sur l'orientation des manières de penser des publics. Partant de ce point de vue, la notion de cadrage médiatique (Goffman, 1974) viendra compléter notre méthode d'analyse. C'est dans son ouvrage *Les cadres de l'expérience*, qu'Ervin Goffman propose la notion de cadre, permettant de définir le sens d'une situation ou d'imposer un point de

vue particulier sur une réalité (Lebaron, 2014, p.41). Il part de l'idée que la réalité de la société est mise en avant par les médias après avoir été soumise à un cadre particulier, permettant au public de voir les choses d'une façon particulière (Goffman, 1974). De ce fait, l'information est perçue d'une manière ou d'une autre selon le contexte dans lequel on la présente. Par exemple, si un type d'individus sont cités dans la catégorie des personnes « nocives » ou « dangereuses », les personnes de cette catégorie seront considérées comme indésirables par les publics. Ainsi, l'interprétation des publics serait toujours influencée par le cadre dans lequel l'information est présentée (ibid.).

Se complétant l'une et l'autre sur l'aspect critique de notre méthode d'analyse, ces deux théories permettent de constater la concentration des médias sur des thèmes en particulier, amenant ainsi le public à considérer ces problèmes plus importants que d'autres (Ben Youssef, 2018). Dans cette perspective, les publics ajusteraient alors leur perception de l'importance des sujets à l'importance que les médias leur accordent (Charron, 1995). Cependant il est important de souligner que les thèmes abordés dans les médias renvoient à des champs d'intérêt mis en avant par certains acteurs, et notamment le public. Les préoccupations du public et celles des médias s'influenceraient alors constamment. Les informations produites par les médias d'information seraient donc le reflet des intérêts de la population, puisque le journaliste se pose toujours la question du sujet qu'il va aborder pour susciter une curiosité chez son lecteur. La mise en exergue de certains sujets pose la question de savoir si ce sont d'abord les médias ou la société elle-même qui participent à structurer l'intérêt des individus : « les médias jouent à la fois un rôle de miroir de l'opinion de la société et de créateur d'opinion politique » (Clément, 2010, p.11).

Le choix d'étudier à partir de la théorie de l'agenda-setting permet de se questionner sur l'influence du discours journalistique et du discours médiatique, notamment lorsque l'on s'attarde sur le rôle des médias dans les processus de communication politique. Nous nous intéresserons à ce que l'on nomme *le programme politique des médias*, pour comprendre la relation entre les médias et les sources d'information, plus particulièrement les décideurs politiques (Charron, 1995, p.75), et nous appliquerons à notre sujet la notion de cadrage (framing) présentée auparavant,

permettant d'expliquer de quelle manière la réalité présentée dans les médias n'en est finalement qu'une partie.

Notre méthodologie de recherche sera également influencée par l'Analyse Critique de Discours (ACD), analyse de discours fondée par Norman Fairclough en 1989, dans son ouvrage *Language and Power*. L'ACD qualifie le discours de forme pratique sociale (Fairclough & Wodak, 1997) ainsi que d'instrument de pouvoir et de contrôle (Van Leeuwen, 1993, p.93) qui permettrait une construction sociale de la réalité, conçue comme une critique des perspectives qui font du discours (médiatique et journalistique entre autres) le reflet d'une société. Le discours est ainsi socialement constitué et socialement constitutif (Fairclough, 1997) et est un outil idéologique dans le sens où les différents groupes qui y sont représentés – qu'ils soient ethniques, culturels et sociaux – participent à la production et la reproduction des différentes relations de pouvoir entre les groupes en question. L'ACD se définit ainsi comme « problem-oriented » et pluridisciplinaire : on cherche ici à se focaliser sur un phénomène social en particulier, le racisme et la violence systémique.

Notre démarche est ainsi volontairement critique à l'égard de notre analyse de discours, et les théoriciens de l'ACD nous permettent de cibler nos recherches sur trois notions que nous travaillerons durant notre analyse.

La notion de **critique** est la première à prendre en compte, puisqu'elle nous permet de nous positionner face aux discours. L'aspect critique de l'analyse nous permettra de relever les contradictions et les paradoxes présents dans les discours, en déstructurant ces pratiques langagières, tout en gardant en tête le contexte social de nos discours. En second lieu, la notion d'**idéologie** fait également du lien avec notre analyse. Elle se définit de la manière suivante : « l'idéologie se réfère aux formes et aux processus sociaux au sein desquels et au travers desquels les formes symboliques hégémoniques circulent dans le monde social » (Thompson, 1990 cité dans Meyer & Wodak, 2001, p.88) ; c'est l'ensemble des idées et des valeurs qui donnent un sens à la réalité. Ainsi, l'idéologie est un moyen par lequel le sociétal s'ancre dans l'individu et elle est ensuite reproduite par les comportements de l'individu lors des différentes interactions qu'il peut avoir. Enfin, c'est la notion de **pouvoir** qui vient compléter notre analyse critique de discours. Par

pouvoir, nous nous intéressons à la reproduction des rapports de force entre les individus et les catégories sociales qui les représentent, que ce soit par rapport à la race, le genre ou l'ethnie. Dans notre cas de recherche, il s'agit de comprendre comment les discours de nos articles reproduisent ces schémas sociaux et comprendre comment les dynamiques de domination coloniale et de discriminations systématiques se reproduisent dans le langage, et la presse numérique.

L'ACD met en avant l'idée que le langage devient vecteur de pouvoir grâce aux gens qui s'en servent :

Power is central for understanding the dynamics and specifics of control (of action) in modern societies, but power remains mostly invisible (...) language can be used to challenge power, to subvert it, to alter distributions of power in the short and the long term (Meyer & Wodak, 2001, p.10).

D'après l'ACD, le pouvoir souvent invisible, refléterait les dynamiques de contrôle et d'action dans nos sociétés modernes, et le langage en serait alors un outil central. Il peut renforcer le pouvoir ou au contraire le bousculer, selon la manière dont il est utilisé.

Pour appliquer ces concepts et théories, nous avons fait le choix de nous tourner vers une analyse de plusieurs corpus, qui ont comme point commun de s'intéresser à l'histoire de certains cas de femmes autochtones disparues, et qui ont été l'objet de plusieurs articles dans la presse sur une période correspondant à un intervalle de 10 ans, entre 2008 et 2018. Ce choix d'étudier diverses histoires nous permettra d'aborder plusieurs angles analytiques. Nous porterons d'abord un regard sur les cas en eux-mêmes, l'histoire de ces femmes et de leurs communautés, le contexte social dans lequel elles se trouvaient, puis un axe d'analyse sur les articles en tant que tels : leurs structures, le choix des mots des journalistes, les personnes citées, etc. Ensuite, nous nous intéresserons aux catégories journalistiques dans lesquelles ces cas se situent, notamment les faits divers et les sujets d'enquêtes et d'actualités. Enfin, nous porterons un regard sur le corpus dans son ensemble pour créer du lien entre nos cas et trouver les similitudes dans les histoires de Sindy, Kelly, Maisy et Shannon, et les discours médiatiques et journalistiques qui caractérisent le récit de leurs situations.

Notre démarche méthodologique a pour but de nous donner les moyens de constater si les discours répondent ou non à une interaction entre le thème, le contexte et l'interprétation (c'est-à-dire le cadrage médiatique), permettant si c'est le cas, de modeler et façonner des réalités. Nous traiterons les transformations temporelles de ces cas singuliers ainsi que les transformations médiatiques dont ils sont les témoins dans la représentation de ces femmes.

Permettant de présenter notre problème de recherche et ses objectifs, ce premier chapitre contextualise le cadre dans lequel nous allons effectuer notre travail et quelle méthodologie nous avons choisie. Il s'agit maintenant de comprendre l'histoire dans laquelle ces femmes autochtones s'inscrivent et pourquoi cette histoire suscite ces questionnements.

1.4. Limites de la recherche

Si notre mémoire se veut le plus cohérent possible par rapport au contexte historique et socio-économique dans lequel s'inscrivent les discours journalistiques étudiés ; et vise à répondre de la manière la plus précise qu'il soit à notre problématique, « comment se fait-il que les femmes autochtones soient victimes de ces violences à l'intersection de la race et du genre et qu'est-ce que leurs représentations au sein des discours médiatiques et journalistiques reflètent par rapport à la société québécoise et canadienne ? », force est de constater qu'il contient certaines limites dont nous ne pouvons nous défaire.

En premier lieu, délimiter le corpus ne fut pas chose aisée, car il réduit nécessairement le choix des articles et répond alors à un certain type de discours. En effet, nous n'avons ici que des médias d'information numériques, dont les articles s'étalent sur une période équivalente à une dizaine d'années à partir de 2008, et principalement francophones. Notre recherche est donc très certainement davantage en lien avec la situation au Québec et non avec le Canada dans sa globalité.

De plus, notre corpus s'inscrit dans une période délimitée, c'est-à-dire 10 ans, entre 2008 et 2018, bien que le contexte de violence subie par les femmes autochtones dont nous parlons semble être la conséquence d'une violence premièrement coloniale, et ensuite genrée et racisée, c'est-à-dire discriminatoire.

En second lieu, il a fallu s'appuyer sur une seule méthode d'analyse, ce qui nous instaure dès le début dans une vision influencée par celle-ci. L'élément central de notre analyse se base sur la théorie de l'agenda-setting (McCombs et Shaw, 1968) ainsi que sur celle du cadrage médiatique (Goffman, 1974) et s'interroge sur l'influence des médias vis-à-vis de la société. Le choix de cette théorie d'analyse nous permet de nous demander comment s'exerce l'influence des décideurs (politiques et institutionnels), des médias (ici la presse numérique) et des individus dans le processus de formation d'une opinion à propos d'un sujet choisi (Charron, 1995). De plus, nous avons fait le choix d'adopter une démarche critique du discours et avons associé à la théorie de l'agenda-setting les principes de l'Analyse Critique du Discours (ACD) (Fairclough, 1989), permettant de comprendre la manière dont l'abus de pouvoir social, la domination et l'inégalité sont exprimés et reproduits dans la société à travers le texte et la parole (Van Dijk, 2008, p.85). Le but de notre recherche étant de comprendre le lien entre les médias numériques, l'influence de leurs (des médias choisis) discours médiatiques et journalistiques, et la société et ses individus, nous nous attelons principalement au fait de décortiquer ces types de discours pour en saisir toutes les dimensions dans la production de ceux-ci. De ce fait, nous portons un œil critique sur le problème que nous nous posons et sommes amenés à montrer du doigt les irrégularités dans le fonctionnement du système médiatique. Par irrégularités, nous entendons distinguer les discours médiatiques c'est-à-dire comment les enjeux socio-économiques de production et de réception peuvent influencer les discours journalistiques, c'est-à-dire la mise en scène d'un discours d'information orienté par le journaliste (l'énonciateur) (Charaudeau, 2009).

Enfin, et si cette limite se pose automatiquement par rapport à une conscience éthique du problème, il va de soi que le regard que je porte sur le sujet de recherche est celui d'une femme blanche, européenne et non autochtone, et que je n'ai en aucun cas la même histoire sociale que les femmes dont je parle aujourd'hui. Les structures inégalitaires que je présente tout au long de mon mémoire sont des situations que je tente de comprendre et il est impossible de ne pas se poser la question de l'enjeu éthique de mon sujet, bien qu'il me paraisse nécessaire de comprendre l'importance de la situation que j'expose. Si mon regard se veut être le plus objectif et impartial possible, dans le respect de ces femmes et de leurs familles, et avec toute la bienveillance que leur

situation nécessite, il m'a néanmoins semblé évident, lors de la recherche de mon sujet, qu'il était essentiel de contribuer à briser le silence sur la situation des femmes autochtones du Canada.

CHAPITRE 2 : CONTEXTUALISATION DE LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES AU QUEBEC ET DE LA VIOLENCE DONT ELLES SONT VICTIMES

2.1. Les communautés autochtones au Canada et au Québec

Le Canada s'est développé à travers une histoire coloniale forte et le mélange de cultures différentes façonne actuellement un territoire aux origines variées. L'identité canadienne se définit par une grande diversité des peuples, notamment autochtones, présents sur l'ensemble du territoire, et ce bien avant l'arrivée des colons sur ces terres. Souvent racontée depuis le début de la colonisation, l'histoire du Canada trouve néanmoins ses racines dans l'histoire autochtone.

Cependant, l'histoire autochtone souvent dépeinte par la société allochtone est majoritairement réduite à quelques épisodes, et laisse entendre que la colonisation est le point de départ de l'identité québécoise et canadienne (Gettler, 2016). Deux grands courants occultent depuis plusieurs années le rôle des Premières Nations dans l'histoire nationale du pays, laissant croire que « les autochtones n'appartiennent pas de plein droit à la nation québécoise » (Gettler, 2016, p.7). Le premier courant, appelé courant négationniste nie tout droit particulier aux Premières Nations, et le second, appelé courant nationaliste-conservateur, structure son récit autour « des hauts faits d'une nation québécoise profondément ethnique » (Gettler, 2016, p.3). Une des premières critiques faites à l'égard de ces deux courants historiographiques est de ne pas tenir compte des spécificités des autres cultures, et d'être les représentants de l'idéologie coloniale du gouvernement fédéral (Vincent, 2012). Depuis toujours, l'écriture de l'histoire est issue des mouvements coloniaux et de l'ethnocentrisme qui leur sont propres (Delâge, 2000), puisqu'il y a ce que l'on nomme « une incapacité de reconnaître l'existence de l'Autre » (Delâge, 2000, p.521).

Dans le but de se réapproprier les représentations historiques dont ils font l'objet, Georges E. Sioui (1999), Taiaiake Alfred (1999) et Howard Adams (1975) sont les premiers à proposer « une perspective autochtone sur les peuples autochtones » (Giroux,

2008, p.34), en défaisant l'histoire racontée par les historiens allochtones et en pointant du doigt le mépris politique dont les peuples autochtones sont victimes. Delâge (2000) écrivait « voir la découverte de l'Amérique, c'est occulter sa conquête ; voir le peuplement colonial, c'est généralement oublier son dépeuplement autochtone ; poursuivons, voir la 'croissance', le 'progrès', c'est demeurer muet sur le processus de 'réduction', de 'mise en réserve' » (Delâge, 2000, p.522). Ainsi, les auteurs autochtones s'inscrivent dans un travail de mémoire et d'éducation : « cette manière d'écrire 'avec son sang' est le signe d'une pensée politique qui se développe comme réflexion du vécu, comme une multiplication du sensible. » (Giroux, 2008, p.37).

Au fil du temps, et avec une conscience grandissante de l'histoire des peuples autochtones et de cet Autre (Delâge, 2000), de nombreux chercheurs non autochtones – historiens et anthropologues – se sont intéressés aux expériences amérindiennes au Canada, faisant de l'histoire des Autochtones un champ spécialisé de l'histoire canadienne depuis la fin des années 60 (Grabowski, 2000). La principale question de ce champ d'études a été de comprendre comment les Premières Nations ont joué et continuent de jouer un rôle majeur dans le déroulement de l'histoire québécoise et canadienne, bien que leurs histoires soient spécifiques à leurs cultures et leurs traditions (Gettler, 2016). Rémi Savard, anthropologue qui a œuvré dans la défense des droits autochtones tout au long de sa carrière s'insurge contre cette indifférence au travers de nombreux ouvrages, resituant les autochtones et les responsabilités d'un gouvernement souverainiste (Savard, 1977). En s'intéressant aux relations entre les autochtones et la société québécoise, le travail anthropologique d'auteurs tels que Jean-Jacques Simard, Trigger ou Barbeau a permis de « déborder des limites territoriales qu'imposent les régimes coloniaux » (Delâge, 2000, p.524)

De ce fait, les peuples autochtones voient leur histoire sociale s'inscrire en parallèle de l'histoire coloniale québécoise, et leurs cultures et leurs traditions sont aujourd'hui de plus en plus comprises comme étant des multitudes d'identités différentes façonnant l'identité canadienne dans sa globalité. Les écrits littéraires produits dans le biais de cette réaffirmation identitaire nous permettent d'établir le contexte dans lequel ces peuples évoluent, et de reconnaître l'influence des puissances coloniales dans l'effacement de

leur histoire sociale. Nous verrons par la suite comment le processus colonial a participé à cette mise sous silence de l'histoire autochtone, et comment les gouvernements successifs québécois ont assuré leur domination, à la fois coloniale et patriarcale.

Habitants d'origine du Canada, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont 1 673 785 en 2016, soit 4,9% de la population canadienne contre 2,8% en 1996 (Statistique Canada, 2016). Majoritairement divisés en trois catégories, les peuples autochtones sont à l'intérieur même de ces catégories différentes et appartiennent à des communautés particulières. Premières Nations, Inuits et Métis sont les trois principales catégories, réparties sur l'ensemble du territoire canadien. Les Premières Nations se trouvent principalement au sud de l'Arctique et représentent la majeure partie des autochtones du Canada, c'est-à-dire environ 64% de cette population, avec plus de 50 peuples aux langues et aux cultures différentes. Ces Premières Nations se divisent en 6 grands groupes géographiques : les Premières Nations des régions boisées, les Premières Nations des Plaines, les Premières Nations Iroquoises, les Premières Nations du Plateau, les Premières Nations de la Côte du Pacifique et, enfin, les Premières Nations des bassins et des fleuves Mackenzie et Yukon (« Les Premières Nations au Canada », consulté le 18/06/20). Les Inuits, environ 40 000 individus, sont principalement présents dans les territoires du Nunavut, du Nord-Ouest, ainsi que le Nunavik et le Labrador. Enfin, les Métis, qui trouvent leurs origines dans la rencontre entre les Amérindiens et les Européens, vivent dans l'Ouest canadien, et représentent entre 300 000 et 700 000 personnes. Serge Bouchard, anthropologue, raconte dans une série de podcasts intitulés « Autochtones l'autre histoire » (2012) et diffusés sur le site de Radio-Canada, que la découverte de ces multitudes de communautés s'est faite progressivement, lors de la colonisation du territoire canadien par les Européens. Les premières connaissances des côtes canadiennes par les Européens datent de la fin du XIV^{ème} siècle, et les premiers contacts entre les nations autochtones et les Européens se feront dans les années 1500. Par son travail, Serge Bouchard (2012), allochtone et spécialiste des peuples amérindiens, propose un voyage au cœur de la culture, la société et la spiritualité des Autochtones du Canada, pour y raconter leur Histoire.

C'est notamment avec l'arrivée de Jacques Cartier en 1534 à ce qui sera plus tard appelé Gaspé, que la colonisation prend racine. Cartier y déclare les territoires comme étant des territoires français, et ce sans prendre en compte les peuples qui s'y trouvent, notamment les Mi'kmaq de la Baie des Chaleurs, les Béothuks de Terre-Neuve (aujourd'hui disparus), et les Iroquoiens de Saint-Laurent. Le territoire est ainsi renommé la Nouvelle-France (Bouchard, 2012).

Au fur et à mesure du déploiement de leurs colonies, les Européens vont découvrir un territoire bien plus vaste et riche qu'ils n'y pensaient. C'est d'ailleurs lorsque les explorateurs partent à la découverte de l'ouest que l'on constate une diversité encore plus large de ces communautés puisque les Français et les Britanniques, les deux puissances coloniales dominantes, rencontrent alors un florilège de nations amérindiennes : les Cris des Plaines, les Pieds-Noirs, les Gros Ventres, les Pikunis, les Chippewyans, les Saulteaux, les Sioux ... chacune ayant son organisation sociale et sa propre culture (Képek-Québec, 2019). Par exemple, les Premières Nations des régions boisées se constituent sous forme de groupes indépendants d'environ 400 personnes, vivant au rythme des migrations saisonnières pour assurer leur survie, tandis que les Premières Nations iroquoises ne se déplacent jamais et vivent de l'agriculture. Leurs collectivités sont des systèmes complexes de gouvernement, fondés sur des principes démocratiques. Les Premières Nations des Plaines sont des groupes migratoires représentés par un chef, et s'ils se rassemblent autour de fêtes et cérémonies spirituelles, ils sont cependant bien distincts les uns des autres. Ils sont d'ailleurs régulés par une milice militaire qui s'assure le bon fonctionnement et la bonne entente entre chacun (Bouchard, 2012). Si les différences d'organisations sociales entre les groupes sont évidentes, leurs croyances spirituelles ont néanmoins des similitudes propres à la communauté autochtone. Ils vivent tous en harmonie avec la nature, et expriment leur gratitude envers elle et son Créateur lors de cérémonies. Leur respect est immense pour tous les éléments de l'environnement et c'est pour cela qu'ils sont très rattachés à leur Terre et au lien qui les unit à Elle. Pour exprimer ce rapport à la Terre et la différence avec les peuples européens, Georges E. Sioui écrivait :

L'auto-histoire amérindienne est une approche éthique de l'histoire et elle est basée sur deux prémisses. La première est qu'en dépit du mode d'appropriation

du territoire par les Européens, les valeurs culturelles de l'Amérindien ont davantage influencé la formation du caractère de l'Euro-Américain, que les valeurs de ce dernier n'ont modifié le code culturel de l'Amérindien, puisque ce dernier n'a pas quitté son milieu naturel. La seconde est que l'histoire n'a pas encore compris que l'étude de la persistance des valeurs essentielles amérindiennes, à l'aide du témoignage de l'Amérindien lui-même, est plus importante quant au caractère social de la science historique que les analyses faites des transformations culturelles » (Sioui, 1989, p.30).

La sagesse, l'amour, le respect, le courage, l'honnêteté, l'humilité et la vérité sont les sept enseignements ancestraux des tribus autochtones, transmis de génération en génération (« Les Premières Nations au Canada », consulté le 18/06/2020). De ce fait, la multitude de communautés autochtones présentes sur le territoire témoigne de la diversité culturelle autochtone, et de leurs histoires différentes selon le développement du processus colonial sur leurs terres.

Au Québec plus précisément, 11 nations représentant 55 communautés autochtones sont présentes sur le territoire. Divisés en deux groupes, les Inuits et les Premières Nations incluant les peuples Anishinabeg, les Atikamekw Nehirowisiw, les Cris, les Hurons-Wendat, les Mohawks, les Innus, les Malécites, les Naskapis, les Mi'gmaq et les Abénakis, ils appartiennent à trois familles linguistiques : les langues Algonquines, les Eskimo-aléoutes et les Iroquoises. Sur le territoire québécois, ils représentent 1% de la population totale.

Le processus de dépossession matérielle et culturelle des Autochtones a commencé dès l'arrivée des colons sur le territoire canadien, puisque soucieux d'avoir un commerce plus puissant qu'un autre, les Français et les Britanniques vont mettre en place un réseau de colonies concurrentielles à mesure que les puissances européennes souhaitent accroître leur influence et surtout leur richesse : « l'inondation des terres et l'exploitation forestière ont causé des ravages à la santé physique et psychologique des Premières Nations et des femmes autochtones en particulier » (Képek-Québec, 2019, p.29). Des alliances vont être créées avec les chefs autochtones, pour l'obtention de fourrures et l'exploitation des sols, engendrant des conflits à l'intérieur même des communautés, cherchant à être celles qui feront affaire avec les compagnies européennes (Bouchard, 2012). Bousculant ainsi l'économie des collectivités autochtones, le commerce a aussi pour effet de stimuler la colonisation et les explorations,

à la recherche de nouveaux territoires inconnus propices à l'exploitation. Plus la découverte des terres se fait, plus les conflits se développent pour le contrôle de celles-ci, et les alliances commerciales deviennent des alliances militaires, traduites sous forme de traités garantissant la protection de l'un au profit de la domination de l'autre. La Proclamation royale de 1763 en est un exemple, puisque conscients que la réussite de leurs colonies repose sur une stabilité relationnelle avec les Autochtones, le roi de Grande Bretagne George III octroie une reconnaissance publique de ces communautés et la garantie de leur laisser leurs terres et de les protéger, au profit d'un monopole certain sur le commerce (ibid.).

Enfin, les colonies étant de plus en plus grandes, et malgré les traités entre Autochtones et non-Autochtones, les chefs autochtones se sont vus contraints de vendre leurs terres sous la pression des dirigeants coloniaux. Les communautés autochtones ont donc été obligées de s'installer dans des réserves leur étant destinées, et se voient de plus en plus contraintes d'obéir à un certain nombre de règles allant à l'encontre de leur culture et de leur identité (Bouchard, 2016), « le rétrécissement de leurs territoires traditionnels en de minuscules réserves a porté un coup dévastateur au cœur de l'identité individuelle et collective des Premières Nations au Québec » (Képek-Québec, 2019, p.29). C'est principalement en 1876 et avec la création de la Loi sur les Indiens que se confirme l'idée d'éradiquer la culture de ces peuples et de les soumettre à une politique d'assimilation de leurs membres à la « société euro-canadienne » (Henderson, 2006). Selon cette loi, une « réserve indienne est une terre détenue par la Couronne pour l'usage et le bénéfice des bandes respectives, selon les traités ou autres accords » (Réserves, L'encyclopédie Canadienne, 2020). Ces réserves permettent ainsi d'imposer un mode de vie sédentaire aux Autochtones et accentuent la ségrégation sociale entre les peuples, puisque la plupart des modifications des traités ont été réalisées de force et sans consulter les chefs autochtones (Képek-Québec, 2019).

Stigmatisés et isolés, c'est l'identité culturelle des membres des communautés autochtones qui fut remise en question dans le but d'homogénéiser la population canadienne (Henderson, 2006). Au sein des réserves, c'est en particulier la mise en place de pensionnats indiens pour les enfants de familles autochtones et l'assimilation forcée à

laquelle ces enfants ont dû faire face qui a participé, et participe toujours, à l'affaiblissement de ces communautés, dont les enfants aujourd'hui adultes gardent encore les séquelles d'une maltraitance physique et psychologique. D'écrire Sioui :

En 1492, l'Amérique est devenue le terrain de rencontre des deux idéologies alors les plus opposées sur terre. Dès son contact avec l'Européen, l'Amérindien, à cause de sa vision circulaire et non évolutionniste, voyait celui-ci comme un humain dont la culture était en dégénérescence, et qu'il s'agissait de rehausser ; l'Européen, pour sa part, par sa vision linéaire et évolutionniste, voyait l'Amérindien comme un attardé qu'il fallait à tout prix faire entrer de force dans le processus d'évolution et de développement européen. (Sioui, 1989, p.134).

Instaurés par le gouvernement canadien à l'époque conservateur et dirigé par John A. Macdonald, et les institutions religieuses au début des années 1880, plus de 150 000 enfants autochtones se sont vu enlevés à leurs familles et envoyés dans ces pensionnats, parce que tout « Sauvage » se doit d'être « civilisé » (Chansonneuve, 2007). La notion de « Sauvage » permet notamment au mouvement colonialiste d'atténuer le sentiment de culpabilité qui découle des massacres, des expulsions et des expropriations (Alfred, 2017, p.65). La négligence des besoins essentiels dignes d'un être humain ont participé à l'affaiblissement des communautés autochtones et au développement, certes invisible, d'un traumatisme historique accompagné d'un stress post-traumatique encore présent aujourd'hui (Herman, 1997). Victimes de violences psychologiques et émotionnelles, ainsi que de violences physiques et sexuelles, les survivants de ces pensionnats ont donc difficilement été capables de se reconstruire par la suite, entretenant ainsi ce traumatisme historique, que l'on définit de la manière suivante : c'est l'idée qu'une série d'événements destructeurs participent à un état de détresse important des membres d'une communauté, et ce sur plusieurs générations (Fast & Collin-Vézina, 2010).

De ce fait, la transmission intergénérationnelle des cultures autochtones est fortement entachée, puisque le schéma éducatif auquel ces générations ont été confronté est entièrement biaisé par la mise en place de ces politiques restrictives : « la fréquentation obligatoire des pensionnats a été vécue comme une 'cassure' ou une 'brisure' dans la vie des Autochtones et que les piètres conditions socio-économiques

dans lesquelles on maintient les Premières Nations ne font qu'exacerber les traumatismes » (Képek-Québec, 2019, p.95). Avec un modèle parental affectif quasi inexistant et une exposition quotidienne à la violence, les anciens pensionnaires autochtones sont les acteurs d'une transmission de la victimisation¹² (Haig-Brown, 1988), qui se perpétue jusque dans la culture autochtone contemporaine. Ainsi, selon les Enquêtes Sociales Générales (ESG) sur la victimisation en 2014, le taux autodéclaré d'agressions sexuelles chez les Autochtones est quasiment 3 fois plus élevé (58 pour 1000) que celui des non-Autochtones (20 pour 1000) et il existe une proportion plus élevée d'Autochtones que de non-Autochtones victimes de mauvais traitements physiques et/ou sexuels avant 15 ans (ESG, 2014). Partant de ces constats, les Autochtones seraient victimes de ce que l'on appelle un cycle intergénérationnel de la violence/victimisation (Dion, Hains, Ross & Collin-Vézina, 2016), et qui se caractérise par le fait qu'il y a eu « agression à la fois dans l'enfance du parent et de son enfant, et que ce parent n'en est pas l'agresseur » (Baril & Tourigny, 2015, p.29). Plusieurs facteurs entretiennent cette continuité intergénérationnelle (Dion, Hains, Ross Collin-Vézina, 2016), que ce soit les séquelles des parents sur le long terme ou surtout le stress post-traumatique qu'ils subissent en grandissant (Herman, 1997) : « contrairement à un événement traumatique ponctuel, tel qu'un accident de voiture ou une catastrophe naturelle, un événement traumatique relationnel, prolongé, répété et survenant dans une période développementale, est plutôt considéré comme un trauma complexe » (Roberge, 2011 dans Baril, & Tourigny, 2015, p.32). Le caractère instable, symbolisé par ce stress post-traumatique (Dion, Hains, Ross Collin-Vézina, 2016) de certains de ces individus entraîne par la suite des problèmes relationnels importants à l'âge adulte, que ce soit dans la sphère familiale et/ou conjugale : « l'agression sexuelle durant l'enfance est un facteur de risque important dans l'apparition de difficultés d'adaptation psychologique et sociale à l'âge adulte pour les hommes et les femmes, mais plus particulièrement pour les femmes » (Webster, 2011 dans Baril & Tourigny, 2015, p.36). Les résidus de ces

¹² L'emploi du terme « victimisation » est celui utilisé par Haig-Brown (1988) pour désigner la conséquence d'une situation en générale, mais il serait plus approprié de parler « d'abus » ou de « tort » dans le cas des femmes autochtones du Canada. En effet, bien qu'elles soient confrontées à des traumatismes sur plusieurs générations, les approches féministes autochtones militent pour une reconnaissance de leurs situations et une réappropriation de leurs droits, par l'autodétermination et l'investissement des femmes. Ainsi, l'idée d'une « transmission de la victimisation » reste discutable dans l'approche qu'elles ont de leurs situations.

expériences traumatiques continueront alors d'affecter des personnes, de génération en génération, tant que le problème ne sera pas abordé sur tous les plans, sociaux, économiques, psychologiques, et ce sur une seule génération, pour ainsi enrayer la reproduction de ces événements.

Si les réserves sont principalement vues d'un mauvais œil, leur statut fait cependant office de protection de ces terres, puisqu'elles sont aujourd'hui la seule preuve tangible de la présence des Autochtones sur le sol canadien avant l'arrivée des colons (Bouchard, 2012). Elles sont les témoins de l'Histoire coloniale autochtone. L'Encyclopédie Canadienne (consultée le 22 juin 2020) définit ces territoires de la manière qui suit : « une réserve indienne est une terre détenue par la Couronne pour l'usage et le bénéfice des bandes respectives (ndlr. Les Premières Nations) (Mccue, 2011). Ces réserves sont régies par la Loi sur les Indiens, ce qui signifie, par exemple, que seuls les Indiens inscrits (ceux dont le nom apparaît dans le Registre des Indiens) peuvent être propriétaires de leur propre terre sur une réserve (ibid.). Permettant d'imposer un mode de vie sédentaire aux peuples autochtones semi-nomades (notamment les autochtones des Plaines, c'est-à-dire les Siksikaitsitapi, les Ojibwés, les Assiniboines, les Dakotas et les Iroquois) la création de réserves a surtout été un moyen de rassembler ces communautés dans des lieux restreints, pour les convertir au catholicisme et les assimiler progressivement à la société coloniale : « la sédentarisation des Premières Nations au Québec s'est réalisée graduellement, le processus de colonisation et d'assimilation se poursuivant lors de la création de réserves » (Képek-Québec, 2019, p.25). Avant le projet de loi C-31 en 1985, seuls les Indiens inscrits avaient le droit de vivre sur les terres des réserves, et le projet de loi C-31 a permis, après 1985, la modification de cette clause et la suppression de certaines politiques discriminatoires à l'entrée des réserves (Mccue, 2011). Cependant aujourd'hui, les réserves appartiennent toujours à la Couronne et font souvent l'objet de revendications territoriales par les Autochtones. En effet, c'est le gouvernement fédéral qui détient ces terres et qui décide de leurs créations et leurs modifications, bien souvent prises sans consultation de ces peuples. De ce fait, les communautés autochtones n'ont pas le pouvoir de vendre, céder ou louer ces terres à quiconque excepté le gouvernement fédéral (André-Grégoire, Radio-Canada, 2017).

S'il ne fait aucun doute que les réserves demeurent un vestige du colonialisme de peuplement dont les Autochtones ont été victimes, les réserves sont demeurées un moyen de souder les communautés autour d'une même unité, et d'assurer un foyer spirituel et physique à ces individus (Mccue, 2011). Certaines politiques sociales participent aujourd'hui à conserver l'autonomie des autochtones sur leurs terres ou territoires ancestraux : « l'aspiration des peuples autochtones à l'autonomie se nourrit du désir de conserver ainsi, dans le contexte du monde actuel, leurs valeurs et leurs traditions, leurs modes de vie, leurs langues et leurs cultures » (Hawkes, 2001, p.170). Il serait cependant faux de croire que les réserves ont été vues comme un moyen pour les Autochtones de conserver leur identité, leur langue et leur culture, bien que cela ait pu y contribuer. D'une part, il est reconnu que les « conditions sociales dans de nombreuses réserves mettent en évidence la négligence politique et historique du Canada envers les peuples d'ascendance autochtone » (Mccue, 2011). Il faut notamment voir comment le cadre de ces réserves a fait en sorte de maintenir les communautés autochtones dans des conditions socioéconomiques précaires, leur offrant des conditions de santé et des logements souvent inadéquats, ainsi qu'un manque criant d'accès à des services sociaux et de santé. D'autre part, de nombreux Autochtones ne vivant pas dans des réserves dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans le Nord du Québec ont pu préserver leurs langues, cultures et identités à ce jour.

Ce qui ne veut pas dire que pour les Autochtones vivant en dehors des réserves la réalité ait été plus clément. En milieu urbain, où les individus autochtones, en particulier les femmes, perdent la protection naturelle de leur communauté d'origine, ces dernières se retrouvent le plus souvent dans des situations accentuant leur fragilité, participant ainsi à l'idée que leur place dans la société canadienne est encore plus délicate que d'autres membres des communautés autochtones (Statistique Canada, 2011). Les Autochtones pallient cependant ce manque de visibilité dans les milieux urbains par la mise en place d'associations et de collectifs. En effet, « les Centres d'amitié autochtones sont ainsi devenus, au fil des ans, des lieux privilégiés d'expression des besoins, des aspirations et des revendications d'un segment de la population autochtone, ceux vivant en milieu urbain. » (Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2006). Dans ces centres d'amitié, on précise toutefois que si « la dimension urbaine représente un défi

supplémentaire pour le leadership autochtone » (ibid.), il est nécessaire de gommer la distinction entre les Autochtones vivant sur les réserves et ceux vivant en milieu urbain, pour « favoriser la complémentarité » (ibid.) et ne pas porter préjudice à ceux vivant en milieu urbain.

2.2. Les femmes autochtones du Québec

Les multiples nations autochtones possèdent leurs propres systèmes de fonctionnement ainsi que leur propre gouvernance et les relations entre les sexes y sont relativement égalitaires. En effet, les femmes autochtones ont toutes une place et un rôle particulier dans leurs communautés (Képek-Québec, 2019). Les hommes et les femmes sont pour ainsi dire complémentaires, sans notion hiérarchique entre les sexes, et chacun a le devoir et la responsabilité de participer à la vie de la communauté et au maintien de l'entente et du développement en général.

Le processus de colonisation a joué un rôle très important dans le dérèglement de ces équilibres, entraînant une réduction du pouvoir féminin, lié à la mise en place d'un patriarcat européen. Plusieurs femmes autochtones de nations différentes ont vu leurs rôles et leur place être réduits avec l'instauration de différentes lois (ibid.). Les femmes Mohawks avaient, avant la colonisation, un rôle clé dans la gouvernance locale, la gérance des terres et les ressources communautaires, tout comme les femmes Atikamekw avaient un rôle essentiel dans la transmission des savoirs, et le maintien de la sécurité de la communauté (Képek-Québec, 2019). Les femmes avaient à cette période, une influence particulière sur le plan politique et socio-économique, elles étaient pour ainsi dire les « protectrices et les gardiennes du territoire » (Képek-Québec, 2019, p.28), et possédaient bien plus de pouvoir que les femmes européennes.

La Loi sur les Indiens de 1876 a eu un impact particulier sur les femmes autochtones au sein de leurs communautés, puisqu'elles se sont retrouvées pour la première fois au cœur d'une discrimination ciblée. Cette loi rendait légitime le fait qu'une femme autochtone perde son statut d'Indienne si elle épousait un homme non-autochtone, et ce sans aucun moyen de retrouver son titre (Képek-Québec, 2019). Elle perdait ainsi ses droits ancestraux, et ne devenait pour ainsi dire, ni autochtone ni non-

autochtone. Ce concept de « statut » (ibid., p.28) a engendré la mise en place de catégories de personnes autochtones, sans pour autant qu'il y ait un lien entre la culture et les origines de chacun.

Si les politiques gouvernementales ont joué un rôle majeur sur la situation des femmes autochtones, le patriarcat européen¹³ a joué une fonction cruciale dans la construction d'un rapport hommes-femmes de moins en moins équitable. En imposant un système patriarcal occidental où les conceptions européennes de la féminité et de la masculinité ne sont pas du tout les mêmes que celles des communautés autochtones, le sexisme à l'égard des femmes a été renforcé au sein des réserves et a permis avec le temps d'ignorer le rôle décisionnel des femmes. Au sein des réserves seuls les hommes avaient le droit de vote aux élections des conseils de bande. Les femmes ont aussi été écartées du domaine politique public jusqu'en 1951, date marquant l'arrêt de la prohibition politique pour ces femmes. Il aura également fallu attendre 1992 pour que la première femme des Premières Nations au Québec soit élue à la tête d'un conseil de bande (Képek-Québec, p.29).

Le dérèglement imposé par le patriarcat européen¹⁴ au sein même des communautés autochtones a engendré une augmentation des risques de subir de la violence pour les femmes autochtones. Au terme du processus de colonisation et de la Loi sur les Indiens, les femmes autochtones âgées de 25 à 45 ans ont cinq fois plus de risques de mourir d'une mort violente que les autres femmes du même âge (Amnistie Internationale, 2004). Les femmes autochtones se retrouvent être victimes de « violence latérale », c'est-à-dire une violence que les groupes opprimés se font vivre entre eux, et qui reprend les codes de la violence qu'ils ont eux-mêmes subie auparavant (Képek-Québec, 2019) : on parle ici de la violence au sein des pensionnats par exemple et des traumatismes intergénérationnels qui ont suivi. Avec sa recherche intitulée *Sœurs par l'Esprit*, l'AFAC a tenté de démontrer en 2010 comment « la colonisation n'est pas simplement une stratégie du passé, mais une réalité qui renforce le silence entourant la

¹³ Appellation générale, le « patriarcat européen » est cependant représenté par différentes cultures qui s'inscrivent toutes dans le paysage du colonialisme patriarcal.

¹⁴ Par patriarcat européen nous parlons ici des différentes cultures européennes s'inscrivant dans une dynamique de colonialisme patriarcal.

violence que subissent aujourd’hui les femmes des Premières Nations, les Inuites et les Métisses » (Association des Femmes Autochtones du Canada, 2010, p.1).

C’est la dévalorisation du genre féminin et de son pouvoir qui permet l’émergence d’une violence ciblée envers les femmes autochtones du Québec et une marginalisation de leurs rôles au sein des réserves et hors réserves (Képek-Québec, 2019). Plusieurs facteurs de risque apparaissent au fur et à mesure, notamment le manque de ressources et de services pour ces femmes qui subissent de la violence (ibid.). Elles se retrouvent démunies face à celle-ci, et n’ont aucun moyen de l’éviter, si bien qu’elles sont parfois contraintes de fuir leur communauté pour ainsi échapper à la violence qu’elles y subissent – notamment la violence conjugale et familiale (AFAC, 2010). Le manque de maisons d’hébergement autochtones à l’intérieur des communautés (on en compte 13 pour 55 communautés) (Képek-Québec, 2019, p.135) les pousse à fuir vers les milieux urbains, entraînant bien souvent un déracinement social et économique. Arrivées en milieu urbain, leur situation n’est pas plus propice à l’amélioration. Peu de lieux leur sont destinés et elles sont pourtant nombreuses, ce qui augmente le risque qu’elles ont de se faire agresser la nuit, notamment lorsque l’on sait qu’elles ont parfois recours à la prostitution et sont confrontées à des problèmes de toxicomanie. Elles sont alors plus sujettes à faire de mauvaises rencontres.

Certaines femmes autochtones faisant face à l’itinérance doivent faire face à un autre type de stigmatisation, qui vient notamment du système de justice, les considérant souvent comme responsables de leurs problèmes sociaux (Képek-Québec, 2019). La police devient alors source d’insécurité pour ces femmes, puisque si l’Etat a pour obligation de veiller à ce que les policiers les protègent, ce n’est souvent pas le cas. Nombreux sont les témoignages pointant du doigt le comportement discriminatoire des policiers. On pense notamment à Val d’Or au Québec où, à la suite d’une enquête sur la disparition de Sindy Ruperthouse, les récits d’abus de la part des policiers de la SQ étaient de plus en plus courants, témoignant d’un manque de confiance grandissant des femmes autochtones envers le système de justice actuel. Souvent considérées comme des victimes non crédibles, leurs plaintes ne font l’objet d’aucune suite et précipitent donc ce manque de confiance.

La majorité des femmes autochtones sont victimes de violence, que ce soit au sein des réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Le manque de logements, un accès limité à l'emploi et un déracinement souvent forcé de chez soi pour des milieux urbains tout aussi violents sont les principaux marqueurs d'inégalités entre femmes allochtones et femmes autochtones. Bien que les conditions de ces femmes soient différentes d'une communauté à une autre, elles font dans l'ensemble face aux mêmes types de violences et de discriminations, que ce soit la violence raciste, conjugale ou familiale (Képek-Québec, 2019).

2.3. Les femmes autochtones et la violence

Le taux de violence envers les femmes autochtones est beaucoup plus élevé qu'envers les femmes non-autochtones selon les ESG émises par Statistique Canada en 2009, 2014, 2016 et 2017 mais aussi par les recherches de l'Association des Femmes Autochtones du Canada en 2008 et 2010. À partir de 15 ans, la probabilité que les femmes autochtones soient victimes de violence est 3,5 fois plus élevée qu'elle ne l'est pour les femmes non-autochtones (AFAC, 2008) et elles sont également plus susceptibles d'être victimes de violences pouvant constituer un danger de mort : 54% chez les femmes autochtones contre 37% chez les femmes non-autochtones (ibid.)

Selon l'enquête de Statistique Canada en 2017, *L'homicide au Canada*, on décompte 660 victimes d'homicides, c'est-à-dire un nombre de 7% supérieur à l'année précédente, et parmi ces 660 victimes d'homicides, fort est de constater que le taux enregistré chez les femmes autochtones était de 4,22 homicides pour 100 000 femmes, contre 0,75 pour 100 000 pour les femmes non-autochtones. Un quart des victimes d'homicides au Canada se constitue d'Autochtones. Si le taux de violence le plus élevé se trouve en Saskatchewan et au Manitoba (Statistique Canada, 2013), il est également écrit que 63% des homicides ont lieu dans les Prairies, où se trouve la majorité des réserves autochtones, et où 40% de la population autochtone réside (Statistique Canada, 2017). En 2014, Jilian Boyce écrit dans *La victimisation chez les Autochtones du Canada*, pour Statistique Canada, que le risque de victimisation avec violence est 2 fois plus élevé chez les femmes autochtones que les hommes autochtones – 220 incidents pour 1000 personnes, contre 110 pour 1000 – et qu'il est en plus 3 fois plus élevé que les femmes

non autochtones : 81 incidents pour 1000 personnes (Boyce, 2014, p.10). La violence envers les femmes autochtones a plusieurs formes, que ce soit familiale, conjugale et sexuelle. Selon l'ESG de 2014, plus de 10% des femmes autochtones ont déclaré avoir subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint, contre 3% chez les non-Autochtones et la violence subie dans un cercle familial est la forme la plus courante de victimisation des femmes autochtones (Scrim, 2017). Certaines résultent de niveaux interpersonnels et d'autres sont systémiques et donnent lieu à des violences interpersonnelles. Les violences interpersonnelles envers les femmes autochtones sont le plus souvent liées aux « antécédents de mauvais traitements durant l'enfance, les antécédents d'itinérance, la consommation de drogues ou le fait d'avoir une santé mentale passable ou mauvaise » (Boyce, 2014, p.3) et regroupent les violences produites au sein de la famille ou au sein de la communauté.

Selon Vannotti et Morier-Genoud (2003), « on a tendance à rétablir sa dignité en cherchant à infliger la même violence à celui qui en a été à l'origine (...). [P]arfois, le besoin de vengeance, ne pouvant pas atteindre l'auteur, détermine, de manière non discriminée, l'émergence de comportements violents s'adressant alors à des victimes innocentes qui paient, pour ainsi dire, pour les autres » (Morier-Genoud, Vannotti, 2003). De ce fait, les types de violence familiales, conjugales et sexuelles que les femmes autochtones subissent au sein même de leurs communautés seraient nécessairement liées au traitement subi par les Autochtones (hommes et femmes) auparavant. « Si les clauses relatives au statut (ndrl. le statut d'Indien) ont favorisé l'assimilation, provoquant notamment une diminution importante de la population 'indienne' reconnue par l'État, elles ont aussi favorisé l'internalisation progressive d'une nouvelle division sexuelle au sein des communautés, contribuant à normaliser une certaine violence à l'égard des femmes autochtones dans l'ensemble de la population. » (Perreault, 2017, p.21).

Les fondements du problème de ces violences trouvent leurs sources dans l'histoire de la colonisation, et dans tout le processus de dépossession et d'impuissance auquel les communautés autochtones ont dû faire face (Bopp, et al., 2003). C'est l'érosion de l'identité autochtone et l'affaiblissement de leurs modes de vie, dû aux conséquences des pensionnats, qui ont entraîné et entraînent toujours des effets néfastes, sur la

structure familiale et les compétences parentales de ces Autochtones victimes d'un traumatisme intergénérationnel (Dion, Hains, Ross & Collin-Vézina, 2016).

La violence familiale, par exemple, se définit par un comportement abusif d'un membre d'une famille sur un autre que ce soit de manière émotionnelle, psychologie ou affective. Or, chez les Autochtones, la violence familiale englobe des conditions sociales plus larges et propres à leurs communautés. La Commission royale sur les peuples autochtones écrit que :

Même si la violence familiale chez les Autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue par le fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. (CRPA, 1996 :63-64)

La difficulté d'accès à des services de santé et à des services sociaux adaptés à leurs besoins au sein des communautés ainsi que le sous-financement des services déjà existants participent à amplifier la vulnérabilité des femmes autochtones et donc à les maintenir dans un cycle de violence familiale. N'ayant pas de structures permettant l'accompagnement de la femme, de l'enfant et du conjoint, les structures familiales s'effritent et poussent les femmes autochtones à s'éloigner de leurs communautés et donc de leur famille (Holmes, Hunt, 2017). Les femmes autochtones ayant un rôle central dans les dynamiques familiales des communautés (Dion, Hans, Ross & Collin-Vézina, 2016), leur bien-être est bien souvent indissociable de celui de leurs enfants et de leur couple, et entraîne, s'il n'est plus pris en compte, un dérèglement des relations interpersonnelles (Holmes, Hunt, 2017).

Certains hommes autochtones, en voyant leurs droits et capacités d'actions amputés par les politiques gouvernementales, ont fait face à une frustration grandissante, ensuite exprimée auprès des femmes par des excès de colère et de violence. Dans la plupart des cas, l'homme s'attaque à la femme, car il se sait physiquement dominant et

ne fait donc jamais face à une quelconque opposition de la part de celle-ci, trop souvent bridée par la honte et la peur des représailles. Selon Emma LaRocque¹⁵ (1991), le patriarcat a eu une grande influence sur la mise en place de cette violence. LaRocque soutient que les hommes autochtones se seraient au fur et à mesure du temps basé sur le schéma qu'on retrouve dans les cultures européennes des hommes blancs qui prônent une dévalorisation importante de la femme et de son influence au sein du cercle familial (LaRocque, 1991, in Holmes & Hunt, 2017, p.28). L'influence d'un système binaire du genre engendre une attribution des rôles et des fonctions différentes selon le sexe, où les hommes sont parfois perçus comme dominants sur le sexe féminin. Cette situation engendre dans la plupart des cas une intensification de la violence familiale et d'une culture de cette violence. La violence et l'amour se retrouvent liés ensemble, et la violence, par sa normalisation, devient alors un élément constitutif d'une relation amoureuse saine (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Ainsi, les enfants de parents violents se retrouvent plus susceptibles de commettre des actes violents par la suite, puisque l'espace psychologique dédié à la violence se retrouve bien plus conséquent que chez une personne au modèle parental classique (ibid.).

Dans le cas des femmes autochtones du Québec, la violence familiale est le témoin d'un mal-être sociétal important que le colonialisme et son histoire ont entretenu durant toutes ces années (Holmes, Hunt, 2017). Elle survient au sein de la communauté et au sein de la famille en elle-même, ce qui fait de cette violence une violence certes interpersonnelle, mais qui découle de structures systémiques et donc d'une violence structurelle à l'égard des peuples autochtones. Elle est « enracinée dans le tissu complexe de l'histoire des sociétés autochtones et de leur dynamique actuelle » (Bopp, et al, 2003, p.11), ce qui n'a pas permis jusqu'à aujourd'hui de la résoudre efficacement, puisque les systèmes actuels de guérison de la violence familiale en milieu allochtone ne correspondent pas au schéma des communautés autochtones.

La violence conjugale fait partie du spectre de la violence familiale, mais se définit par des schémas spécifiques, qui relèvent notamment d'une violence interpersonnelle

¹⁵ La chercheuse Métis Emma Larocque exprime cette idée lors de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones au Manitoba en 1991.

(Bopp et al, 2003). C'est une forme de violence physique ou sexuelle perpétrée par le conjoint marié ou conjoint de fait (actuel ou ancien) de la victime, qui a des effets mesurables sur la santé et le bien-être économique des personnes de la société, tant aujourd'hui que pour les générations futures (Statistique Canada, 2014). Elle se manifeste au travers du prisme de la violence physique et de la violence sexuelle, et peut porter atteinte à l'intégrité sexuelle de la femme.

Selon l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), 10% des femmes autochtones ont déclaré avoir subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint, contre 3% des femmes non-autochtones. Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les autres femmes de subir un abus physique ou sexuel, et elles rapportent notamment qu'elles sont victimes de la forme la plus sévère de violence conjugale (on parle ici d'agressions sexuelles, étranglement et menaces à l'arme à feu ou au couteau).

Bien que la situation familiale durant l'enfance influe sur nos comportements adultes, d'autres facteurs permettent l'apparition de la violence conjugale au sein des foyers autochtones. Le bien-être économique des communautés autochtones joue un rôle majeur dans l'appréhension de l'équilibre familial et conjugal, du fait que les situations parfois précaires bloquent les femmes autochtones dans des situations parfois très violentes, où elles n'ont malheureusement pas le choix de rester pour ne pas être à la rue. La pénurie de logements participe également à ce cercle de violence quotidien, ainsi que le peu de soutien de la justice entraînant un sentiment d'impunité à l'égard des hommes, et donc l'abandon des femmes quant aux démarches nécessaires à leur protection. En plus d'avoir peur des représailles de la part de leur conjoint, les femmes autochtones ne se sentent nullement écoutées à l'extérieur de leur relation conjugale. Elles ont aussi souvent peur d'être amenées à délaisser leur enfant si elles tentent d'entamer des démarches.

En dehors de leurs maisons, ces femmes sont aussi sujettes à de la violence sexuelle. Dans un contexte colonial, ce sont les groupes dominants qui délimitent les contours et construisent une image de la femme de couleur (Hill Collins, 2016). Si leurs situations montrent des similarités, les femmes autochtones et les femmes afro

descendantes dont parlent Hill Collins (2016) ne s'inscrivent pas dans le même panel de discriminations et de revendications. Les femmes autochtones contestent la remise en cause de leur statut et de leurs droits dû au processus de colonisation de leur pays, tandis que les femmes afro américaines luttent contre les effets de l'esclavagisme et leur invisibilité au sein des mouvements féministes dominants (Cultures & Santé, 2019). Nous verrons cependant comment leurs revendications peuvent se rejoindre lorsque l'on fait le lien entre racisme et sexisme, notamment en termes de perspective intersectionnelle de la violence.

Souvent associées à une « incarnation du sexe » (Hammonds, 1997 in Hill Collins 2016, p.210) et associées à l'image de la « sauvage » ou de la « princesse indienne » (« Appropriation culturelle des peuples autochtones au Canada, consulté le 24/06/2020), ces femmes sont « proposées comme des marchandises dans le discours de la société colonisatrice » (Boëtsch & Savarese, 1999, p.125) :

De tous les peuples de ce vaste pays, aucun n'a été plus opprimé, n'a été plus négligé et oublié, n'a été plus calomnié que la femme autochtone qui est continuellement classée comme un objet de mépris par la société moderne, qui l'appelle dédaigneusement « squaw » et que les hommes blancs considèrent comme « facile ». (Lavallée, 1968)

Principalement abordée par Patricia Hill Collins (2016) dans son ouvrage *La Pensée Féministe Noire*, l'auteure aborde cette problématique en parlant des femmes noires afro-américaines et de ce qu'elle nomme la politique sexuelle de la féminité noire. Elle y aborde cette idée que l'incarnation de cette domination sexuelle vient notamment du fait que ces femmes ont été réduites au silence par leur difficulté d'accès à des postes de pouvoir dans les institutions sociales aux États-Unis (Hill Collins, 2016, p.210). Et que ce silence dans lequel elles ont été plongées contribue à faire de « la sexualité des femmes noires [...] une caractéristique particulière de l'exploitation de classe, du racisme institutionnalisé, des politiques de construction nationale étasunienne ou de l'oppression du genre » (Hill Collins, 2016, p.216). Bien que le contexte des femmes autochtones soit différent, le système d'oppressions dans lequel elles se trouvent affiche des similarités avec l'histoire des femmes afro-américaines, notamment dans l'idée qu'elles subissent diverses formes d'oppressions et qu'elles disposent de peu de moyens d'expression pour s'en défaire.

Cette image de femme libre et à l'appétit sexuel excessif « à travers l'image de la trainée, les sexualités des femmes noires sont perçues comme dévoyées, sales, malades et immorales » (Hill Collins, 2016, p.217) profite à donner une certaine légitimité à cette violence sexuelle dont elles sont victimes hors de leurs foyers, puisque « l'imaginaire blanc » met la sexualité des femmes de couleur dans la case pathologique et non normale « la sexualité *africaine* ou *noire* est construite comme une hétérosexualité déviante ou pathologique » (ibid.). Dans le cas des femmes autochtones, cette violence est le résultat d'un racisme sexualisé, développé via l'imaginaire patriarcal européen, définissant la sexualité de ces femmes comme une sexualité déviante et facilitant le développement de cette violence sexuelle.

C'est notamment le cas lorsque l'on aborde le sujet de Val-d'Or. C'est en octobre 2015 et lors d'un reportage de Radio-Canada sur la disparition de Sindy Ruperthouse que plusieurs femmes autochtones ont eu le courage de dénoncer les abus de pouvoir et sexuels dont elles avaient été victimes. Elles ont notamment dénoncé des agressions sexuelles à répétition ainsi que de l'intimidation de la part des policiers. Ces derniers ont toujours nié les faits et ont d'ailleurs été soutenus par un grand nombre d'individus et d'autres policiers à travers le Québec, en plus d'avoir intenté une poursuite de 2 millions de dollars en diffamation contre Radio-Canada. Si l'enquête a permis d'ouvrir les yeux sur une certaine réalité d'abus de pouvoir pour certains, aucun des policiers accusés n'a été puni, entachant définitivement la confiance des femmes autochtones à l'égard du système de protection québécois et appuyant encore une fois l'idée que la violence interpersonnelle exercée sur les femmes autochtones témoigne d'une violence systémique dont les racines se trouvent dans le processus de colonisation. De dire Perreault : « Ces femmes sont prises en étau entre les tensions qui opposent les communautés autochtones et les corps policiers, d'une part, et la difficulté de la société québécoise à reconnaître la gravité de la violence physique et sexuelle envers les femmes, d'autre part (tout le débat autour de la « culture du viol » en fait foi) », (Perreault, 2017, p.20).

2.4. Une perspective intersectionnelle pour appréhender la violence envers les femmes autochtones et le féminisme autochtone

Si nous devons conceptualiser la violence dont sont victimes les femmes autochtones, il est d'abord nécessaire de comprendre les liens qui régissent ces différentes formes d'oppressions. Deux facteurs d'identité prennent principalement place dans notre recherche, ce sont ceux de la race et du genre, que de nombreuses études et théories mettent en relation pour expliquer le lien entre femmes autochtones et discrimination.

Pour comprendre ces liens et l'existence des féminismes autochtones aujourd'hui, nous appliquerons le concept d'intersectionnalité à notre sujet, pour ainsi adopter une perspective intersectionnelle à la lecture de notre problème. La notion d'intersectionnalité a été développée en 1989 par Kimberlé Crenshaw, quand elle prend conscience qu'il existe une discrimination simultanément raciale et sexiste auprès de certains groupes d'individus. Travaillant auprès des femmes afro-américaines, Crenshaw s'essaie à montrer l'enjeu de la situation de ces femmes, en prenant en compte la multiplicité des facteurs de discrimination, puisqu'elle déplore un manque de visibilité de ces femmes au sein des mouvements antiracistes et féministes.

Elle s'intéresse ici à ce que l'on peut appeler une matrice de la domination (Collins, 2016), c'est-à-dire une organisation sociale d'ensemble – de facteurs de discrimination – à l'intérieur de laquelle se développent des oppressions enchevêtrées. L'idée est de proposer une grille d'analyse des discriminations vécues par les femmes noires en mettant en avant l'influence du passé et notamment le vécu de ces femmes : c'est-à-dire ne pas seulement analyser les inégalités sociales au travers de l'œil de ceux qui détiennent le pouvoir, mais bien de laisser aux femmes discriminées la place d'interagir et de défendre leurs positions (Crenshaw, 2005).

Le premier enjeu présent au sein de la théorie de l'intersectionnalité est celui de l'importance de la race et de ce qu'elle engendre comme types de discriminations. S'il existe une corrélation forte entre les femmes afro-américaines et la pauvreté, c'est parce qu'elles font face à de nombreuses disparités sociales, déterminées par une discrimination raciale notamment dans les milieux professionnels. Elles font face à un accès limité à l'emploi et au logement, victimes de ce que l'on pourrait nommer une

distribution contrôlée des ressources sociales. Cette domination se manifeste au travers de l'éducation scolaire et de tous les types d'institutions sociales qui régulent les modèles effectifs de ces différentes formes d'oppressions (Collins, 2016).

S'il est question de domination raciale dans les approches intersectionnelles, la question du genre est aussi au centre de la recherche, et c'est la corrélation de ces deux concepts qui définit la théorie de l'intersectionnalité. Kimberlé Crenshaw associe à l'idée du genre la notion de sexisme, et toutes les discriminations qui vont avec, que ce soit dans le rapport à la sexualité ou dans l'application d'une domination homme-femme, propre aux traditions patriarcales des hommes blancs. La théorie de l'intersectionnalité permet de rendre visibles et de déconstruire les notions de race, de genre et de classe, tout en refusant de lire ces notions séparées les unes des autres et sans aucune influence entre elles quant aux différentes formes de dominations que peuvent vivre les femmes de certains groupes minoritaires.

Le croisement entre la race et le genre s'établit durant la colonisation (Hill Collins, 2016), et il est intéressant de constater de quelle manière la construction de l'un ne se fait pas sans l'autre et permet d'articuler les différents processus de domination dont sont victimes les femmes autochtones aujourd'hui. Les femmes autochtones s'inscrivent en effet au croisement de ces discriminations qu'entraînent la race et le genre, qui déterminent leur identité en tant que femmes et autochtones, ce qui nous permet d'appliquer une perspective intersectionnelle à leur situation actuelle. En les inscrivant dans ce type d'identité, on reconnaît ici les préjudices causés par leur histoire et par l'histoire coloniale du pays. On s'intéresse à leur identité en tant que femme issue d'un groupe autochtone, aux enjeux propres à leur genre et leurs origines, et on tente de comprendre comment ce phénomène prend forme et pourquoi. C'est notamment en étant conscient des phénomènes sociaux qui entourent les femmes autochtones que nous pouvons penser et repenser leur place dans la société, ce que les femmes autochtones peuvent elles-mêmes en prenant la parole grâce à un militantisme communautaire ainsi que de l'autodétermination.

Le féminisme autochtone se développe sous forme de mouvement public dans les années 60 (Arnaud, 2014) dénonçant les mesures sexistes et racistes de la Loi sur les

Indiens. Il s'est organisé depuis la communauté de Caughnawaga (Kahnawake), grâce à l'association « Equal Rights for Indian Women », dirigé par Mary Two Axe Early, femme mohawk expulsée de sa communauté puisqu'elle était mariée à un homme non autochtone – un des principes de la Loi sur les Indiens (Arnaud, 2014).

Portée par plusieurs femmes autochtones, la pensée féministe autochtone se veut singulière et militante (Perreault, 2015). Ce sont les écrits – romans, nouvelles ou travaux universitaires – et les interventions de femmes telles que Evely O'Bomsawin (d'origine Abénakise), Mary Two-Axe Earley (d'origine Mohawk), Patricia Monture Angus (d'origine Mohawk), Erica Violet Lee (d'origine Crie) mais aussi Cindy Blackstock (d'origine Gitksan) ou Michèle Audette (d'origine Innue) qui permettent la mise en lumière de cette pensée féministe au fil du temps et la formation d'une coalition d'alliées autochtones (Picard, 2020). Patricia A. Monture (2017) écrit que « depuis trois décennies et de manière éclatante, les mots des femmes indigènes vivant sur ce territoire appelé 'Canada' ont trouvé leur place sur les rayons de librairie » (Monture, 2017, p.16) et « qu'il s'agit de mon cercle de femmes ayant reçu le don des mots. Celles d'entre nous qui sont issues des traditions indigènes et qui possèdent ce don des mots savent que les histoires ne sont pas chose nouvelle chez les 'Indiens' » (Monture, 2017, p.17). Elle cite également E. Pauline Johnson (d'origine Mohawk, 1861-1913) et ses réflexions sur son mariage avec un homme blanc, et écrit par la suite « ces mots de Johnson ont été écrits il y a plus de 100 ans. Entre les lignes, on trouve plus que de la colère : il s'agit d'une analyse en termes de race. Les femmes indigènes ont depuis longtemps dénoncé les ironies du colonialisme et l'impact de celui-ci dans leur vie, et elles y ont résisté » (Monture, 2017, p.17).

Les femmes autochtones ont depuis toujours pris la parole pour s'insurger de l'effet des lois coloniales sur leurs libertés et leurs droits, donnant lieu à ce qu'elles nomment un féminisme autochtone dynamique. Wylde (2019), comme d'autres, ne réfère pas ce féminisme en terme « décolonial » ou « post colonial » car « ce serait admettre que nous vivons l'ère d'après, donc que nous en avons terminé avec ce passé colonial. Ce n'est pas le cas. [...] Cette domination coloniale se retrouve toujours dans certaines de nos institutions gouvernementales » (Wylde, 2019). Joyce Green, dans son ouvrage *Making space for Indigenous Feminism* (2007) aborde l'invisibilité des femmes autochtones dans

les mouvements féminins, profitant à l'entretien d'un silence sur la réalité de la vie de ces femmes. La pensée féministe autochtone interroge « la manière dont le système colonial a instrumentalisé la violence sexuelle contre les femmes indigènes pour assurer sa domination sur les peuples amérindiens, et comment cette violence agit encore aujourd'hui comme un dispositif de contrôle et d'oppression. » (Dechaufour, 2008, p.102).

Cette violence est alors un mélange d'oppressions coloniale, raciste et sexiste, et permet au féminisme autochtone de se référer à une perspective intersectionnelle, en se voulant multiple (Perreault, 2015). En effet, il n'existe pas un seul féminisme autochtone mais bien une pluralité de féminismes, selon les traditions et les cultures autochtones (Belleville-Chenard, 2015). Être autochtone et être femme sont les deux caractéristiques de ces féminismes, s'attaquant ainsi à la défense des femmes autochtones en tant que peuple, mais aussi à la défense des femmes en tant que genre, et victimes de discriminations liées au patriarcat (Nickel & Snyder, 2019). « Être à la fois Autochtone et femme implique une deuxième couche de complexité. C'est évidemment la défense des peuples autochtones, mais aussi la défense des femmes à l'intérieur d'un système. On vit toujours cette espèce de fardeau de la double discrimination qui nous poursuit. » (Houdassine, 2019). Les féminismes autochtones mènent ainsi plusieurs combats en même temps : ils veulent lutter contre les effets du racisme, du colonialisme et du sexisme et veulent remédier à la dégradation progressive de la relation entre les Premières Nations et le gouvernement, notamment via les traités et lois réductrices de leurs droits.

Les féminismes autochtones se sont développés en parallèle du *Black feminism*, courant de pensée politique ayant vu le jour dans les années 60 aux Etats-Unis (Borghino, 2012) et du concept d'intersectionnalité (Bilge, 2009). Le féminisme noir se veut être une réponse aux diverses formes d'oppressions que subissent les femmes noires étasuniennes, « par Black Feminism, il ne faut pas entendre les féministes noires, mais un courant de pensée politique qui a défini la domination de genre sans jamais l'isoler des autres rapports de pouvoir, à commencer par le racisme ou le rapport de classe » (Dorlin, 2007), en permettant de créer un rapport dialectique entre oppression et militantisme, et en permettant aux femmes de se positionner comme un groupe social et un ensemble

culturel et identitaire fort (Hill Collins, 2016). Porté par des autrices telles que Sojourner Truth (1797-1883), bell hooks (1952-) et Angela Davis (1944-), le féminisme intellectuel noir a participé au développement de la théorie de l'intersectionnalité. Le féminisme autochtone veut permettre de donner la parole aux femmes autochtones sur leur histoire, et donc de les voir se réapproprier leur identité au travers de leur discours (Bilge, 2009). Il est une réponse à l'invisibilité des femmes autochtones dans les mouvements féministes en général, notamment dans le féminisme dit eurocentré et blanc (Vergès, 2019), qui n'aborde jamais la question coloniale et raciale et qui fait de la femme blanche la position référente de la lutte contre le patriarcat, sans jamais poser la question du racisme (ibid.).

À la différence du féminisme non-autochtone, « quand ça va mal, les Premières Nations se lèvent, mais quand ça va vraiment mal, ce sont les femmes des Premières Nations qui se lèvent. » (Mollen Dupuis pour Gentelet, 2014, p.17). Les femmes autochtones ont toujours eu une position sociale équitable avec l'homme, position qu'elles ont vue s'effriter avec le processus de colonisation, et qu'elles tentent aujourd'hui de récupérer, petit à petit.

Le mouvement Idle No More, qui a débuté en 2012 en réaction à l'adoption par le gouvernement Harper de la Loi C-45 et qui viole les traités ancestraux selon les peuples autochtones, a été une des premières résurgences de la pensée féministe autochtone dans la société contemporaine canadienne (Arnaud, 2014). Au Québec, les porte-paroles de ce mouvement sont Widia Larivière, d'origine algonquine, et Melissa Mollen Dupuis, d'origine innue, qui encore aujourd'hui militent pour une défense des droits des femmes autochtones, ainsi qu'une reconnaissance de leur situation : « Ce sont des femmes qui réaffirment et qui veulent reprendre leur place dans le débat, dans les espaces décisifs, dans les communautés en tant que guerrières protectrices du territoire » (Larivière pour Gentelet, 2014, p.14)

Le colonialisme a une place centrale dans le féminisme autochtone, puisque c'est le patriarcat qui a joué un rôle majeur dans les rapports aujourd'hui inégaux entre les hommes et les femmes autochtones. Lorsque les féministes occidentales cherchent à abolir le patriarcat pour créer une place égalitaire aux femmes, les féministes autochtones s'essaient juste à ce que les femmes autochtones retrouvent cette place qu'elles ont

toujours eue auparavant (Arnaud, 2014). À la différence de ces féministes, les féminismes autochtones intègrent la notion de racisme et de colonialisme dans leurs réflexions et analyses critiques sur lesquelles se fondent leurs revendications. Ainsi, la pensée féministe autochtone doit toujours être lue grâce à une perspective historique – ce qui s’inspire des fondements de la théorie intersectionnelle –, à laquelle on joint ce sentiment d’autodétermination caractéristique de l’investissement et de la participation des femmes.

En somme, ce chapitre permet de mieux comprendre les enjeux des femmes autochtones du Canada aujourd’hui, et la violence à laquelle elles font face depuis des années. Conscientes de ces enjeux, elles défendent alors leur place grâce aux mouvements féministes et aux prises de parole, permettant petit à petit de réduire l’invisibilité à laquelle elles font face. Si elles peuvent être un rôle important de ce processus de mise en lumière, d’autres acteurs jouent également une place centrale dans ces enjeux, notamment les médias. Nous verrons dans le chapitre suivant de quelle manière ils peuvent être porteurs de cette invisibilité, ou non.

CHAPITRE 3 : THÉORISATION DE L'APPROCHE ANALYTIQUE : LA FORCE DE L'AGENDA-SETTING

3.1. La théorisation des médias dans cette recherche

Si les médias, plus particulièrement les articles de presse numérique, sont l'élément central de notre analyse, il est nécessaire de comprendre les structures et leurs influences au niveau du public et de la société en général. La sphère médiatique, ou le discours médiatique est construit sur un système de relations où des acteurs interagissent entre eux (Davier, 2009). Les médias (au sens large, c'est-à-dire tous les moyens de diffusion de l'information) participent à l'élaboration de relations spécifiques, que ce soit média-médias, média-public, média-pouvoir politique, etc., (Charron, Bonville, 2002), dont l'ensemble constitue ce que l'on pourrait appeler le système médiatique. Comme tout système de relations, il existe grâce à des acteurs (par exemple les journalistes lorsqu'ils produisent eux-mêmes le discours journalistique, collectent les informations, donc « acteurs de la production du discours » etc.), des individus (les citoyens ayant un statut et un rôle social) et des agents (ce qui va influencer les acteurs pour la production du discours, c'est-à-dire le public, les sources, les bailleurs de fonds, les journalistes lorsqu'ils jouent un rôle journaliste-source ou journaliste-rédaction, etc.) qui permettent son bon fonctionnement. Ainsi, au sein de ce système médiatique, ces rôles sont distribués entre les journalistes, les sources, le public, dans le seul but de maintenir la circulation de l'information, de répondre à une logique économique, et de permettre au public d'être continuellement informé sur les événements dans l'espace public (Charron, Bonville, 2002).

Plusieurs enjeux entrent en cause au sein de la sphère médiatique pour assurer la pérennité de celle-ci. La première constitue notamment la « captation du public » (Charaudeau, 2009) qui est nécessaire à la réussite de ce discours et à la propagation de ce dernier. C'est fait au travers de stratégies de séduction et de maîtrise de la concurrence pour proposer des sujets qui soient les mieux ciblés possible. Le but est de s'adresser au plus grand nombre en réussissant à lier efficacement la production et la réception des discours. En effet, si la production se veut toucher un plus grand nombre d'individus, cela

nécessite d'adapter son discours à l'échelle sociale la plus vaste, et bien souvent de simplifier celui-ci. Dans ce cas, le risque est bien souvent de simplifier une pensée et donc de réduire la profondeur de celle-ci (ibid.). Il existe donc un contrat de communication médiatique (Charaudeau, 2009), reliant à la fois l'aspect informatif et commercial dans la production des discours. Le but est de transmettre des informations à un plus grand nombre, en prenant en compte la concurrence et l'enjeu de captation du public cité plus haut.

Différent du discours médiatique, le discours journalistique s'exerce au sein du contrat médiatique (Charaudeau, 2009). Cependant, il faut faire la différence entre les deux, puisque l'un se caractérise par les enjeux de production et de réception, tandis que l'autre, le discours journalistique, correspond à la manière dont le journaliste met en scène le discours qu'il a à tenir auprès du public. Il va s'adresser à un public en particulier et doit répondre aux instances du contrat médiatique (Davier, 2009). Il adapte ainsi son discours aux contraintes de ce dernier. Il est dans un rôle d'énonciateur, répondant à des instructions particulières (Charaudeau, 2009).

Ces instructions correspondent bien évidemment à l'enjeu de captation du public (Charaudeau, 2009), tout comme l'enjeu de la crédibilité du discours tenu et de la position que le journaliste adopte par rapport à celui-ci. Le journaliste a d'ailleurs le difficile rôle de ne pas pouvoir prendre parti dans son discours et d'être le plus objectif possible. Plusieurs contraintes sont propres à l'écriture du discours journalistique : les faits avancés se doivent d'être racontés avec précision, en apportant aux lecteurs un maximum de détails sur la manière dont les événements se sont déroulés. Et le journaliste se doit d'être complètement neutre face à la situation qu'il décrit, auquel cas il perdrait de sa crédibilité au sein de la sphère médiatique (ibid.).

Une autre différence qui caractérise le discours journalistique et le place dans un rôle particulier, c'est celle d'être inscrit dans le temps présent. En effet, la nouvelle mise en avant dans le discours se doit de prendre place dans l'actualité et de coller au moment vécu par la société. Il est ainsi à l'opposé du récit historique, qui lui s'attarde sur des faits passés et qui correspond à un temps plus long. Le temps qui correspond aux médias n'est pas rattaché à des explications historiques et, de ce fait, ne pose pas le public dans un

contexte social et historique particulier. Dans notre étude de cas, nous pourrions donc nous poser la question de savoir si « le temps des médias » (Charron, Bonville, 2002) ne porte pas préjudice à l'enjeu historique et colonial des discriminations vécues par ces femmes autochtones, que nous tentons justement de rattacher à la façon dont le problème est traité par les médias.

Même si le discours journalistique se doit d'expliquer le pourquoi du comment des faits présentés, il est parfois difficile de rendre compte de ces explications par le journaliste, puisqu'il est constamment soumis aux instances de production et de réception mises en place par la sphère médiatique. Si proposer des explications nécessite de faire défaut à quelqu'un ou quelque chose, et d'ainsi prendre position, le journaliste se retrouve facilement coincé dans cette situation. Les explications sont parfois rendues dramatisantes et captivantes, à défaut d'être réellement explicatives. La seule manière d'apporter des explications claires est parfois de se soumettre à un certain discours de vulgarisation, simplifiant des situations pourtant toujours reliées à des contextes sociaux particuliers. Nous verrons notamment ce point lorsque nous parlerons des cas singuliers de chaque femme autochtone dans les médias, et comment leurs histoires peuvent être traitées comme des crimes singuliers.

Dans ce sens, Charaudeau écrit que nous avons souvent affaire à des dérives journalistiques, pour ne pas parler de « manipulation » au sens propre (ibid.). Van Dijk écrivait également que la manipulation des médias est plutôt un effet de l'hégémonie lié au consensus idéologique du groupe dominant, plutôt qu'une intention claire et précise. (Van Dijk, 1991). C'est le résultat d'un cadre idéologique mis en place par les classes sociales dirigeant ces instances, et décidant de la place de certaines communautés au sein de la société, et donc inconsciemment des médias (ibid.). En somme, cet effet de l'hégémonie est l'expression d'un biais systémique – c'est-à-dire lorsqu'une violence est le résultat d'une discrimination et d'un profilage racial – biais que l'on retrouve également dans l'expression d'une violence envers les femmes autochtones.

Cette « manipulation » ou « mésinformation » (Van Dijk, 1991) est une conséquence de la manière dont les discours médiatiques et journalistiques sont produits. En ce qui concerne le discours médiatique, les raisons de ces dérives proviennent

notamment de la manière dont les événements sont sélectionnés, et leur fréquence dans les médias. Bien souvent le discours médiatique entretient une focalisation sur un événement précis, entraînant une exagération des réactions à son propos. En focalisant sur un récit particulier le public, il est amené à la longue à développer des émotions à son propos, de plus en plus exacerbées. On parle de suractualisation et de formatage du réel (Charaudeau, 2009). Ensuite, l'importance des sources dans la validité des propos présentés est très importante pour accorder du crédit aux discours. Cependant, la plupart du temps les médias ne les exposent pas, ce qui met en porte-à-faux l'authenticité de leur propos et leur véracité. Enfin, peu de différences sont faites entre les scientifiques, les spécialistes, les politiciens, les chroniqueurs etc., donnant à chacun une crédibilité qu'il n'a peut-être pas dans le domaine dans lequel il parle, et profitant du fait que tout le monde soit mis sur le même pied d'égalité. Les propos de l'un n'ont donc pas forcément plus de valeur que les propos de l'autre.

Les responsabilités du discours journalistique portent notamment sur la mise en scène du récit. Il est parfois trop dramatisé et répond à des schémas identiques pour chacun. Le discours de victimisation souvent employé porte préjudice à la valeur du discours en lui-même et à l'exposition des faits dans la plus grande objectivité (Charaudeau, 2009). Le discours journalistique met parfois en scène toutes sortes de victimes, déclenchant des sentiments spécifiques à chaque histoire. Que ce soient des victimes singulières mais célèbres, des victimes de guerre, ou victimes du hasard, elles enclenchent chez l'auditeur ou le lecteur une curiosité propre au sentiment d'empathie, décuplant l'idée qu'il faut s'intéresser à ce que vit la victime et donc à sa souffrance (Charaudeau, 2009). Dans notre recherche, cet aspect sera abordé au moment où nous nous poserons la question de savoir si les catégories journalistiques (faits divers, articles de société) jouent un rôle dans la captation des publics sur des aspects particuliers du récit (le drame, la souffrance, la violence etc.). Nous verrons notamment comment les discours journalistiques peuvent susciter une certaine fascination, que ce soit du rejet ou de l'attirance, selon la manière dont les protagonistes des récits sont décrits et mis au centre du sujet. Les individus présentés dans les médias sont tantôt glorifiés ou au contraire pointés du doigt, profitant à construire une image parfois biaisée auprès des lecteurs.

Si le discours journalistique a une influence sur la perception des individus dont ils parlent, Van Dijk propose aussi de faire le lien entre le racisme et la presse, et ses effets sur la société et ceux qui lisent cette presse. Il écrit en 1991, que le racisme est tabou dans la presse et que les minorités sont stéréotypées dans les médias parce que leurs représentants sont perçus comme moins fiables que les représentants « blancs », et leurs propos ne sont donc pas mis en avant et perçus comme légitimes et sérieux. Aujourd'hui, bien que le racisme et la presse appartiennent moins à une vision dichotomique entre les « blancs » et les « populations étrangères », et que les minorités stéréotypées prennent quand elles le peuvent ce droit de parole ; elles font cependant souvent l'objet de raccourcis et de clichés renvoyant à un imaginaire victimaire (Salingue, 2016), puisque malheureusement sous-représentées dans les médias « Il n'est en effet guère surprenant qu'un milieu particulièrement homogène d'un point de vue ethnico-racial fasse preuve, parfois à son corps défendant, d'une méconnaissance, voire d'un désintérêt en ce qui concerne certaines thématiques qui se retrouvent dès lors maltraitées ou sous-traitées » (ibid.). La presse limite l'accès au point de vue de ces communautés, ce qui rend une vision biaisée de ces individus et de leurs histoires. Que ce soient des policiers ou des politiciens, ils appartiennent à la classe dominante et font partie de ce que Van Dijk (1991) nommait les « leaders blancs ». Dans le cas des femmes autochtones du Québec, ce sont ces mêmes leaders blancs qui les ont colonisés et qui ont pris pendant longtemps la parole à leur place. Van Dijk (1991) écrit que la presse représente la structure du pouvoir des Blancs, et qu'elle ne s'intéresse jamais ou peu à l'aspect social et politique de ces communautés racisées (ibid.). Selon lui, les médias sont des moyens de production idéologique, et c'est le groupe dominant qui contrôle la définition du contexte social de ces communautés. D'un point de vue plus actuel, le racisme dans les médias se manifeste par une certaine routine journalistique (Salingue, 2016) et par des enjeux économiques entretenant la survivance de ces clichés : « On multiplie les articles privilégiant le sensationnalisme à peu de frais, phénomène qui participe d'une stigmatisation, voire d'une discrimination (...) avec une part importante de sujets entretenant des confusions ou des amalgames » (ibid.). Ainsi, les préjugés sont acquis par la lecture, et participent à des représentations modèles qui agissent comme modèle de représentation de ces minorités.

3.2. L'économie politique des médias : un état de la littérature théorique de l'agenda-setting

Comme vu précédemment, notre recherche s'appuiera principalement sur la théorie de l'agenda-setting, afin de comprendre le rôle qu'elle joue dans les représentations médiatiques des femmes autochtones disparues et assassinées du Canada.

Nous présenterons la théorie de l'agenda-setting selon McCombs et Shaw, et nous verrons de quelle manière certains autres concepts ont participé à l'évolution de cette théorie, pour ainsi la compléter et la rendre la plus pertinente possible. Nous nous attarderons sur les notions de « priming » et de « framing » (Scheufele et Tewksbury, 2007), puisqu'elles sont intrinsèquement liées à la théorie de l'agenda-setting. Nous présenterons également les dynamiques de mobilisation, de médiatisation et de politisation des médias (Hassenteufel, 2010), qui permettent d'aborder l'agenda-setting différemment, en élargissant le spectre des acteurs de cet agenda.

Ceux que l'on pourrait appeler les pères fondateurs de cette théorie de l'agenda-setting sont McCombs et Shaw (1968), du fait qu'ils ont été les premiers à se poser la question de savoir quel était le rôle des médias dans les processus de décision politique, et donc les premiers à dessiner les contours de cette théorie. En étudiant l'influence des médias de masse sur l'opinion publique, McCombs et Shaw se sont penchés sur les élections présidentielles étasuniennes de 1968, et se sont demandé de quelle manière les électeurs sont capables de traiter les informations qu'on leur propose, pour ensuite se créer leur propre avis. Au cours de l'étude, ils se sont alors rendu compte que les électeurs tiennent en effet des médias la plus grande partie de leurs informations et qu'ils ne sont pas toujours capables d'exploiter les informations qu'ils lisent dans ces médias (Bregman, 1989). De plus, McCombs et Shaw notent également qu'ils apprennent et s'informent en fonction de l'importance que les médias accordent à tel ou tel sujet (ibid.).

Contrairement au modèle de la seringue hypodermique (Lasswell, 1927), la théorie de l'agenda-setting permet de se rendre compte que les médias n'injectent pas leurs informations directement dans le cerveau des individus (ibid.), mais qu'il y a bien un lien entre les médias, ceux qui les font et les publics, et que l'on peut donc parler de processus

d'agenda (Bregman, 1989). En effet, la théorie de l'agenda-setting évolue pour intégrer d'autres concepts à son développement, et notamment lorsque les fonctions d'agenda-setting et d'agenda-building (Lang et Lang, 1983) sont distinguées l'une de l'autre pour proposer deux types de processus différents mais complémentaires.

Une des premières propriétés de cette théorie est la notion d'agenda-setting, que Funkhouser (1973) définit par le fait qu'il y ait une forte corrélation entre ce que l'on nomme les *issues* (Funkhouser, 1973) – c'est-à-dire les sujets d'actualité – et la manière dont ces *issues* sont couvertes par les médias, et perçues par les publics : « agenda-setting refers to the idea that there is a strong correlation between the emphasis that mass media place on certain issues [...] and the importance attributed to these issues by mass audiences » (cité par Scheufele et Tewksbury, 2007, p.11). De ce fait, les premières études sur l'agenda-setting s'intéressent à la manière dont l'agenda médiatique devient l'agenda du public, et comment s'effectue la mise en exergue d'un sujet, qui devient alors préoccupant pour les médias et les publics.

Centrale à la fonction d'agenda-setting est l'opinion publique qui permettrait cette mise en exergue, puisque c'est cette même opinion qui développe des intérêts ou non pour certains sujets : « the press may not be successful much of the time in telling people what to think, but it is stunningly successful in telling its readers what to think about » (Bergman, 1989, p.192 par McCombs et Shaw, 1972). Le lien entre médias et opinion publique serait ainsi à double sens puisque l'un (les médias) se nourrit des intérêts de l'autre (l'opinion publique), tandis que l'opinion publique se crée en accord avec ce qu'on lui expose dans les médias.

L'agenda-building, notion utilisée pour la première fois par Lang et Lang en 1983, diffère du concept d'agenda-setting du fait qu'il permet d'étudier le processus par lequel les politiques publiques, dirigées par les élites politiques, sont influencées par l'agenda des médias et l'agenda de l'opinion publique (Bregman, 1989). Selon eux, trois acteurs sont impliqués dans le processus de l'agenda-building : les médias, le public et les sources. En mettant les sources comme acteurs du processus, Lang et Lang (1983) reconnaissent qu'il y ait une relation triangulaire entre ces trois acteurs : « Lang and Lang (1983) argue that issues become a part of a cycle of debate in which media coverage

influences statements from sources, which in turn creates more media coverage, which influences public concerns with the issue » (Alkazemi & Wanta, 2017, p.3). Ainsi, les médias continuent de s'intéresser à un sujet, et tant que les publics et les sources continuent d'y porter de l'intérêt, le sujet perdure jusqu'à ce qu'un des trois acteurs décide de porter son attention sur autre chose. Les sources et les médias sont alors conjointement liés : « the process of agenda-building [...] attributes a key role both to mass media for initially picking up an issue and to political actors for keeping an issue prominent in the media agenda or even increasing its prominence. » (Scheufele, 2009, p.303).

Pour compléter cette théorie, et parce que le concept que nous allons présenter fait du sens avec notre travail de recherche, Entman (1993) met en avant la notion de cadrage médiatique. Influencé par Goffman (1974) qui utilise la notion de « cadre » pour parler de la manière dont les individus ont besoin de structures pour interpréter et identifier les événements, Entman écrit que le cadrage consiste en « selecting and highlighting some facets of events or issues, and making connections among them so as to promote a particular interpretation, evaluation and/or solution » (Entman, 2009, p.5). Par le choix des mots, des images et des métaphores, les journalistes construisent un cadre de référence, que l'on nomme également « frame », et qui permet de délimiter la place dans laquelle les débats peuvent se faire (Derville, 2017). Ainsi, l'effet de cadrage complète l'effet d'agenda, puisque l'un met en avant une préoccupation, quand l'autre la présente d'une manière spécifique aux publics :

Framing can be considered an extension of agenda-setting as it is the selection of a restricted number of thematically related attributes for inclusion on the media agenda when a particular object is discussed. (Mc Combs, 1997 in Scheufele, 2000, p.297)

Le cadrage médiatique se caractérise par la manière dont les journalistes vont décrire un sujet, et ainsi créer une certaine opinion, puisque ce sujet est abordé d'un point de vue spécifique. Iyengar (1991) caractérise le cadrage médiatique par « un effet puissant de médiatisation sur les perceptions des citoyens dans leur compréhension de l'activité politique [...] la façon (ndlr, les médias) dont ils cadrent les enjeux citoyens contribuerait à leur définition sociale de même qu'à la construction et au maintien de patrons de

couverture médiatique persistants » (Hébert, Sirois & Tremblay-Potvin, 2015, p.15). Associé au concept d'agenda-building, le cadrage médiatique permettrait la construction d'une opinion, médiatisée par les journalistes, eux-mêmes intrinsèquement liés aux acteurs politiques et à la réaction des publics.

Si le cadrage médiatique (framing) est considéré comme une extension de la théorie de l'agenda-setting, la notion de priming permet également une approche plus complète de cette théorie. McCombs et Shaw (1998) suggèrent que les notions de priming et de framing doivent être perçues comme des extensions naturelles de l'agenda-setting, dans le sens où ces réflexions découlent toutes l'une de l'autre (Scheufele, 2000, p.297). A contrario du concept de framing, celui de priming définit la manière dont les individus développent certaines références et souvenirs qui ressortent lorsque certains marqueurs sont activés : « by receiving and processing information, individuals develop memory traces or activation tags ; that is, concepts or issues are primed and made more accessible in an individual's memory. Activation tags or memory traces, therefore, influence subsequent information processing » (Scheufele, 2000, p.299). Plus un sujet est visible, plus il va être présent dans l'esprit des individus qui le reçoivent : il devient critère de jugement lorsque d'autres sujets d'actualités similaires sont mis en avant (Derville, 2017). Si un sujet est le centre de l'actualité, les acteurs politiques qui s'y trouvent dans la position la plus favorable vont bénéficier de critères de jugements positifs à leur égard (ibid.). Le concept de priming permet donc de rendre certains enjeux plus importants que d'autres d'un point de vue médiatique, et donc plus abordables dans la mémoire de ceux qui reçoivent l'information.

Ainsi, ces notions viennent avec le temps étoffer la théorie de l'agenda-setting, permettant de renforcer cette base théorique et de donner des outils de compréhension du processus par lequel les médias de masse nous diraient à quoi penser et comment penser (Hébert, Sirois & Tremblay-Potvin, 2015). Plus récemment, Patrick Hassenteufel propose une autre vision de l'agenda setting. Il écrit que l'on peut définir la notion d'agenda par « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions » (Garraud, 1990, p.27 in Hassenteufel, 2010, p.50). Selon

lui, le spectre des acteurs peut être élargi aux mouvements sociaux, aux médias et aux élus (Hassenteufel, 2010). Il parle de cadrage de l'action publique (ibid.) par ces acteurs, en particulier les mouvements sociaux, permettant la construction de problèmes publics. Pour comprendre comment fonctionne la mise à l'agenda d'un problème, Hassenteufel (2010) propose 3 dynamiques qui donnent aux autorités publiques l'occasion de construire un problème comme étant un problème d'ordre public :

1. La *mobilisation* : Elle correspond à la mise à l'agenda basée sur la participation. Par participation, l'auteur entend parler des groupes qui prennent la parole et créent du mouvement pour faire entendre leurs voix et obtenir le soutien de l'opinion publique, afin de faire pression sur l'État (Hassenteufel, 2010, p.51). Ces groupes tentent alors d'attirer l'attention des décideurs politiques et de l'opinion publique, permettant de porter le problème qu'ils pointent du doigt au centre de l'agenda médiatique.
2. La *médiatisation* est la deuxième dynamique étudiée par Hassenteufel (2010) lorsqu'il parle de la théorie de l'agenda-setting. Au sein de la sphère médiatique, les problèmes sont hiérarchisés et ont alors un ordre d'importance pour l'opinion publique (ibid.). Ainsi, les groupes qui se mobilisent savent que l'intérêt de l'opinion publique pour un problème découle de la promotion médiatique que les médias en font. C'est cette même promotion qui permet de faire gonfler l'audience d'un problème, ou non (ibid.).
3. Enfin, la *politisation* d'un problème public est le troisième volet de ces dynamiques. Les problèmes mis en avant par les groupes, et ensuite médiatisés sont souvent politisés par les acteurs politiques, permettant de renforcer une position politique et de créer une compétition politique. Cette idée rejoint notamment les premiers écrits sur la théorie de l'agenda-setting, lorsque McCombs et Shaw (1968) constataient que les électeurs construisaient principalement leurs avis au travers des médias. À l'intérieur de ce principe de politisation, Hassenteufel (2010), décrit les trois étapes qui favorisent cette politisation et cette mise à l'agenda d'un problème. Il faut tout d'abord que le problème soit visible par les autorités publiques et qu'elles y prêtent attention, ce qu'Hassenteufel nomme « problem stream »

(Hassenteufel, 2010, p.52). Une fois que ce problème est rendu public, il est nécessaire que les acteurs politiques proposent des solutions d'actions publiques, ce que l'on nomme « policy stream » (Hassenteufel, 2010, p.53). En proposant ces solutions, les acteurs politiques occupent l'agenda des médias puisqu'ils créent des débats et permettent la formation d'opinion.

Ainsi, cette approche de l'agenda-setting permet de comprendre que la mise à l'agenda d'un problème dépend d'acteurs politiques, mais aussi d'acteurs sociaux qui, en se mobilisant, permettent la mise en avant d'un problème. Hassenteufel apporte à la théorie une approche plus large, où les publics ont un rôle important à jouer dans la visibilité d'un problème comme « [...] prendre en compte le rôle d'acteurs sociaux dans la définition des problèmes : sont des problèmes collectifs ceux que des individus considèrent comme tels » (Hassenteufel, 2010, p.54). La mobilisation de ces acteurs sociaux permet alors de faire émerger des problèmes en préoccupations publiques (ibid.).

Dans notre cas de recherche et grâce à ces concepts, nous verrons plus loin de quelle manière les communautés autochtones se mobilisent pour faire entendre leurs voix d'un point de vue politique et médiatique, au travers d'un processus de publicisation (Hassenteufel, 2010, p.55). Ce processus illustre l'idée qu'une expérience passe d'individuelle à collective, grâce à une prise de conscience du problème désigné – que ce soit par les acteurs sociaux, politiques et les médias –, puis par le fait que ce problème soit attribué à des groupes en particulier, permettant de développer les statuts de victimes et de responsables au sein des médias. Lorsque le problème est identifié et que l'on en possède les tenants et les aboutissants, il devient alors possible de réclamer une guérison et une réparation, ce que l'on nomme ici la « publicisation du problème » (Hassenteufel, 2010, p.55), et que l'on appliquera à notre cas de recherche.

La théorie de l'agenda-setting, complétée par les notions de priming, framing et de publicisation du problème, nous permet d'aborder notre recherche de la manière la plus complète possible pour aborder les représentations médiatiques de ces femmes autochtones auxquelles nous nous intéressons. Nous verrons comment les concepts que nous venons d'exposer permettent de comprendre les médias étudiés et comment ces

communautés peuvent également être actrices dans les représentations médiatiques dont elles sont l'objet.

Ainsi, les théories et concepts évoqués tout au long de ce chapitre nous permettent de définir le cadre dans lequel se situera notre analyse, et de nous donner les clés pour aborder ces représentations médiatiques et les enjeux discursifs propres aux articles de presse que nous allons étudier. Nous verrons comment les influences du contrat médiatique et de l'agenda-setting permettent la construction d'un discours spécifique sur le cas des femmes autochtones du Québec et du Canada, et ainsi de proposer une analyse appropriée pour notre travail. Le chapitre qui suit présentera la façon dont nous avons prévu de mener cette analyse.

CHAPITRE 4 : LES DIFFÉRENTS REGARDS ANALYTIQUES : LES MÉTHODES D'ANALYSE DU CORPUS MÉDIATIQUE

4.1. Exposition de la méthode d'analyse du corpus médiatique et de sa composition

Dans le but de répondre à nos objectifs de recherche, et de présenter un tableau des représentations médiatiques des femmes autochtones, il a été convenu de construire un corpus général regroupant plusieurs sous-corpus, correspondant chacun à des cas d'analyses particuliers. Si certains cas sont spécifiques, un des sous-corpus se veut « global », dans le sens où il permettrait de proposer une vision d'ensemble du problème des femmes autochtones disparues et assassinées, et faciliterait ainsi la compréhension du contexte sociopolitique de notre étude.

Si notre recherche porte sur les femmes autochtones du Canada, la majorité de nos informations concernent le Québec, et c'est pour cette raison que nous nous sommes tournés vers des médias majoritairement francophones et québécois, puisque la proximité avec ces communautés nous semble plus forte compte tenu de la place où nous nous trouvons pour réaliser cette recherche : Montréal.

Concernant le choix des articles médiatiques sélectionnés, il a été rapidement décidé que nous nous tournerions vers des médias en libre accès ce qui nous a permis de résoudre les questions de disponibilité des données, et permettant également de s'assurer que ces médias sont en lien direct avec un large panel d'individus. Ils sont ainsi consultables régulièrement et apparaissent dans le cadre d'une recherche sur Internet, médium aujourd'hui essentiel dans la consultation d'informations par les publics.

En second lieu, il a paru essentiel d'avoir des productions médiatiques écrites, puisqu'elles sont les sources les plus récurrentes que nous ayons trouvées sur le cas des femmes autochtones, et sommes donc amenés à nous intéresser à la manière dont ces discours sont produits, écrits, diffusés et construits.

Nous avons également pris la décision de ne pas nous limiter dans les sources, puisqu'elles permettent toutes la diffusion d'un discours journalistique et médiatique, et

que les trier reviendrait à favoriser – ou non – la transmission d'un ou plusieurs propos en particulier. Tous les types d'articles d'informations ont été considérés, que ce soient des nouvelles, des chroniques, des éditoriaux, des brèves ou des interviews. Nous avons ainsi des articles de différents médias : Le Devoir, Métro, La Presse, Radio-Canada, La Gazette des Femmes, Le Journal des Alternatives, Le Journal de Montréal, Le Soleil et Le Droit. Le choix de ces médias s'est fait par la densité d'articles trouvés sur le sujet des femmes autochtones, et donc la possibilité de dépeindre une analyse par rapport à la répétition de leurs contenus. Chacun de ces médias possède sa propre ligne éditoriale et participe au paysage médiatique et à la construction d'un discours et d'un travail idéologique.

Bien que nous ayons rassemblé un certain nombre d'articles (une cinquantaine environ) portant sur les enjeux généraux de ces femmes autochtones, nous nous sommes rapidement rendu compte que si nous voulions établir un réel tableau des discours journalistiques et médiatiques de ces femmes, il était nécessaire de s'intéresser à des articles qui porteraient directement sur certaines de leurs histoires. Le choix de ces femmes découle de la couverture médiatique que leurs histoires ont suscitée, mais également du fait que ce sont des femmes dont l'histoire prend place au Québec, ce qui permet de faire du sens avec le choix de s'intéresser aux médias francophones.

Compte tenu de nos différents corpus – général et spécifiques –, il a fallu délimiter un nombre d'articles par recueil. Si le corpus général contextualise l'ensemble de notre sujet de recherche, nous avons donc convenu de lister une cinquantaine d'articles, tandis que nos corpus spécifiques en comptent une vingtaine (ou trentaine selon les cas et leur médiatisation). La cinquantaine d'articles choisis correspond aux articles les plus fréquemment visités sur Internet, en tête de la liste de recherche Google. Nous supposons alors qu'ils sont ceux les plus aptes à être lus régulièrement. En ce qui concerne la période durant laquelle ces articles ont été publiés, nous sommes partis sur un intervalle proche des 10 ans (selon les cas), car il nous a semblé pertinent de constater l'évolution des discours par rapport à la situation. Le corpus général se constitue donc d'articles datant de 2008 à 2018.

Pour les corpus portant attention à d'autres femmes disparues, il a été plus compliqué d'établir un nombre spécifique d'articles à recenser. Nous avons donc décidé de partir de l'année où la disparition a eu lieu et de remonter, si possible, jusqu'en 2018 pour avoir une évolution, que ce soit sur l'affaire elle-même ou sur sa diffusion. De ce fait, nous avons recensé 24 articles concernant Sindy Ruperthouse, 34 concernant Maisy Odjick et Shannon Alexander, et 29 concernant Kelly Morrisseau.

Basant notre méthode d'analyse sur la théorie de l'agenda-setting, et portant un œil critique sur les discours journalistiques et médiatiques, notre analyse cherche à porter plusieurs regards sur la production de ces discours journalistiques au sein de nos corpus ; c'est pour cela qu'elle est organisée de la manière suivante :

- **Par cas (4.2)** : nous tâcherons de voir comment chaque histoire a été couverte par les médias, avec quel rayonnement, sur quelle période, à quelle fréquence, etc.
- **Par articles (4.3)** : quel est le propos principal de l'article, et comment en parle-t-on ? Qui sont les protagonistes au sein de l'article, et de quelle influence cela témoigne-t-il ? Sommes-nous capables de déceler un point de vue particulier, influençant sur une certaine vision de la réalité ?
- **Par catégories journalistiques (4.4)** : est-ce que l'article en question est une brève, un éditorial, une chronique, une nouvelle ? Fait-il partie de la catégorie faits divers, société ou autre ? Qu'est-ce que cela dit de l'importance que l'on accorde au sujet, et de l'influence qu'il peut avoir sur les lecteurs ?
- **Sur le corpus en entier (4.5)** : quelles sont les similarités ou les différences ? Les discours sont-ils produits de la même manière ? En ressort-il un discours en particulier ?

4.2 Le regard analytique par cas

C'est en répertoriant nos articles pour le corpus général que l'analyse de cas spécifiques nous a parue pertinente à ajouter à notre démarche méthodologique. Après avoir constaté que certains noms revenaient régulièrement au sein des articles, nous nous sommes

penchés sur ces histoires singulières et avons fait le tri dans celles que nous estimions les plus intéressantes à analyser.

Ainsi, nous avons décidé que nous sélectionnerons des cas de femmes autochtones disparues, dont le traitement de l'enquête par les autorités fut long et souvent sans résultat. De ce fait, cela nous permettait de trouver un nombre d'articles le plus conséquent possible, puisque l'inaboutissement des enquêtes a engendré un engouement médiatique qui nous a semblé plus important, et sur des périodes plus ou moins longues.

C'est en préparant le corpus concernant Sindy Ruperthouse que nous nous sommes rendu compte de l'ampleur de la crise de Val d'Or. En effet, c'est lorsque les journalistes se sont penchés sur la disparition de Sindy Ruperthouse, que de nombreux témoignages de femmes habitant Val-d'Or se sont fait entendre. Victimes d'abus de la part des policiers, ces femmes, amies de Sindy, ont dénoncé dans leurs témoignages la stigmatisation de la part des policiers à laquelle elles faisaient face quotidiennement, et le traitement de l'enquête sur la disparition de Sindy. Jugeant les faits intéressants pour notre recherche, dans le sens où des policiers sont mis en cause dans des cas de violence contre les femmes autochtones, il a été décidé de monter un corpus spécifique sur ce sujet, en lien avec l'histoire de Sindy Ruperthouse.

Concernant la chronologie de ces événements et l'intervalle de temps dans lequel nous situons notre analyse, nous sommes partis de la date de chacun de ces événements, jusqu'à l'article le plus récent que nous avons pu trouver sur le sujet.

A la première lecture de ces cas, nous nous sommes alors posé les questions suivantes :

- Sur quelle période s'étend le traitement de l'information ?
- La production des articles sur le sujet correspond-elle au moment de la disparition, de l'évènement, ou est-elle plus conséquente vis-à-vis des « rebondissements » de l'enquête ?
- Qu'est-ce que cela signifie en termes de focalisation sur un évènement précis ?

- Le discours médiatique semble-t-il entretenir une suractualisation de l'information présentée ?
- Qu'est-ce que cela signifie en termes d'intérêt de la part de l'opinion publique ?

4.3. Le regard analytique par articles

Une fois cette première lecture réalisée, et ayant en mémoire chaque cas et son contexte, nous réaliserons une seconde lecture pour nous pencher sur les articles en question, et leur contenu.

Nous nous poserons notamment cette question : « quel est le propos principal de l'article, et comment en parle-t-on ? », ce qui nous permettra de répertorier les articles qui traitent des femmes autochtones en elles-mêmes, du colonialisme, de la violence physique et sexuelle, ainsi que ceux qui traitent des stigmatisations sur la race et le genre.

Une fois ces catégories définies, nous nous sommes demandé si certains de ces thèmes revenaient avec plus ou moins d'influence sur une période donnée, et s'il nous semblait que certains groupes prenaient la parole plus que d'autres. Nous mettons en avant ici les principes de mobilisation et de médiatisation proposées par Hassenteufel (2010).

À ce stade de notre analyse, nos questions seront :

- Quel est le propos principal de l'article ? Qu'est ce qui est mis en avant au travers de ce propos ? On dégagera ici plusieurs thèmes pour pouvoir trier nos articles.
- Quels évènements sont relatés, et à quels temps correspondent-ils ? On s'interroge ici sur ce « temps des médias » (Charaudeau, 2009), et l'on se demande si le discours journalistique présente aux publics le contexte social et historique dans lequel notre sujet de recherche prend place.
- Est-ce que les thèmes abordés correspondent à des évènements actuels ?
- Est-ce que certains enjeux sociaux, économiques et politiques semblent être en lien avec la mise en avant d'un sujet ?

- Est-ce qu'un groupe en particulier semble prendre la parole et ainsi créer du mouvement au travers du discours médiatique et journalistique ?
- Quelles sont les sources ? Sont-elles citées, ou non ?

4.4. Le regard analytique par catégories

Après avoir saisi les thèmes principaux de nos articles et les enjeux qu'ils mettent avant, nous nous interrogerons sur les catégories dans lesquelles ces articles sont présentés, et ce que cela nous permet de comprendre des discours produits sur les femmes autochtones.

Nous constatons que les articles sont souvent classés dans deux grandes catégories journalistiques : faits divers et société – ou actualités. Conscients que les articles de faits divers et d'actualités n'ont pas la même portée et ne délivrent pas les mêmes informations, il a été jugé utile de comprendre leurs structures, et ainsi leur influence.

Barthes (dans Dubied, 2004) écrit en 1964 dans l'article *Structure du fait divers* que ce type de presse se construit sur l'injonction de deux faits reliés entre eux, qui relèvent souvent de l'inexplicable ou de l'inattendu. Ainsi, l'information reliant deux faits distincts mais complémentaires est centrée sur elle-même, et ne propose aucune compréhension du contexte social, politique et économique dans lequel elle se déroule (ibid.). De plus, les personnages cités dans les articles de faits divers sont des « Monsieur-tout-le-monde » (Dubied, 2004) et se voient souvent attribuer des rôles thématiques (Barillaud, Bièque et Dahlet, dans Dubied, 2004), ce qui les cloisonne dans des attributs spécifiques. La triade victime, agresseur et sauveur participe à l'entretien d'une fascination, au travers de laquelle le public « purge ses passions » (Charaudeau, 2009). Les victimes sont bien souvent représentées de manière individuelle, lorsqu'elles le sont collectivement dans les catégories *Société* et *Actualités*, par des chiffres, des institutions, pour ainsi dire des abstractions.

À partir de ces concepts, nous nous demanderons comment les articles de faits divers entretiennent une captation des publics, notamment grâce un discours de

vulgarisation et de victimisation. Pour comprendre comment s'opère le discours de vulgarisation, nous nous demanderons si les situations des femmes autochtones présentées au sein des articles sont séparées du contexte social dans lesquelles elles ont pris place, ou non. Nous analyserons les articles pour ainsi voir si les crimes sont considérés comme singuliers, ou s'ils sont rattachés au contexte général.

Ensuite, pour analyser les discours de victimisation, nous nous intéresserons aux champs lexicaux de la violence, de la souffrance et du drame. Ainsi, nous nous demanderons si le discours journalistique présent dans ces articles correspond à la mise en place des processus de fascination, de rejet ou d'attrance, ainsi qu'à une certaine glorification ou, au contraire, à une stigmatisation.

Concernant les articles de la catégorie Société ou Actualités, nous verrons à quelle récurrence les chiffres et/ou statistiques sont utilisés, et pour appuyer quels types de propos. En plus de ces chiffres, nous relèverons également les représentants symboliques cités dans ces articles pour rendre compte de qui prend la parole sur le sujet des femmes autochtones assassinées et disparues.

Nos questions seront les suivantes :

- Dans quelle catégorie se situe l'article ?

Concernant les **faits divers** :

- Comment est construit le titre de l'article ? (Nous nous demanderons notamment si les titres employés individualisent les histoires et les femmes, sans mentionner le contexte des femmes autochtones disparues et assassinées à première vue)
- Y a-t-il un champ lexical en particulier présent dans le discours ? À quoi correspond-il ?
- Pouvons-nous percevoir des mécanismes de glorification/victimisation, et les relever ?
- Pouvons-nous relever le contexte de l'évènement présenté ?

- Les personnes présentées dans l'article incarnent-elles un « rôle thématique » ?
Si oui, lequel ?

- L'énonciateur est-il présent dans l'article, ou se veut-il neutre et détaché ?

Concernant les articles de **Société et Actualité** :

- Quels sont les principaux faits de l'article ?

- Comment sont-ils présentés ?

- Qui représentent-ils ?

- Pour qui parlent-ils ?

- Y a-t-il un champ lexical en particulier présent dans le discours ? À quoi correspond-il ?

4.5. Le regard analytique transversal du corpus en entier

Lorsque nous aurons relevé et analysé nos données pour chacun de nos corpus, il s'agira de les croiser entre elles pour relever les similarités et les différences dans les discours. Nous verrons s'ils sont construits de la même manière selon les sujets et s'ils semblent correspondre aux caractéristiques du discours médiatique et journalistique (Charaudeau, 2009).

En effet, à partir de nos données, nous devrions être capables de rendre compte de la manière dont le discours journalistique essaie de capter les publics pour répondre aux enjeux de production du discours médiatique. Nous verrons comment les événements sont sélectionnés et présentés aux publics, ainsi que leur fréquence, ce qui nous permettra d'appliquer nos réponses au concept de « manipulation » et « mésinformation » présenté par Van Dijk (1991). Nous nous demanderons si notre analyse de données semble correspondre à ces principes et si nous pouvons, dans le cas des femmes autochtones, parler de formatage du réel.

L'ensemble des questions que nous nous poserons le long de notre analyse seront étudiées en parallèle des concepts que nous avons exposés sur la théorisation des

médias, puisqu'il s'agit ici de rendre compte des représentations médiatiques des femmes autochtones disparues et assassinées du Canada.

Qu'avons-nous ressenti à la lecture des faits divers ? Pouvons-nous dire qu'il y a en effet une « captation des publics » au travers des discours ? Nous présenterons alors les mécanismes que nous avons relevés dans ces mêmes discours pour comprendre comment nous parlons de ces femmes, comment elles sont stigmatisées et comment la lecture de ces articles participe à l'acquisition de préjugés sur ces minorités.

En observant nos corpus, nous nous demanderons si l'opinion publique semble participer à la construction de ces discours, et si l'on peut alors parler d'agenda-setting en parlant de notre cas de recherche. En constatant ceux et celles qui prennent la parole dans les articles et leurs sources, nous verrons si il nous est possible d'appliquer le concept d'agenda building et l'idée que certaines sources politiques peuvent être actrices dans la production des discours.

Enfin, nous définirons, grâce à nos données, le cadre dans lequel ces discours se font. Nous nous demanderons si certaines préoccupations ressortent plus que d'autres, permettant le maintien d'un cadre idéologique et de référence pour les publics. Nous mobiliserons les concepts d'Hassenteufel (2010) sur la médiatisation, la mobilisation et la politisation, pour ainsi nommer des acteurs politiques et sociaux de cette mise à l'agenda et comprendre l'équilibre qui s'opère entre les deux.

Dans ce chapitre, il a été question d'expliquer notre démarche analytique, et d'exposer la manière dont nous allons procéder pour étudier nos corpus. Avec cette présentation claire et précise des questions auxquelles nous aimerions répondre pour dessiner un tableau des représentations médiatiques des femmes autochtones du Québec et du Canada, il nous a été plus aisé d'organiser notre analyse du mieux qu'il soit. En appliquant ces questions, nous pouvons maintenant établir notre analyse en portant un regard pertinent sur notre problème de recherche.

CHAPITRE 5 : ANALYSE DES DISCOURS MÉDIATIQUES ET JOURNALISTIQUES SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

En lien avec nos concepts et enjeux analytiques exposés précédemment, les résultats de nos analyses médiatiques et journalistiques nous ont permis d'établir une construction en 3 parties, chacune portant sur une vision en particulier de l'analyse de nos discours.

Nous verrons d'abord comment les autorités gouvernementales et policières prennent place au sein des discours journalistiques, et ce que cela nous laisse comprendre des stratégies médiatiques mises en place. En second lieu, nous nous intéresserons à la manière dont les discours construisent et reproduisent une image négative des femmes autochtones du Québec, et quels sont les outils médiatiques et journalistiques utilisés à cet effet. Enfin, nous établirons un retour critique sur ces discours journalistiques et leurs stratégies médiatiques afin de dessiner un portrait des représentations médiatiques de ces femmes.

5.1. Points de vue sur les instances dirigeantes : l'inertie gouvernementale québécoise et canadienne envers les enjeux autochtones et la négligence des autorités concernant la violence contre les femmes autochtones

Le premier aspect qui nous a marqué à la lecture de nos corpus est la manière dont le discours rend compte du traitement des événements par les autorités, et comment ce traitement des événements semble faire du sens avec l'idée que le gouvernement fait preuve d'inertie quant au traitement du problème des femmes autochtones dans sa globalité sociale, historique et politique. En effet, à la question « Quel est le propos principal de l'article ? » nous constatons que dans la plupart du cas, le discours est centré sur les démarches d'enquêtes menées par les autorités, ou sur la réclamation d'une enquête par les partis d'opposition au gouvernement de Stephen Harper. De ce fait, et avant de procéder à l'analyse de nos données, chaque article de nos corpus a été lu en relevant les passages où les autorités policières sont mentionnées, ainsi que les énoncés discursifs relatifs aux aspects politiques de la situation des femmes autochtones. Les

données et extraits de nos articles ont ainsi été rassemblés et nous avons observé de quelle manière le lien entre ces autorités et la situation de ces femmes a été fait. Nous avons premièrement analysé les données en lien avec les autorités policières, après avoir constaté que ce groupe de données était majoritaire par rapport aux autres :

« Croyant qu'une main criminelle serait à l'origine de la mystérieuse disparition de deux adolescentes autochtones en 2008, la Sûreté du Québec sollicite l'aide du public afin de résoudre cette enquête » (Le Journal de Québec, 2015, Article 129).

« La police de Gatineau diffuse le portrait-robot d'un homme de race blanche, âgé de 24 à 30 ans, relativement au meurtre de Kelly Morrissette survenu il y a neuf mois aux abords du parc de la Gatineau » (Radio-Canada, 2007, Article 155).

« Le présumé tueur en série Marc Leduc est maintenant dans la mire des policiers de Gatineau pour le meurtre de Kelly Morrissette » (Le Droit, 2013, Article 165).

Les autorités policières semblent être le plus souvent mises en avant et présentées comme la seule solution face à la résolution de ces disparitions. Bien souvent, c'est la recherche du coupable qui est au centre de l'article, et donc du discours présenté par les journalistes. Le discours présente cet enjeu comme la finalité principale de l'enquête, pour que la violence cesse. De ce fait, ce sont toujours les actions et les dires de la police qui sont présentés au sein des articles :

« La Gendarmerie royale du Canada révélait, dans un rapport fort attendu l'an dernier, que 90% des cas de meurtres de femmes au pays sont résolus. Et qu'il y a « peu de différence » entre les taux chez les femmes autochtones ou non autochtones » (Le Devoir, 2015, Article 29).

« La Sûreté du Québec dit avoir été informée des allégations criminelles visant les policiers de Val-d'Or le 12 mai (...) la SQ affirme avoir immédiatement déclenché une enquête » (Radio-Canada, 2015, Article 52).

« Les policiers sont convaincus que Sindy Ruperthouse a été victime d'un meurtre, mais manquent de preuves pour porter des accusations » (TVA Nouvelles, 2015, Article 99).

De plus, ceux qui prennent la parole au sein des articles sont le plus souvent les autorités policières. Elles diffusent les informations sur les enquêtes, et dévoilent au fil du temps les avancées de celles-ci, ainsi que leurs actions mises en place pour les résoudre. Plusieurs articles rapportent la mise en place d'une récompense contre une information, ou la mise en place d'un poste de surveillance, pour trouver le coupable.

« Presque neuf ans après la disparition mystérieuse de deux adolescentes de Maniwaki, Maisy Odjick et Shannon Alexander, de nouveaux éléments d'information transmis à la Sûreté du Québec ont convaincu le corps policier de relancer des recherches » (Le Droit, 2017, Article 141).

« Les policiers ont toujours soutenu qu'ils n'avaient jamais abandonné l'enquête, mais ne sont pas arrivés à arrêter un suspect » (Le Journal de Montréal, 2016, Article 106).

Au fur et à mesure de la lecture, ces autorités semblent devenir la figure de référence des informations concernant les femmes autochtones et l'avancée des événements. Cette régularité dans les discours journalistiques tenus laisse à penser que les autorités policières sont donc la source principale des informations tenues par les journalistes. Elles sont celles qui confirment ou réfutent les propos tenus sur les enquêtes et les chiffres avancés.

Dans le cadre de l'enquête sur la crise du Val-d'Or, si ce sont en premier lieu les journalistes qui sont allés chercher des informations, « le reportage de l'émission *Enquête* a semé la consternation au pays » (Le Devoir, 2015, Article 53), « Comment l'équipe d'Enquête en est-elle arrivée à découvrir l'histoire des femmes autochtones à Val-d'Or ? » (Radio-Canada, 2015, Article 52), les autorités policières se sont rapidement vus confier l'affaire. Un article de 2015 titre « Il n'y a pas de crise à Val-d'Or, selon de DG de la SQ » (La Presse, 2015, Article 56) ou encore « Le SPVM est chargé de l'enquête sur les allégations de sévices » (Le Devoir, 2015, Article 57). De la même manière que pour les autres cas de notre corpus, les policiers semblent ici avoir le dernier mot sur l'avancée des événements : « Femmes autochtones : les policiers de Val-d'Or condamnent la suspension de huit collègues » (Radio-Canada, 2016, Article 65).

D'un point de vue chronologique, nous avons triés les articles selon leurs titres. Nous avons alors observé qu'ils traitaient de deux sujets différents : l'angle familial et l'angle policier. Cette chronologie des événements nous permet de constater que l'on s'intéresse en premier lieu à la version tenue par la famille, en attendant que les autorités valident ce discours, ou non. C'est ensuite la voix de la police qui prend toute la place dans les discours. Dans le cas de Maisy Odjick et Shannon Alexander, les titres médiatiques du début de l'événement concernent l'espoir de la famille, leurs témoignages et ressentis, tandis qu'ils accordent ensuite une place bien plus importante à l'évolution de l'enquête : « La flamme de l'espoir survit à l'indifférence » (Le Droit, 2012, Article 119), « La mère d'une disparue dénonce un manque de soutien » (La Presse, 2014, Article 121), « Disparues dans l'indifférence » (Le Journal de Montréal, 2014, Article 125), et ensuite « Percée majeure pour la disparition de deux ados » (Le Journal de Montréal, 2017, Article 137), « De nouveaux indices relancent l'enquête » (Le Droit, 2017, Article 141) et « Disparition de Shannon Alexander et Maisy Odjick : la SQ veut faire avancer l'enquête 10 ans plus tard » (Radio-Canada, 2018, Article 146).

La voix portée par les autorités policières semble être la voix qu'il faut alors croire, puisqu'elle est celle qui apporte la vérité : elle diffuse les informations, cherche le coupable et résout le problème de la violence. Ici, le discours journalistique présente une vision favorable de la police et de son travail.

Souvent étendue sur une longue période – 10 ans pour Maisy et Shannon, 2009-2018, et Kelly Morrissette, 2006-2016, 3 ans pour les événements du Val-d'Or et de Sindy Ruperthouse, 2015-2018 –, la corrélation entre les sources, les médias et la chronologie laisse à croire qu'il existe ici une stratégie médiatique qui est mise en place. En effet, les autorités policières (ici les sources) semblent diffuser des informations au fur et à mesure, donnant aux journalistes de nouveaux éléments à partager, ce qui semble entretenir un certain suspense et du rebondissement dans les enquêtes. Nous supposons que lorsqu'un sujet paraît intéresser le public, il est préférable de le faire durer dans le temps, pour faire grandir son audience, c'est pourquoi nous parlons de possible stratégie médiatique mise en place ici. Il semble y avoir une forte relation entre les médias et les sources c'est-à-

dire les journalistes et les autorités policières, pour garder le sujet en avant de la couverture médiatique.

Cette relation tend à construire un cadre spécifique pour la compréhension du message, en l'occurrence les policiers comme porteurs de la voix à écouter. Les sources et les médias sont alors conjointement liés et permettent de mettre un sujet en avant-plan de la couverture médiatique, tant que les publics y accordent de l'intérêt. Nous verrons plus loin dans l'analyse de quelle manière les discours permettent en effet de focaliser les publics sur des sujets en particulier.

En plaçant les autorités policières comme figure de la raison dans les discours et le déroulement des événements, le discours journalistique occulte nécessairement les dimensions sociales de cette violence subie par les femmes autochtones. Très peu d'articles font référence aux enjeux structurels de la violence subie par ces femmes, et si certains rapportent les voix de l'opposition, c'est non sans laisser la parole à ceux qui défendent l'idée qu'il n'y a pas de causes structurelles à cette violence, et que la raison de cette violence n'est autre qu'une succession de crimes imprévisibles. La diffusion de la parole de l'opposition (cependant moins présente que celle que semblent prendre les autorités policières et gouvernementales) contrebalance ces idées de crimes individuels en s'essayant à mettre en avant les fondements de cette violence, pour tenter de contrer les propos du gouvernement Harper :

« Le premier ministre Stephen Harper estime que les enquêtes policières, et non une enquête nationale, sont la meilleure façon de traiter et de résoudre les meurtres et enlèvements de femmes autochtones. » (...) « Nous ne devons pas y voir un phénomène sociologique, a dit le premier ministre, nous devons y voir des crimes » (La Presse, 2014, Article 24).

« Si plusieurs groupes, dont Femmes autochtones du Québec, demandent un plan national pour s'attaquer aux problèmes de la violence, la ministre fédérale, Rona Ambrose, a rejeté l'idée d'un plan à la grandeur du pays. En octobre dernier, elle a toutefois alloué une enveloppe de 10 millions de dollars pour tenter de régler le problème des disparitions de femmes des Premières Nations » (Le Devoir, 2011, Article 7).

Ici, bien que l'opposition critique l'inaction du gouvernement, le discours journalistique vient tout de suite présenter une solution au problème, solution mise en place par le gouvernement lui-même :

« La majorité de ces meurtres – aussi tristes soient-ils – ont en fait été résolus », a tranché M. Harper. Une quarantaine d'études ont été menées sur cet enjeu. Et le gouvernement conservateur a « mis en avant un plan d'action pour répondre à ces questions » de prévention, d'enquêtes et de sentences » (Le Devoir, 2015, Article 29).

La fréquence avec laquelle les discours viennent contredire les partis de l'opposition face à l'inaction gouvernementale ne permet pas d'instaurer une discussion quant aux causes de cette violence vécue par les femmes autochtones. De plus, les discours de Stephen Harper relatés dans les articles entretiennent également l'idée que l'autorité policière est la seule autorité compétente pour prendre en charge ces disparitions. Cela renforce alors l'idée que la seule parole possible pour contrer cette violence est en la possession de la police, et que le travail des autorités suffit à la résolution du problème. Van Dijk (1991) stipulait que les interlocuteurs qui prennent la parole sont bien souvent des « leaders blancs » qui n'ont rien avoir avec les minorités abordées dans les sujets, permettant de représenter la structure du pouvoir des Blancs. Dans le cas de notre analyse, les policiers semblent être le groupe dominant qui définit les contours du contexte social dans lequel la situation se passe, et comment l'événement doit être abordé.

De cette manière, les discours journalistiques entretiennent donc la présence d'un discours dominant, et ce sur plusieurs années. Faisant écho au concept de priming que nous avons exposé précédemment dans le chapitre 3, les individus développent alors certaines références, rendant l'interprétation du discours dominant bien plus évidente. Si les autorités policières font office de vérité dans les enquêtes, il semblera alors évident qu'elles le seront pour chacun des événements qui se dérouleront dans les mêmes conditions. Derville (2017) expliquait notamment que si un sujet est le centre de l'actualité, les acteurs qui se trouvent en position favorable – ici les autorités policières – vont donc bénéficier de jugements positifs à leur égard. On constate également cette idée lorsque

certaines articles témoignent du soutien envers les policiers à Val-d'Or : « près de 150 personnes se sont réunies dans les rues de Val-d'Or pour témoigner de leur soutien envers les policiers du secteur qui auraient souffert suite aux allégations de violences et d'abus sur les femmes autochtones » (Radio-Canada, 2016, Article 87) mais aussi « une chance qu'on a les policiers ici, car ils font un excellent travail. D'un autre côté, c'est certain qu'il y aura des gens insatisfaits et que certains vont crier à l'injustice » (Journal de Montréal, 2016, Article 70).

Enfin, puisque le discours accorde peu d'attention aux enjeux de race, genre, colonialisme, il est alors facile de considérer ces actes comme individuels et non comme un ensemble résultant d'un problème social. Les termes de « crimes » ou « meurtres » sont régulièrement utilisés pour décrire ces événements, participant à leur individualisation. On ne s'attarde pas sur le récit historique et les faits passés, de telle sorte que le discours prend place dans le temps présent. Ainsi, les événements rapportés par les médias semblent troubler l'ordre social, et accentuent cette idée qu'il faut trouver le coupable pour régler le problème. C'est cette recherche du coupable qui devient l'enjeu principal de la couverture médiatique, gommant les enjeux sociopolitiques de la situation et l'inaction gouvernementale à leur égard.

En partant de ces différentes stratégies médiatiques, cela nous permet de nous rendre compte de quelle manière les discours entretiennent une invisibilisation des causes structurelles de la violence subie par les femmes autochtones, au profit d'une autorité policière mise en avant par ses actions et ses prises de parole. Ici, les discours paraissent centrés sur ces autorités, policières et gouvernementales, et semblent faire du sens avec l'idée que cet effet est l'expression d'un biais systémique inconscient par les médias (Van Dijk, 1991).

Dans la deuxième partie de notre analyse, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'image véhiculée par les médias à propos des femmes autochtones. Nous verrons comment les discours participent à la construction d'une image en particulier, résultant de plusieurs stratégies médiatiques mises en place.

5.2. Points de vue sur les principales intéressées : construire/reproduire une image négative des femmes autochtones du Québec

À la lecture de nos corpus, nous avons constaté que les femmes autochtones sont bien souvent dépeintes comme marginales et associées à l'image d'une vie en marge des normes actuelles.

La première régularité qui nous saute aux yeux en lisant les cas spécifiques que nous avons choisi d'étudier, c'est la récurrence avec laquelle ces femmes sont l'objet d'une image négative dans les articles. On parle très peu d'elles, à moins que ce soit pour les restreindre à une représentation limitée à certains détails sur leurs façons de vivre : consommation d'alcool et de drogues, et prostitution : « L'affaire fut abandonnée parce que la victime, marginale, toxicomane, fut considérée comme non crédible par les procureurs » (Le Devoir, 2010, Article 5).

Dans le cas de Sindy Ruperthouse, il est écrit : « à l'âge adulte, la vie de Cindy dérape. Alcool, drogue et prostitution, violence conjugale » (Radio-Canada, nd, Article 94) et « en plus de ses problèmes d'alcool, son comportement parfois bruyant ne passait pas inaperçu à Val d'Or » (Radio-Canada, nd, Article 94).

Pour parler de Kelly Morrisseau, les journalistes écrivent qu'elle était une « travailleuse de sexe », qu'elle « consommait du crack et se serait prostituée » (Radio-Canada, 2006, Article 151) ou bien que « la victime œuvrât dans le milieu de la prostitution » (Le Droit, 2012, Article 161).

Ces femmes sont bien souvent emprisonnées dans des images de femmes déviantes : « on connaît la triste vie de Kelly. Elle avait des problèmes de toxicomanie. C'était une prostituée. Son milieu avait le même style de vie. Elle était dans ce milieu-là. Les toxicomanes ou les prostituées peuvent ne pas être intéressés à parler à la police. » (Le Droit, 2015, Article 171). On parle également d'elle en écrivant « cette prostituée retrouvée gisante » (Le Droit, 2013, Article 165) ou encore « une prostituée autochtone » (Huffpost, 2012, Article 162).

L'abondance de ces qualificatifs pour parler des femmes autochtones disparues et /ou assassinées au sein des articles permet la construction d'un imaginaire négatif à leur

égard, dans le sens où leurs situations sociales et professionnelles semblent être les raisons l'évènement produit. Comme si leurs styles de vie étaient finalement la cause de cette violence. Il est écrit « déjà, quelqu'un qui sollicite une prostituée, il ne s'en vantera pas, mais encore moins quelqu'un qui a tué une prostituée » (Radio-Canada, 2014, Article 170).

Concernant Maisy et Shannon, leur disparition est longtemps associée à une fugue, acte qui serait donc délibéré et propre à elles. Ici encore l'emploi de cette notion laisse à penser qu'elles sont dans un schéma de vie marginale : « je ne crois pas les policiers lorsqu'ils nous disent que c'est une fugue » (Le Droit, 2009, Article 116), « la famille accuse les forces de police de traiter cette affaire comme s'il s'agissait d'une simple fugue » (Radio-Canada, 2009, Article 117).

En plus d'être enclavées dans ce rôle de femmes marginales, elles sont également discréditées en tant que mères. Dans le cas de Kelly Morrisseau, il est écrit « Elle était mère de trois enfants de 2, 4 et 12 ans, tous placés en famille d'accueil. La jeune femme était aussi enceinte de quelques mois » puis quelques lignes plus bas « la victime consommait du crack » (Radio-Canada, 2006, Article 151). L'association de ces deux informations laisse au lecteur la liberté de se dire qu'elle n'était pas une mère attentive et bienveillante, puisque toxicomane et prostituée : « travailleuse du sexe, enceinte de sept mois » (Le Droit, 2016, Article 178).

La construction de ces discours autour de ces aspects de leurs vies permet la production d'une image négative des femmes autochtones. Ainsi, la prostitution et les drogues semblent être la seule réponse à leurs vies déviantes et aux crimes dont elles sont victimes.

Dans les articles, l'identité autochtone semble également justifier ces comportements marginaux, faisant de ces femmes des êtres vulnérables. En effet, puisqu'elles sont associées très rapidement à des milieux malsains, le discours laisse à penser que c'est leur identité autochtone qui est à la cause de cette déviance :

« Les éléments se sont accumulés pour démontrer à quel point le sort de ces femmes, autochtones, prostituées, toxicomanes avait longtemps été tenu pour négligeable. » (Le Devoir, 2010, Article 5).

Ici, le terme autochtone est employé au même titre que « prostituée » et « toxicomanes ». Il a, pour ainsi dire, la même résonance que ces mots, alors qu'il est pourtant porteur d'un sens et d'une identité bien plus importante que les autres.

En utilisant le terme autochtone au même titre que d'autres cités auparavant, le discours tend à réduire leur identité à ces aspects, dessinant les contours d'une personne qui subit qui elle est et la violence dont elle est victime. L'identité autochtone semble être un facteur de leur vulnérabilité puisqu'elles sont des « proies faciles » à l'usage de certains « prédateurs ».

On s'intéresse très peu à l'idée que les hommes peuvent disposer de ces femmes et de ces corps, sous prétexte qu'ils sont autochtones et prostitués. Réduire l'image des femmes autochtones à celle de prostituées donne lieu à leur hypersexualisation, et à l'idée qu'elles sont de simples « biens remplaçables », car leur vulnérabilité et leurs situations sociales ne leur donnent pas les moyens de subsister à leurs besoins. Par exemple, dans le cas de Kelly Morrisseau, on prend rapidement conscience que c'est le fait d'être une travailleuse de sexe qui finit par prendre toute la place au sein des articles et de l'enquête menée par les autorités policières.

Il est rapidement écrit qu'elle est une travailleuse de sexe, sur le simple fait que l'on suppose que l'homme avec qui on l'a vu au moment de son décès était présent pour un échange sexuel. Les autorités n'ont pourtant jamais eu la preuve (où elle n'a jamais été communiquée dans les articles) de cette situation à ce moment précis :

« Kelly Morrisseau aurait été vue en compagnie d'un suspect le soir du meurtre, quittant un appartement du quartier Vanier à Ottawa vers 4h pour un échange sexuel » (Radio-Canada, 2012, Article 159).

« La jeune femme de 27 ans aurait été vue quittant un appartement du quartier Vanier en compagnie du suspect aux environs de 4h du matin pour un échange sexuel » (Radio-Canada, 2007, Article 156).

« Selon la police de Gatineau, Kelly Morrisseau aurait été vue en compagnie d'un homme le 10 décembre 2006, lorsqu'elle a quitté un appartement du quartier Vanier à Ottawa vers 4h pour un échange sexue » (Radio-Canada, 2012, Article 163).

De ce fait, l'enquête se tourne rapidement vers l'idée qu'il existe des meurtres à répétition de femmes prostituées. Cet aspect de leur vie devient le dénominateur commun de leur identité, plutôt que l'identité autochtone.

La couverture médiatique titre « Meurtres de prostituées : la police d'Ottawa reverra ses dossiers non résolus » (Huffpost, 2013, Article 164 et Radio-Canada, 2013, Article 166). Plusieurs crimes sont reliés les uns aux autres, pour créer du sens dans l'enquête : c'est le fait d'être prostituées qui définit la violence subie par ces femmes. On rapporte ainsi que « Marc Leduc, âgé de 56 ans, a été accusé en février dernier du meurtre prémédité de deux prostituées, Pam Kosmack, 39 ans, et Leanne Lawson, 23 ans » (Radio-Canada, 2013, Article 167).

Dans un article datant de 2013, paru sur le site de Radio-Canada, on fait la liste de plusieurs femmes assassinées, et c'est leur activité de prostitution qui crée du lien entre elles au sein du discours : « le chef de la police d'Ottawa, Charles Bordeleau, a fait le point jeudi matin sur l'enquête qui a mené au dépôt d'accusation en lien avec la mort de deux prostituées dans la capitale nationale » (Radio-Canada, 2013, Article 166). Il est aussi écrit, lorsque l'on parle de 5 meurtres irrésolus : « le 7 septembre 1995, une autre prostituée est assassinée à Ottawa », « Kelly Morrisseau avait 3 enfants. Elle se prostituait près de chez elle, dans les rues de Vanier », « le cadavre de Jennifer Stewart est découvert au petit matin dans un stationnement de la rue Alice, à Ottawa. L'autochtone de 36 ans se prostituait dans le quartier Vanier » (Radio-Canada, 2013, Article 166).

Cette régularité du discours autour de la prostitution permet de faire de cette activité la principale cause de la violence envers ces femmes. Ces aspects du discours permettent d'entretenir l'idée que la prostitution explique la violence, et que c'est cette activité dite marginale qui rend le déroulé de l'enquête plus difficile : « le chef Bordeleau a de nouveau enjoint les travailleuses de sexe à faire preuve de prudence et de vigilance. Il rappelle que depuis 2011, une équipe de la police travaille étroitement à la sécurité de

ces travailleuses » (Radio-Canada, 2013, Article 166). On les cible parce qu'elles sont prostituées et qu'elles se mettent ainsi à risque.

La mise en avant de cet aspect de leur vie nous laisse penser que le discours journalistique reprend les codes des mécanismes de la dégradation et de la pathologisation. Dans le cas d'un discours de glorification, on retrouve nécessairement les champs lexicaux de l'éloge, du héros ou du courage, tandis qu'à l'inverse dans nos discours journalistiques, les femmes autochtones font l'objet de champs lexicaux tels que la violence, de la pathologie, de l'opposition bien/mal, du crime, profitant plutôt de les glorifier, à les cadrer dans une image négative et marginale. On pourrait penser que ces procédés participent à la construction d'une image positive de ceux qui veulent faire le bien (les policiers), et qui souhaitent éviter de troubler l'ordre social à cause de personnes dites déviantes dans leurs comportements.

Autre point de vue observable à la lecture de nos cas et participant à la construction d'une image négative des femmes autochtones du Québec est l'influence que la notion de « crime » peut avoir dans les histoires de ces jeunes femmes. En effet, lorsque l'on s'intéresse à nos corpus spécifiques, nous nous rendons rapidement compte que bon nombre d'articles trouvent leur place dans la catégorie des faits divers. Conscients que le discours d'un fait divers n'est pas le même qu'un autre article de presse, nous verrons quelles sont les stratégies médiatiques mises en place dans ces articles et comment ces stratégies participent à la construction d'une image réduite des femmes autochtones.

Dans la notion de crime, il y a souvent cette idée que l'acte est soudain et imprévisible, suscitant un intérêt prononcé auprès de la société, puisqu'il est rare. Le discours journalistique, dans ce type d'articles, met en scène le récit d'une manière particulière, portant alors préjudice à l'objectivité dont il est censé faire preuve (Charaudeau, 2009). En effet, la majorité des articles concernant la mort de Kelly Morrisseau portent une attention particulière à décrire le crime et l'acte violent, notamment les détails portant sur la violence physique dont elle est victime :

« Les résultats préliminaires de l'autopsie confirment qu'elle a été poignardée à plusieurs reprises sur plusieurs parties de son corps et qu'elle est morte d'une hémorragie massive » (Radio-Canada, 2006, Article 151).

« Un peu plus d'une heure plus tard, Kelly Morrisseau a été retrouvée complètement nue, agonisante, assaillie de coups de couteau » (Le Droit, 2012, Article 161).

« Le 10 décembre 2006, le corps dénudé et ensanglanté de la jeune Autochtone de 27 ans est trouvé gisant dans un stationnement de la rue Gamelin » (Radio-Canada, 2014, Article 170).

Les termes « nue », « gisante », « au bout de son sang » ou encore « ensanglanté » reviennent régulièrement dans la description de la victime. Avec l'utilisation de ce champ lexical du crime, on peut y voir ici une stratégie médiatique propre aux mécanismes de fascination et d'attraction que l'on retrouve dans les faits divers judiciaires. La plupart des énoncés soulignent l'incompréhension de la situation et la violence avec laquelle cette jeune femme est morte. On parle de « crimes crapuleux » et de « meurtres sauvages » : ces mécanismes du discours enclenchent chez le lecteur une curiosité particulière, s'intéressant ainsi à la souffrance de la victime et aux raisons de son décès. On constate une réelle mise en scène et un discours de victimisation très important. L'auditeur/le lecteur se fascine pour l'enquête et ses rebondissements, ce qui donne encore plus de résonance aux meurtres en série de prostituées évoqués auparavant.

Ces mécanismes – l'attraction et la fascination – se retrouvent dans la plupart des articles, et font du sens avec l'idée que le discours médiatique entretient parfois une focalisation sur un événement précis, tenant ainsi les lecteurs en haleine sur une histoire peu commune en ajoutant une touche dramatique. Les actes criminels visant ces femmes se veulent encore une fois singuliers, et l'abondance des articles sur un ou plusieurs cas permet de personnifier cette violence dont elles sont victimes. Ces actes criminels sont traités comme des cas individuels, permettant encore une fois d'éviter de relier ces histoires aux causes structurelles de la violence faite aux femmes autochtones du Canada et du Québec, et sont présentés comme des choix individuels de leur part de s'exposer à un métier jugé à risque qu'est celui de travailleuse du sexe.

Le discours et le traitement de l'information au sein des faits divers nous permettent de dire que ce type de presse répond en effet à des mécanismes de captation des publics,

puisque l'on se concentre sur des aspects particuliers et procurant des sentiments forts chez les lecteurs : le *drame*, la *souffrance* et la *violence*. Ces mécanismes contribuent à accentuer l'image négative de ces femmes autochtones : elles vivent de manière marginale, sont déviantes et s'exposent elles-mêmes à ce type de violence, et les faits divers relatant souvent des histoires imprévisibles, elles sont donc les victimes les plus intéressantes à mettre en avant.

5.3. Retour critique sur les discours journalistiques sur les violences faites aux femmes autochtones du Québec

À la lumière de notre analyse et des stratégies médiatiques décelées au sein de ces discours, force est de constater que les médias analysés dans notre recherche permettent la construction d'une représentation particulière de la violence envers les femmes autochtones du Québec.

La première similarité que nous relevons est que le discours traite le sujet des femmes autochtones disparues et assassinées de manière singulière. Chaque cas est individualisé, et l'on s'intéresse à la violence en tant qu'acte physique plutôt qu'en tant que violence structurelle. Peu de relations sont faites entre les enquêtes elles-mêmes, et l'on ne reconnaît que très rarement le problème dans son ensemble. En partant de ce constat, et en nous demandant comment cela s'opère, nous nous sommes attardés à comprendre comment cette production du discours pouvait répondre aux codes du contrat médiatique (Charaudeau, 2009).

En se rendant compte que les discours journalistiques des articles sélectionnés ne rendent jamais compte, ou très peu, des fondements structurels de la violence subie par ces femmes, et que la gestion de ces histoires est toujours individuelle, il nous est possible de se demander s'il n'y a pas ici une simplification des faits pour répondre à la demande d'un public le plus large possible. Comme vu précédemment lors de l'exposition de nos théories analytiques sélectionnées, le contrat de communication médiatique nécessite d'adapter son discours à l'échelle sociale la plus large, en vulgarisant en quelque sorte les faits présentés. Dans notre cas de recherche, l'absence d'explications sur les causes

de cette violence laisse à penser qu'il y a ce premier mécanisme du contrat médiatique mis en place.

Les discours journalistiques doivent constamment adapter leurs propos aux publics auxquels ils s'adressent pour en capter le maximum. Cette captation des publics se voit prendre forme par la simplification des propos exposés, parce que le journaliste doit répondre aux enjeux de production et de réception. Dans notre analyse, le silence sur les causes de cette violence pourrait être expliqué par cette stratégie médiatique. L'absence d'éléments propre à la violence structurelle et systémique permet aux lecteurs de garder une position détachée face au problème qu'on leur expose, dans le sens où c'est l'individualité et le choix responsable de ces femmes qui prônent, permettant ainsi aux lecteurs de ne jamais se sentir impliqués dans les dynamiques structurelles de la société dans laquelle ils vivent. D'un autre point de vue, l'individualisation de ces cas personifie les histoires et projette les lecteurs dans les situations évoquées, mobilisant chez eux des émotions cependant dénuées des dynamiques structurelles de la violence.

Une autre caractéristique relevée au cours de notre analyse et qui expliquerait cette absence de précision sur la violence dépeinte dans les médias, c'est celle de répondre au temps des médias. En effet, les médias se doivent souvent d'être inscrits dans le temps présent, ce qui expliquerait pourquoi les articles sélectionnés ne comportent pas de récit historique et n'évoquent pas de faits passés. On ne cherche pas à situer le public dans un contexte social en particulier, mais bien de lui correspondre au moment où il va lire l'article. Cette stratégie médiatique permet ici de mettre sous silence les enjeux historiques de la violence faite aux femmes autochtones depuis le début de la colonisation. Ce temps des médias (Charron, Bonville, 2002) porte préjudice à cet enjeu colonial et ne permet pas de mettre en place une réflexion collective sur les sources du problème.

Une fois ces mécanismes en tête, il nous est alors possible de se demander si cette mise sous silence ne serait pas le résultat d'une manipulation inconsciente des médias, effet de l'hégémonie du groupe dominant (Van Dijk, 1991). Nous constatons à plusieurs reprises dans les articles la mention du refus du gouvernement de Stephen Harper de s'intéresser aux enjeux sociaux de la situation, et si nous partons de cette idée

que la manipulation est le résultat d'un cadre idéologique mis en place par les instances qui nous dirigent, le lien entre l'invisibilité de ces femmes dans les médias et le traitement du problème par le gouvernement Harper ferait du sens. On retrouve ici les codes de l'expression d'un biais systémique dont sont victimes ces femmes : la discrimination qu'elles subissent au sein de la société s'exprime jusque dans les médias, où le silence sur leur situation est un effet de l'hégémonie du groupe dominant.

A contrario du silence émit sur les causes structurelles de la violence, les articles relatent régulièrement l'évolution des enquêtes sur certaines disparitions. Le discours médiatique entretient ici une focalisation sur ce type d'événements puisque l'évolution des enquêtes se fait sur plusieurs années, et que la plupart des articles produits le long de ces 10 ans relèvent de ces rebondissements. Il y a nécessairement une suractualisation de ces enquêtes individuelles, au détriment de la mise en lumière du contexte social et historique de cette violence.

Cette suractualisation médiatique entraîne une mise en scène du récit, exacerbant certains aspects de l'histoire et certaines émotions ressenties par le lecteur. Dans le cas de l'image produite par les médias au sujet des femmes autochtones, les régularités discursives que nous avons relevées entretiennent la construction d'un imaginaire négatif à leur égard. L'utilisation fréquente des qualificatifs « prostituée » ou « toxicomanes » suggère qu'il n'y a pas d'autre issue ou définition de la situation de ces femmes et suggère une gradation de leurs comportements problématiques : elles sont marginales, toxicomanes et prostituées. L'accumulation de ces termes facilite la construction d'un cadre négatif. Ensuite, le discours journalistique se veut aussi dramatique par l'utilisation du champ lexical du crime et du meurtre, profitant à la construction d'un discours de victimisation. À la lecture des articles, le lecteur s'intéresse à la souffrance de la victime car cela permet de répondre à une certaine curiosité, tout en s'arrêtant aux informations présentées. L'histoire de Kelly Morrissette fait nécessairement écho à ces stratégies médiatiques, puisque l'idée d'un crime violent entretient l'intérêt du lecteur et reprend les codes d'un feuilleton médiatique aux multiples rebondissements. On se fascine pour son histoire parce qu'elle est imprévisible et que la couverture médiatique la présente comme une enquête criminelle irrésolue.

Cette construction du discours journalistique entraîne le sujet loin de ces fondements et de son contexte social. La violence n'est plus associée à la problématique des femmes autochtones, mais à celle d'un milieu considéré comme malsain, la prostitution. Le discours semble responsabiliser la femme en tant que prostituée et met sous silence l'identité autochtone en tant que facteur de violence. De ce fait, des préjugés sont acquis par la lecture. Le lecteur ne disposant pas des clés pour comprendre ces stratégies médiatiques, il finit par penser que c'est le comportement marginal de ces femmes qui entraîne la violence, parce qu'elles fréquentent des milieux dangereux, où drogues, alcool et prostitution sont inévitablement les causes de cette violence.

D'un point de vue critique, ces constats rendent compte du rôle important que les discours journalistiques et médiatiques jouent dans l'appréhension d'un sujet. Les stratégies médiatiques que nous avons relevées dessinent les contours d'une représentation médiatique des femmes autochtones faussée par des enjeux de production et de captation des publics.

Les médias que nous avons étudiés proposent ici un cadre pour la compréhension et l'interprétation des événements par les individus, cadre influencé par les instances au pouvoir, mais aussi par l'opinion publique. L'opinion publique se définit en lien avec les « médias de masse » et l'idée qu'en l'absence d'informations précises, « l'influence des médias consiste surtout en un renforcement des opinions et des comportements déjà existants » (Derville, 1998, p.131), bien que le public soit libre d'interpréter à sa manière les messages reçus et qu'il est lui-même acteur de la construction du sens de ce dernier, par son vécu et ses idéologies (Derville, 1998). Dans l'autre sens, l'opinion publique influence ce cadre dans le sens où les médias peuvent aussi suivre ces préoccupations pour répondre aux intérêts de l'opinion publique.

En constatant la chronologie des événements et la durée du traitement qui leur est accordé, il semble nécessaire de se demander si l'intérêt des publics pour ces histoires individuelles n'influence pas fortement le traitement médiatique qui leur est donné. McCombs et Shaw (1972) écrivaient que le lien entre les médias et l'opinion publique s'opère dans les deux sens : l'un capte les publics et se nourrit de ses intérêts quand l'autre s'accorde avec ce qu'on lui propose et entretient une interprétation particulière. Il

serait ici intéressant de se demander si ce sont d'abord les discours journalistiques qui participent à l'individualisation des cas des femmes autochtones ou si ce n'est pas l'opinion publique, en n'ayant jamais perçu le problème dans son ensemble, qui influence la construction des discours.

Entman (1993) écrivait, pour définir ce cadre dans lequel les discours prennent place, que l'un (l'opinion publique) manifeste une préoccupation quand l'autre (les médias) l'expose d'une certaine manière. Le traitement du sujet des femmes autochtones serait alors le résultat d'un équilibre entre ces deux acteurs, le public et les médias, participant l'un comme l'autre à mettre sous silence les fondements du problème. Avec cette idée, il est finalement plus difficile de pouvoir affirmer que les médias sont les seuls responsables du traitement de l'information. Bien qu'ils nous disent à quoi penser et comment penser, il faudrait également se questionner sur l'influence que les publics ont sur l'information produite.

Conscients que les interprétations sont le résultat de mœurs intégrées et intériorisées par les populations, l'invisibilité du contexte social et historique du cas des femmes autochtones du Québec au sein des discours journalistiques serait le reflet d'une invisibilité dans la société tout entière. Cette réflexion nous est notamment possible si l'on applique à notre cas le concept de priming (McCombs et Shaw, 1998) : les individus interprètent les sujets selon les références et marqueurs qu'ils ont intégrés tout au long de leur vie. La période coloniale ayant entraîné un effacement de la culture autochtone (Bouchard, 2012), et les mœurs étant construites sur ces bases coloniales, le traitement médiatique s'effectue dans la lignée de cette construction de la société.

Les représentations médiatiques que nous venons d'exposer nous questionnent sur l'idée que les discours médiatiques et journalistiques sont nécessairement influencés par l'opinion publique et la place que prend la problématique des femmes autochtones dans la société québécoise et canadienne. Le traitement médiatique du problème peut être critiqué de bien des manières puisqu'il reprend des codes propres aux instances du contrat médiatique et correspond à l'idée qu'il existe en effet une manipulation des médias, bien qu'elle soit l'effet d'une hégémonie particulière et donc possiblement inconsciente. Cependant, il est intéressant de comprendre que la production de ces

discours ne vient pas seulement des médias en eux-mêmes, mais bien d'un système de croyances intériorisé par les sociétés au fil du temps (Van Dijk, 1991), et qui se manifeste au travers de l'opinion publique et des intérêts qu'elle porte à certains enjeux. Van Dijk (1991) explique ces effets par l'idée que le cadre idéologique du groupe dominant se reflète de manière inconsciente dans la société, dans les intérêts des lecteurs, et donc dans les médias.

Si les articles de presse que nous avons étudiés sont dépouillés des fondements structurels de la violence envers ces femmes, c'est également parce qu'ils sont le reflet d'une société québécoise et canadienne qui a mis du temps à reconnaître les enjeux auxquels ces communautés font face depuis de nombreuses années (Vincent, 2012) : « en s'abstenant d'intervenir en profondeur, l'État permet que les violences et les injustices se perpétuent à l'égard des femmes et des filles autochtones » (Képek-Québec, p.98). A la lumière du rapport d'enquête complémentaire sur le Québec (2019), il a été reconnu que l'État n'agissait pas en conséquence face à cette violence, et qu'il était en parti responsable de la production de cette violence : « il apparaît évident que les femmes et les filles autochtones au Québec sont confrontées à une violence systémique qui porte atteinte à leur droit à la vie et à la sécurité. L'État québécois échoue, comme l'État canadien, dans son devoir de protéger ces droits » (Képek-Québec, p.100).

À la lecture de nos articles, nous nous rendons compte de l'évolution de ces discours, en même temps que nous constatons que ces communautés autochtones se mobilisent pour faire entendre leurs voix. Hassenteufel (2010) présentait la dynamique de la mobilisation pour compléter la théorie de l'agenda-setting, en relevant que certains groupes prennent parfois la parole pour créer du mouvement – c'est-à-dire se faire entendre et prendre place dans les enjeux sociétaux – pour obtenir le soutien de l'opinion publique, et donc une certaine visibilité dans les médias. C'est notamment le cas avec les nombreux articles qui exposent le souhait de voir une enquête nationale se faire pour répondre à cette violence : « Femmes autochtones : le rapporteur de l'ONU presse le Canada d'enquêter sur les disparues » (Radio-Canada, 2014, Article 22), « Ghislain Picard, chef national intérimaire de l'Assemblée des Premières Nations, dénonce ce qu'il qualifie d'acharnement du gouvernement fédéral à ne pas donner suite à une commission

d'enquête » (Radio-Canada, 2014, Article 25), « des voix se multiplient pour réclamer la tenue d'une commission nationale d'enquête visant à faire la lumière sur ce tragique phénomène (Le Journal de Montréal, 2014, Article 28). Conscientes que leurs voix sont difficilement entendues au sein des médias, les communautés autochtones ont souvent organisé des rassemblements et des vigiles, permettant la production d'articles sur le sujet : « Vigile pour les femmes autochtones : 'on veut une enquête nationale' » (Le Soleil, 2015, Article 97), « L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador demande à son tour un plan national de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones » (Le Devoir, 2011, Article 7), « les proches et les amis de Kelly Morrisseau, assassinée le 10 décembre 2006, ont commémoré la mort de la jeune Autochtone, mardi soir, à Gatineau » (Radio-Canada, 2012, Article 160), « un an après le meurtre d'une jeune mère autochtone à Gatineau, les femmes autochtones demandent la fin de la violence dont elles sont victimes et dénoncent la lenteur de l'enquête sur la mort de Kelly Morrisseau (Radio-Canada, 2007, Article 157), « les femmes autochtones à travers le monde souffrent de manière disproportionnée de violence sexiste, mais elles soutiennent qu'un manque de données a permis aux gouvernements d'ignorer le problème » (Radio-Canada, 2012, Article 12), « ces victimes deviennent un vecteur de changement quand elles prennent la parole pour dénoncer » (La Presse, 2015, Article 30). On pourrait ici mobiliser ce concept d'Hassenteufel, qui propose de voir dans les mouvements de groupe – dans notre cas, les rassemblements et les réclamations quant à la tenue d'une commission d'enquête, le moyen d'attirer l'attention des décideurs politiques et de porter le problème exposé au centre de l'agenda médiatique. Partant du principe que les groupes qui se mobilisent – ici les femmes autochtones réclamant une enquête – sont conscients que la promotion médiatique d'un sujet est liée à l'intérêt de l'opinion publique (Hassenteufel, 2010), la médiatisation de leurs voix permet de mettre le problème sur le devant de la scène, et donc de la sphère politique (ibid.). Dans leur démarche, il s'agit de mettre en place une perspective autochtone sur les peuples autochtones (Giroux, 2008) et ainsi de se réapproprier leur histoire par la suite : « l'affirmation identitaire et la revalorisation des différentes cultures autochtones sont des incontournables pour renforcer le mieux-être et la sécurité des femmes autochtones » (Képek-Québec, p.141).

Tout au long de la lecture de nos corpus d'articles, il nous a été possible de percevoir l'évolution quant à cette prise de conscience des décideurs politiques : les problèmes de violence structurelle mis en avant par les groupes autochtones se sont vu médiatisés au fur et à mesure puis politisés par les acteurs politiques. Hassenteufel explique cette action par le *principe de politisation*, permettant aux acteurs politiques d'influencer également leur lectorat – c'est d'ailleurs le premier constat qu'on fait McCombs et Shaw lorsqu'ils ont théorisé l'agenda-setting. C'est en mettant sur le devant de la scène des solutions à un problème pointé du doigt par un groupe, ici les groupes autochtones réclamant à maintes reprises la mise en place d'une enquête nationale « Des témoins qui ne sont pas seuls à vouloir cette enquête. Au cours des dernières années, les organisations autochtones, inuites et métisses l'ont unanimement demandée » (Le Devoir, 2014, Article 19), « de nombreux groupes autochtones continuent de réclamer la tenue d'une enquête nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées » (Radio-Canada, 2014, Article 22), « le chef de la Première Nation Abitibiwinni David Kistabish a lui aussi pressé le premier ministre désigné Justin Trudeau de mettre en œuvre dès maintenant sa promesse d'instaurer une commission d'enquête publique sur les femmes autochtones disparues ou assassinées » (Métro, 2015, Article 51), que les acteurs politiques finissent par occuper l'agenda des médias. C'est notamment le cas lorsque l'on constate les nombreux débats au sein des articles entre le gouvernement conservateur de Stephen Harper et les partis de l'opposition, et la mise en avant d'une enquête nationale par le gouvernement de Justin Trudeau : « 'Ils (les autochtones, ndlr.) ont été victimes d'un gouvernement qui ne respectait ni leurs traditions, ni leurs atouts, ni leur gouvernance, ni leurs lois, qui a choisi de nier et miner leurs droits et leur dignité », a encore offert le premier ministre (J.Trudeau, ndlr.) dans un discours qui avait toutes les intonations d'un mea culpa » (Le Soleil, 2017, Article 40).

Bien qu'il soit nécessaire de comprendre les mécanismes de représentations médiatiques de ces femmes et d'être conscient que leur image dans les discours journalistiques répond à un cadre idéologique et à un contrat de communication médiatique visant un public large et entraînant une simplification des propos (Charaudeau, P., 2009), il est également important de comprendre comment ces

communautés réussissent à mettre en place une « publicisation du problème » (Hassenteufel, 2010).

Dans notre analyse, les discours médiatiques et journalistiques étudiés confirment cette tendance à ne pas prendre l'ampleur du problème d'un point de vue collectif mais seulement individuel, permettant ainsi de dessiner les contours d'une image biaisée de la situation sur les femmes autochtones du Québec et du Canada. Notre travail dans ce chapitre visait à comprendre comment cette image négative était entretenue par nos articles, et à quelles stratégies médiatiques leurs discours correspondaient. De ce fait, nous avons lu nos articles à la lumière des concepts de l'agenda-setting et du cadre médiatique. Cela nous a permis d'établir et de comprendre quelles étaient les tendances discursives dans le traitement du problème des femmes autochtones du Québec par les articles de presse écrite.

Enfin, les femmes autochtones étant aujourd'hui conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans l'effacement de cette discrimination, nous verrons, dans la conclusion, quelles stratégies elles mettent en place pour se faire entendre et être visibles comme femmes autochtones du Québec.

CONCLUSION

Ce travail de recherche visait à aborder la problématique des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada, d'un point de vue médiatique. Notre angle d'analyse cherchait à comprendre comment cette violence s'exprime, et de quelle manière elle rendue presque invisible.

Notre travail s'est inspiré des perspectives féministes de l'intersectionnalité, mais également des théories du discours, plus principalement celle de l'agenda-setting (McCombs, Shaw, 1989). Ces apports théoriques ont permis à notre recherche d'aborder la question des représentations médiatiques des femmes autochtones assassinées et disparues du Canada et du Québec, en imbriquant d'une part les notions de race, genre, statut social, colonialisme, etc., et, d'autre part, le rôle des discours médiatiques dans la construction d'une image négative de ces femmes, via l'expression d'un racisme systémique.

Il a été convenu de s'attarder sur les discours, axe peu explorés pour traiter de la question des femmes autochtones – on étudie notamment des chiffres et des taux de violence dans des rapports tels que *La victimisation chez les Autochtones du Canada*, 2014, Statistique Canada, ou *Les femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu opérationnel national*, 2014, GRC – et un élément révélateur de la dimension idéologique de notre société. Les discours médiatiques et journalistiques étant un point central de notre société actuelle, l'objectif de notre recherche a été de comprendre comment ils avaient et ont toujours un rôle majeur à jouer dans la production de certains schèmes de pensée. Nous nous sommes donc intéressés à la manière dont ils étaient produits et écrits, et comment est-ce qu'ils répondent à un cadre médiatique influencé par un ensemble d'acteurs et agents : les journalistes, les sources, les autorités gouvernementales et policières, les relations médias-sources, etc.

Notre premier objectif a été d'appliquer une perspective intersectionnelle au problème de violence dont sont victimes les femmes autochtones disparues et assassinées au Québec tel qu'il peut être examiné par le truchement des discours journalistiques et médiatiques (dans notre cas de recherche, ceux de la presse numérique

en libre accès). Cette perspective nous a notamment permis de garder un fil conducteur dans la compréhension des structures coloniales et patriarcales dont les femmes autochtones sont victimes depuis de longues années.

Avec les outils propres à cette perspective, il a été question de resituer les discours journalistiques et médiatiques dans leurs contextes, et de porter un œil critique sur les représentations médiatiques qu'ils font naître. Avec l'appui de la théorie de l'agenda-setting de McCombs et de Shaw, ainsi que les concepts propres au contrat médiatique, nous avons pu créer du lien entre le contexte social et politique de la violence envers les femmes autochtones du Canada et du Québec, et son exercice dans les médias. Notre but a donc été de proposer une analyse en rapport avec les structures que nous avons dégagées auparavant, qui sont celles d'une perspective intersectionnelle et systémique.

Nous nous sommes rendu compte que les discours journalistiques répondent souvent à des codes de production du contrat médiatique, permettant de passer sous silence les causes fondamentales de cette violence, et profitant à la mise en avant d'enjeux individuels et sortis de leurs contextes sociaux et politiques. Dans notre analyse, les discours tendent à mettre en avant certains acteurs tels que les autorités policières et gouvernementales, par la construction de leur propos et la place que ces acteurs détiennent au sein de la couverture médiatique.

De ce fait, puisque les discours se construisent et s'influencent via l'opinion publique et les acteurs politiques, ils sont nécessairement le reflet d'une certaine vision de la société actuelle, et la médiatisation de ces événements dépend de la prise de conscience collective ainsi que de la mobilisation de certains groupes sur un sujet. Il est important de souligner le rôle de chacun des acteurs dans la production de ces discours journalistiques et médiatiques, pour ne pas porter pour responsable une entité en particulier. Les acteurs s'influencent quotidiennement les uns envers les autres, et ce sont leurs intérêts simultanés qui permettent la médiatisation d'une violence considérée comme individuelle. Le traitement de la violence dans les articles de nos corpus témoigne de cette notion d'individualité, entretenant la non-contextualisation de cette violence envers les femmes autochtones et la perspective de crimes isolés. Il s'agit ici de repenser les discours à travers une perspective plus globale, qui laisserait un champ d'action à tous

les acteurs réclamant un changement d'opinion, pour espérer porter un discours et un message plus approprié à la situation qui vivent les femmes autochtones du Canada.

Comme vu auparavant, une analyse des discours nous permet de montrer que plusieurs stratégies médiatiques peuvent faire entendre une voix et la mettre sur le devant de la scène. Le principe de mobilisation et de politisation d'Hassenteufel (2010) permet notamment de comprendre comment les communautés autochtones peuvent être des agents impliqués dans leurs représentations médiatiques, en trouvant le moyen de s'exprimer. C'est en étant visible sur la scène sociale que les femmes autochtones le sont de plus en plus au sein de la sphère médiatique, et donc politique. Les centres d'amitiés autochtones tels que celui du Val-d'Or permettent notamment de mettre en place des projets de transformation sociale et identitaire (Lévesque, Kermoal, Salée, 2011), et de favoriser les relations entre l'État et les individus de ces centres, en octroyant un droit de paroles aux communautés et aux femmes autochtones. Directrice du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or depuis 1989, Édith Cloutier s'illustre aujourd'hui comme une figure importante de la défense des droits autochtones.

À la lumière de nos constats, il serait pertinent de s'intéresser plus précisément à la façon dont ces femmes perçoivent ces discours, et ce qu'elles en comprennent. Un travail futur sur la manière dont elles parlent d'elles-mêmes et déconstruisent ces situations dans lesquelles elles se retrouvent imbriquées permettraient de compléter notre sujet et d'y aborder une autre perspective. Il nous est cependant possible d'aborder un aperçu de ce que cette recherche représenterait, et des multiples solutions que les femmes autochtones mettent depuis longtemps en place pour lutter contre ces effets du colonialisme sur leurs communautés.

Concernées et conscientes de l'influence qu'elles peuvent avoir, les femmes autochtones luttent contre l'invisibilisation de leurs situations, par plusieurs moyens qui leur sont propres. Ayant une place particulière au sein de leurs communautés puisqu'elles sont celles qui détiennent la majorité des savoirs et des langues maternelles (Képek-Québec, 2019), c'est au travers de principes tels que l'éducation et le partage qu'elles trouvent le moyen de pérenniser leur culture.

L'oralité ayant une valeur importante dans la culture autochtone, nombreuses sont les femmes autochtones qui trouvent également le moyen de s'exprimer grâce aux productions artistiques qu'elles mettent en place. Que ce soit à la radio, à la télévision ou grâce au cinéma et la musique, elles racontent leurs histoires en communiquant à leur manière : *Je m'appelle Kahenttiosta* d'Alanis Obomsawin, *Cette rivière* d'Erika MacPherson et Katherena Vermette, *A la recherche de Dawn* de Christine Welsh ou *Ce silence qui tue* de Kim O'Bamsawin sont quelques-unes des œuvres cinématographiques réalisées par des femmes autochtones. Longtemps écartées du domaine politique, elles trouvent aujourd'hui dans l'art la possibilité de dénoncer, mais surtout de se faire entendre. Par l'art, les artistes autochtones rendent visibles les rapports coloniaux et la transformation sociale et symbolique qu'ils opèrent pour s'inscrire dans un processus de décolonisation et de réaffirmation identitaire (Sioui Durand, 2018).

Pour créer du dialogue entre autochtones et allochtones, plusieurs ouvrages ont vu le jour, entre plusieurs auteurs, sous formes de correspondances de l'un envers l'autre. Joséphine Bacon et José Acquelin s'écrivent sous forme de poésie dans *Nous sommes tous des sauvages* (2011) et l'ouvrage *Aimititau ! Parlons-nous !* (2008) réunit des correspondances entre des écrivains du Québec et des Premières Nations, pour donner de la voix à chacun et des points de vue différents à une situation pourtant collective, celle d'habiter sur la même terre et le même territoire.

Les femmes autochtones trouvent aussi le moyen de faire valoir leurs paroles au travers de groupes de solidarité de plus en plus nombreux. Proche de ce que l'on appelle l'intervention sociale féministe (1970), ces femmes cherchent à retrouver leur leadership communautaire, au travers une démarche collective et le partage du vécu de chacun :

- Proposer une sécurité ;
- Retrouver sa dignité ;
- Mettre en place l'autodétermination ;
- Se réapproprier le pouvoir d'agir ;
- Instaurer des rapports égalitaires ;

- Retrouver une solidarité ;
- Aider la justice sociale.

En plus des organisations à grande échelle telles que l'Association Femmes Autochtones du Canada (AFAC) et l'association des Femmes Autochtones du Québec (FAQ), les femmes autochtones du pays ont mis en place des multitudes d'associations répondant chacune aux besoins d'une collectivité dans une région donnée. On pense notamment au Centre d'Amitié Autochtone du Val-d'Or, qui fut d'une grande influence lors de la crise du Val-d'Or en 2015.

Elles ont un rôle de première ligne puisqu'elles se positionnent comme actrices du changement et premières décisionnaires des actions les concernant, permettant alors d'attirer l'attention sur la réalité qui est la leur. Elles ne défendent pas un système déjà installé, elles proposent dans leur démarche de trouver des solutions à une cohabitation saine entre leurs communautés et le peuple non-autochtone, créent un dialogue entre les espaces et suggèrent des alliances politiques et culturelles :

Ce qui guide Edith Cloutier (directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, ndlr.) et son équipe sur le long terme c'est l'espoir de participer au développement d'une communauté citoyenne autochtone urbaine se constituant peu à peu à travers les valeurs de l'holisme et de l'empowerment ainsi qu'autour d'un projet social visant autant à la réédification individuelle et collective qu'à l'établissement de nouveaux ponts avec la société allochtone (Journal Mobiles, 2015, Article 62).

Par la mise en place de ces associations et rassemblements, les femmes autochtones libèrent la parole de celles qui n'osent pas parler ou qui ne s'estiment pas légitimes, et la pérennité de ces organisations a permis de stabiliser et de créer un cadre rassurant auprès des femmes plus fragiles et vulnérables.

Les associations autochtones offrent actuellement une plus grande visibilité à ces femmes et ont inévitablement permis l'éveil d'une conscience collective dans le domaine public. Cependant, si ces initiatives ont aujourd'hui leurs voix qui sont entendues, c'est nécessairement parce que le débat sur la lutte des droits des femmes autochtones est

maintenant sur le devant de la scène depuis plusieurs années consécutives grâce à des mouvements sociaux et des commissions d'enquêtes (la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996, Idle No More en 2012, l'ENFADA en 2019). Il serait néanmoins intéressant de savoir si elles auront de l'écho dans les années à venir, et si leurs revendications prendront forme autrement qu'avec des mots, dans la mise en place de politiques durables et équitables.

S'il est une chose dont ces nations et ces femmes sont certaines, c'est que si le chemin est long, il ne se fera pas sans une action collective, celle des autochtones et des allochtones, pour que la violence cesse et que l'égalité reste, et que les histoires sociales de ces deux peuples se fassent de manière conjointes et parallèles.

Si le chemin vers la guérison semble encore long, force est de constater que les femmes autochtones prennent conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans ces changements et cette quête identitaire : Meko Ottawa propose dans son projet photographique *Résurgence* de mettre en scène l'invisibilité dont ces femmes autochtones sont victimes, Melissa Mollen Dupuis, féministe autochtone engagée œuvre à faire reconnaître la culture innue grâce à ses engagements sociaux et professionnels, et Michèle Rouleau, à la fois militante féministe autochtone et fondatrice de la société de productions Wabanok, a notamment produit le documentaire *Ce silence qui tue*, de Kim O'Bomsawin.

Le courant de pensée de la résurgence autochtone prône l'idée que l'État colonisateur ne peut pas être celui qui propose la décolonisation, et qu'il est de ce fait nécessaire que cela vienne des peuples autochtones eux-mêmes. C'est en renouant avec leur identité, leurs traditions et leurs cultures que les femmes autochtones trouveront l'espace nécessaire pour retrouver la place qu'elles ont vue s'effriter avec le temps.

Enfin, j'aimerais¹⁶ terminer ce mémoire de recherche par une réflexion qui m'est personnelle et qui m'est souvent apparue au cours de mes années d'études : je suis une femme blanche, européenne et non canadienne, et j'ai longtemps questionné ma légitimité à faire cette analyse, puisque je n'en avais aucune conscience jusqu'au jour où

¹⁶ Nous avons opté pour le « nous » personnel singulier dans ce mémoire, mais pour ce dernier paragraphe, nous le délaissions au profit du « je » pour exprimer notre voix subjective.

le sujet m'a été mis sous les yeux. Je crois que c'est cette prise de conscience qui m'a donné l'envie et l'énergie de comprendre les rouages d'un système dont je suis moi-même actrice, me permettant, et permettant j'espère à ceux et celles qui me lisent, de posséder maintenant des clés de compréhension pour mieux aborder les discours médiatiques et journalistiques, et les systèmes d'oppressions qui s'y opèrent.

BIBLIOGRAPHIE

Alfred, T. (2017). En finir avec le bon sauvage. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (18), 65–70.

Amnesty International (2004). *On a volé la vie de nos sœurs*. Ottawa : Amnesty International Canada.

Amnesty International (2014). *Violence against indigenous women and girls in Canada : a summary of Amnesty International's concerns and call to action*. Ottawa : Amnesty International Canada.

Assiniwi, B. (2016). *La saga des Béothuks*. Nomades, 520 pages.

Association des femmes autochtones du Canada (2008). Fiche. *Causes première de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation*. Repéré à <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Root-Causes-of-Violence-Against-Aboriginal-Women-FR.pdf>

Association des femmes autochtones du Canada (2010). *Ce que leurs histoires nous disent*. Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit. Repéré à http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/2010_NWAC_SIS_Report_FR.pdf

Arnaud, A. (2014). Féminisme autochtone militant : quel féminisme pour quelle militance ? *Nouvelles pratiques sociales*, 27 (1), 211-222. doi.org/10.7202/1033627ar

Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'oeuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20 (2), 61–90. <https://doi.org/10.7202/017606ar>

Baril, K. & Tourigny, M. (2015). Le cycle intergénérationnel de la victimisation sexuelle dans l'enfance : modèle explicatif base sur la théorie du trauma. *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 4(1), 28-63. doi:10.3917/cnmi.151.0028.

Benford, R. & Snow, D. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, 99(3), 217-255. doi:10.3917/pox.099.0217.

Ben Youssef, I. (2018). Grégory Derville (2017), Le pouvoir des médias, *Communication*, 35 (1). Repéré à <http://journals.openedition.org/communication/7473>

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225, (I), 70-88. doi:10.3917/dio.225.0070.

Boëtsch, G., Savarese, E. (1999). Le corps de l'Africaine. Érotisation et inversion. *Cahiers d'études africaines*, vol. 39(153), pp. 123-144.

Bopp, J., Bopp, M., Lane, P. (2003). La violence familiale chez les autochtones au Canada. Fondation autochtone de guérison. Ontario : Ottawa. Repéré à <http://www.fadg.ca/downloads/domestic-violence.pdf>

Bouchard, S. (2012). *Autochtones, L'autre Histoire*. Radio-Canada International. <https://www.rcinet.ca/autochtones-fr/category/histoire/>

Bouchard, S., Lévesque, M-C. (2018). *Le peuple rieur. Hommage à mes amis innus*. Québec : Lux Editions

Bousquet, M.-P. (2016). L'histoire scolaire des autochtones du Québec : un chantier à défricher. *Recherches amérindiennes au Québec*, 46 (2-3), 117–123. <https://doi.org/10.7202/1040440ar>

Boyce, J. (2014). La victimisation chez les Autochtones au Canada. *Le Quotidien*. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada. Récupéré le 13 novembre 2018 de <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160628/dg160628afra.pdf>

Braud, P. (2003). Violence symbolique et mal-être identitaire. *Raisons politiques*, n° 9(1), 33-47. doi:10.3917/rai.009.0033.

Bregman, D. (1989). La fonction d'agenda : une problématique en devenir. *Hermès, La Revue*, 4(1), 191-202. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1989-1-page-191.htm>.

Butler, J. (1990). *Gender Trouble*. Routledge Kegan & Paul.

Caron, J.-F. (2012). La plume autochtone / émergence d'une littérature. *Lettres québécoises*, (147), 12–15.

Chaniac, R. (1998). Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social, Patrick Charaudeau. *Langage et Société*, 85, pp. 95-102.

Chansonneuve, D. (2007). Comportements de dépendance chez les Autochtones au Canada, *Fondation autochtone de guérison*. Ontario : Ottawa. Repéré à <http://www.fadg.ca/downloads/addictive-behaviours.pdf>

Charaudeau, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. *Revue SEMEN 22, Énonciation et responsabilité dans les médias*. Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon. Repéré à <http://www.patrick-charaudeau.com/Discours-journalistique-et.html>

Charaudeau, P. (2009). Une éthique du discours médiatique est-elle possible ?. *Communication*, vol.27(2). Repéré à <http://www.patrick-charaudeau.com/Une-ethique-du-discours-mediatique,168.html>.

Charron, J. (1995). Les médias et les sources: Les limites du modèle de l'agenda-setting. *Hermès, La Revue*, 17-18(3), 73-92. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1995-3-page-73.htm>.

Clément, J. (2010). Une influence plutôt indirecte sur la politique. *Revue internationale et stratégique*, 78(2), 75-79. doi:10.3917/ris.078.0075.

Collins, P H. (2016). *La pensée féministe noire* (traduit par D. Lamoureux). Montréal : Les éditions du Remue-ménage, 479 p.

Commission ontarienne des droits de la personne. (2001). *Approche intersectionnelle de la discrimination : pour traiter les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur des motifs multiples*. Ontario : Ontario Human Rights Commission.

Corbeil, C. & Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. doi:10.7202/014784ar

Corbeil, C., & Marchand, I. (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*. Montréal, Québec : Université du Québec à Montréal.

Crenshaw, K. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39(2), 51-82. doi:10.3917/cdge.039.0051.

Croissant, V. & Touboul, A. (2009). Discours journalistique et parole ordinaire : analyse d'un rendez-vous manqué. *Communication & langages*, 159(1), 67-75. doi:10.4074/S0336150009001069

Cultures & Santé. (2019). *Féminisme en couleurs. Mouvements de femmes issues de minorités d'ici et ailleurs*. www.cultures-sante.be

Cumes, A. (2017). La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique. *Recherches féministes*, 30 (1), 47-59. <https://doi.org/10.7202/1040974ar>

Delâge, D. (2000). L'histoire des Premières Nations, approches et orientations. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53 (4), 521–527. <https://doi.org/10.7202/005383ar>

Derville, G. (1998). Le pouvoir des médias... selon les classiques de la « com ». *Les cahiers de médiologie*, 6(2), 130-135. <https://doi.org/10.3917/cdm.006.0130>

Derville, G. (2017). Chapitre 2. L'influence politique des médias au-delà de la propagande. Dans : , G. Derville, *Le pouvoir des médias* (pp. 41-85). FONTAINE, France: Presses universitaires de Grenoble.

Desbarats, C. (2000). Essai sur quelques éléments de l'écriture de l'histoire amérindienne. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53 (4), 491–520. <https://doi.org/10.7202/005388ar>

Desbiens, C., & Hirt, I. (2012). Les Autochtones au Canada : espaces et peuples en mutation. *L'information géographique*, vol. 76, (4), 29-46. doi:10.3917/lig.764.0029

Detellier, É. (2013). Compte rendu de [Dumont, Micheline, *Pas d'histoire les femmes ! Réflexions d'une historienne indignée* (Montréal, Éditions du remue-ménage, 2013), 223 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 67 (2), 227–230. <https://doi.org/10.7202/1027650ar>

Devineau, J. (2012). Autour du concept de fémicide/féminicide : entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot. *Problèmes d'Amérique latine*, 84(2), 77-91. doi:10.3917/pal.084.0077

Développement des radios et télévisions autochtones. (s. d.). Dans HabiloMédias, le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique. Repéré à <https://habilomedias.ca/littératie-numérique-et-éducation-aux-médias/enjeux-des-médias/diversité-et-médias/autochtones/développement-des-radios-et-télévisions-autochtones>

Dorlin, E. (2009). *La matrice de la race: Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*. Paris: La Découverte.

Dulong-Savignac, J. (2017). La parole résiliente des femmes autochtones. *Jeu*, (165), 31–35.

Dupuis, J. (2015). Abus de la SQ : les femmes autochtones brisent le silence. Dans E. Marchand, *Enquête*. Montréal : Radio-Canada.

Expression des autochtones dans les arts et médias. Dans HabiloMédias, le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique. Repéré à <https://habilomedias.ca/littératie-numérique-et-éducation-aux-médias/enjeux-des-médias/diversité-et-médias/autochtones/expression-des-autochtones-dans-les-arts-et-médias>

Fairclough, N. (1989). *Language and power*. London : Longman.

Flynn, C. (2010). *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale. Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes autochtones concernés par cette problématique*. [Mémoire de maîtrise, Université Laval].

Flynn, C., Damant, D., Bernard, J. & Lessard, G. (2016). Entre théorie de la paix et continuum de la violence : Réflexion autour du concept de la violence structurelle. *Canadian Social Work Review*, 33(1), 45–64. doi:10.7202/1037089ar

Fontaine, N. (2017). *Makinanetish*. Mémoire d'encrier.

Fontaine, N. (2019). *Shuni*. Mémoire d'encrier.

Gendarmerie royale du Canada (2014). Les femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu opérationnel national. Gendarmerie royale du Canada, Ottawa. Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/les-femmes-autochtones-disparues-et-assassinees-un-apercu-operationnel-national>

Gettler, B. (2016). Introduction : nouveaux regards sur l'histoire autochtone. *Recherches amérindiennes au Québec*, 46 (1), 3–5. <https://doi.org/10.7202/1038930ar>

Gettler, B. (2016). Les autochtones et l'histoire du Québec : au-delà du négationnisme et du récit « nationaliste-conservateur ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 46 (1), 7–18. <https://doi.org/10.7202/1038931ar>

Giroux, D. (2008). Éléments de pensée politique autochtone contemporaine. *Politique et Sociétés*, 27 (1), 29–53. <https://doi.org/10.7202/018046ar>

Goffman, E. (1977). La ritualisation de la féminité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14, pp.34-50.

Gouvernement du Canada. *Les premières nations au Canada*. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1307460755710/1536862806124>

Grabowski, J. (2000). L'historiographie des Amérindiens au Canada : quelques données et commentaires portant sur les directions de la recherche et sur les travaux en cours. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53 (4), 552–560. <https://doi.org/10.7202/005454ar>

Haig-Brown, C. (1988). *Resistance and Renewal Surviving the Indian Residential School*. Vancouver: Arsenal Pulp Press.

Harper, E & Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité: regards théoriques et usages en recherche et en interventions féministes: présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), 15-27. <https://doi.org/10.7202/1029259ar>

Haase-Dubosc, D. & Lal, M. (2006). De la postcolonie et des femmes : apports théoriques du postcolonialisme anglophone aux études féministes. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25(3), 32-55. doi:10.3917/nqf.253.0032.

Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, 157(1), 50-58. doi:10.3917/inso.157.0050.

Hawkes, D. (2001). Les peuples autochtones : autonomie et relations intergouvernementales. *Revue internationale des sciences sociales*, 167(1), 167-176. <https://doi.org/10.3917/riss.167.0167>

Herman, J. (1997). *Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence, from domestic abuse to political terror*. New York: Basic Books.

Ho, K. (2007). *Structural Violence as a Human Rights Violation*. Essex, Angleterre : Université de l'Essex.

Holmes, C. & Hunt, S. (2017). *Les collectivités autochtones et la violence familiale : changer la façon d'en parler*. Prince George, C-B. : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

hooks, b. (1981). *Ain't I a Woman : Black Women and Feminism*. Boston : South End Press.

Howard, A. (1989). *Prison of Grass : Canada from a Native Point of View*. Paperback.

Jacinthe Dion, Jennifer Hains, Amélie Ross & Delphine Collin-Vézina (2016). Pensionnats autochtones : impact intergénérationnel. *Enfances, Familles, Générations*, (25). <https://doi.org/10.7202/1039497ar>

Krais, B. (1999). Autour du livre de Pierre Bourdieu *La domination masculine*. *Travail, genre et sociétés*, 1(1), 214-221. doi:10.3917/tgs.001.0214.

Kapesh, A.A. (2019). *Eukuan nin matshi-manitu innushkueu/ Je suis une maudite sauvagesse*. Mémoire d'encrier.

Képek-Québec (2019). Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 2 : un rapport complémentaire. Volume 2.*

Lamoureux, S. (2019). Et si le cadrage médiatique provenait... de l'encadrement des journalistes ?. *Les cahiers du journalisme – Débats*, vol. 2(3), 35-40. Doi : 10.31188/CaJsm.2(3).2019.D035

Lamoureux, S. (2019). *Les médias et les journalistes, interprètes de la société.* Communiquer, 26, 105-109.

Landry, J-M. (2006). La violence symbolique chez Bourdieu. *Aspects Sociologiques*, 13 (1), 85-92.

Larocque, E. (2010). *When the Other is Me : Native Resistance Discourse, 1850-1990.* Winnipeg : University of Manitoba Press.

Larocque, E. (2007). « Métis and Feminist. Ethical Reflections on Feminism, Human Rights and Decolonization », dans Joyce Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism.* Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub : 53 :71.

Lemariier-Saulnier, C. (2016). Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique. *Canadian Journal of Communication*, 41, 65-73.

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S. & Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations*, (22), 1–26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>

Lévêque, S. (2013). Cadrage médiatique et production journalistique du genre. *Genre, sexualité & société*, Hors-série 2. doi : <https://doi.org/10.4000/gss.2624>

Macé, E. (2005). Les faits divers de « violence urbaine » : effets d'agenda et de cadrage journalistique. *Les cahiers du journalisme*, 14, 188-201.

McClintock, A. (2006). Race, classe, genre et sexualité : entre puissance d'agir et ambivalence coloniale. *Multitudes*, n° 26(3), 109-121. doi:10.3917/mult.026.0109.

McCombs, D. & Shaw, D. (1972). The agenda-setting function of mass media, *Public Opinion Quarterly*, 36 (2), 176-187.

Mccue. H.A. (2011). *Réserves*. L'Encyclopédie Canadienne.

Meyer, M., & Wodak, R. (2001). *Methods of critical discourse analysis*. London : Sage.

Monture, P. A. (2017). Les mots des femmes [*Women's Words*] : pouvoir, identité et souveraineté indigène. *Recherches féministes*, 30 (1), 15–27.
<https://doi.org/10.7202/1040972ar>

Mulot, S. (2017). Quand la race croise le genre : le fondement des sociétés antillaises, *Chemins critiques*, Vol 6, n°1 | 2017, 147-161. Repéré à <https://www.cheminscritiques.org/387>

Nations Unies (2003). Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Supplément n°38 (A/58/38)*. Nations Unies : New-York.

Peuples autochtones du Canada (s. d.). Dans *l'Encyclopédie Canadienne en ligne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peuples-autochtones>

Parent, G. (1990). Les médias : source de victimisation. *Criminologie*, 23(2), 47–71.
doi:10.7202/017294ar

Perreault, J. (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine. *Recherches féministes*, 28 (2), 33-52. doi.org/10.7202/1034174ar

Perreault, J. (2017). Femmes autochtones : la violence coloniale et ses avatars. *Relations*, (789), 19-21.

Perron, A-F. (2019). *Dossier juridique. Le droit et les femmes autochtones*.

Picard-Siouï, L-K. (2019). *Les visages de la terre*. Hannenorak.

Posca, J. (2018). Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les autochtones au Québec, *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*. Repéré à <https://iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-autochtones>.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2006). *Les Autochtones en milieu urbain : une identité revendiquée*.

Reisigl, M., & Wodak, R. (2009). *The Discourse-Historical Approach* (DHA). Dans R. Wodak, & M. Meyer (Eds.), *Methods for Critical Discourse Analysis* (p.88-121) 2nd ed. London : Sage.

Revillard, A. & de Verdalle, L. (2006). « Faire » le genre, la race et la classe: Introduction à la traduction de « Doing Difference ». *Terrains & travaux*, 10(1), 91-102. doi:10.3917/tt.010.0091.

Ricci, A. (2016). Bâtir une communauté citoyenne : le militantisme chez les femmes autochtones pendant les années 1960 à 1990. *Recherches amérindiennes au Québec*, 46 (1), 75-85. <https://doi.org/10.7202/1038936ar>

Russell E.H, D., & Radford, J. (1992). *Femicide : the politics of woman killing*. Buckingham, England : Open University Press.

Salingue, J. (2016). *Racisme(s) médiatique(s), racisme dans les medias*. <https://www.acrimed.org/Racisme-s-mediatique-s-racisme-dans-les-medias>

Scheper-Hugues, N., & Bourgois, P. (2004). *Introduction : Making sense of violence*. Dans N. Scheper-Hugues & P. Bourgois (Dir.), *Violence in war and peace: An anthology* (pp. 1-32). Malden, MA: Blackwell Publishing Ltd.

Scheufele, D.A. (2009). Agenda-Setting, Priming, and Framing Revisited : Another Look at Cognitive Effects of Political Communication. *Mass Communication & Society*, 3(2), 297-316. doi : 10.1207/S15327825MCS0323_07

Schirru, G. (2016). L'hégémonie de Gramsci entre la sphère politique et la sphère symbolique, *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128-2. Repéré à <http://journals.openedition.org/mefrim/2967>

Sepulchre, S. (2019). La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone, *French Journal For Media Research*. <https://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1769>

Sioui, G.E. (1989). *Pour une autohistoire amérindienne. Essai sur les fondements d'une morale sociale, préface de Bruce G. Trigger*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Statistique Canada (2011). Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Produit no 89-503 au catalogue de Statistiques Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/89-503-x2010001-fra.htm>

Statistique Canada (2016). Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, Femmes au Canada. Rapport fondé sur le sexe. Produit no 89-503 au catalogue de Statistiques Canada. Ottawa : P.Arriagada. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.htm>.

Statistique Canada (2017). L'homicide au Canada. Produit no 85-002 au catalogue de Statistiques Canada. Ottawa : Beattie, S., David, J-D., Roy, J. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54980-fra>

Tavernier, A. (2006). Patrick Charaudeau, Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours. *Études de communication*, 29, 181-184.

Teasdale, G. (2004). Compte rendu de [Jean-Jacques Simard, La Réduction. L'autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui, Sillery, Septentrion, 2003, 432 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 13 (1), 259–262. <https://doi.org/10.7202/1055028ar>

Tosel, A. (2005). La presse comme appareil d'hégémonie selon Gramsci, *Quaderni* (57), 55-71.

Vannotti, M. & Morier-Genoud, C. (2003). Violence domestique : une approche familiale et systémique. *Revue Médicale Suisse*. Volume 1, 23360.

van Dijk, T.A. (1993). *Elite discourse and racism*. Newbury Park, CA : SAGE Publications Inc.

van Dijk, T.A. (2008). *Discourse and power*. New York : Palgrave Macmillan.

van Leeuwen, T. (1993). *Genre and Field in Critical Discourse Analysis : A Synopsis*. *Discourse & Society* (p.193-223).

Vergès, F. (2017). « Toutes les féministes ne sont pas blanches ». *Le Portique*. 39-40. Repéré à <http://journals.openedition.org/leportique/2998>.

Vincent, S. (2010). Identité québécoise : l'angle mort : synthèse des textes de Rémi Savard publiés dans les journaux. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40 (1-2), 13–24. <https://doi.org/10.7202/1007491ar>

Wanta, W., Alkazemi, M. (2017). Agenda-Setting : History and Research Tradition. The International Encyclopedia of Media Effects. doi : 10.1002/9781118783764.wbieme0030

Walter, E. (2014). *Sœurs volées : Enquête sur un féminicide au Canada*. Montréal : Lux Editeur.

Weiss, G., Wodak, R. (2003). *Critical Discourse Analysis : Theory and Interdisciplinarity*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Weber, M. (1919). *Le Savant et le Politique*, trad. Par J. Freund, Paris, Plon, 1959.

Williams Crenshaw, K. (2010). *Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur*. Traduit par O.Bonis, in C.Verschuur (dir.), dans *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes* (p.133-154). Genève : L'Harmattan.

Wodak, R., & Fairclough, N. (1997). *Critical Discourse Analysis*. Dans T.A van Dijk (Ed.), *Discourse as Social Interaction* (p.258-284). London : Sage.

Wodak, R. (2009). *Critical discourse analysis : history, agenda, theory and methodology*. Dans R. Wodak, & M. Meyer (Eds.), *Methods for Critical Discourse Analysis* (p.1-33) 2nd ed. London : Sage.

Wodak, R. (2015). *The Politics of Fear. What Right-Wing Populist Discourses Mean*. London : Sage.

ANNEXE A – CORPUS GÉNÉRAL

No.	Date	Titre	Source	Auteur(s)
1.	14/06/2008	Les excuses du Canada aux autochtones : une enfilade de jeux de mots	Le Devoir	Thohahoken Michael Doxtater
2.	25/11/2008	En bref – Des disparitions inquiétantes	Le Devoir	La Presse canadienne
3.	18/03/2009	Femmes autochtones : une tragédie trop souvent silencieuse	La Presse	Isabelle Hachey
4.	18/03/2009	Les autochtones demandent que la police s’occupe aussi de leurs disparues	Le Devoir	Alexandre Shields
5.	09/08/2010	Affaire Pickton – Tout revoir	Le Devoir	Josée Boileau
6.	20/11/2010	A la recherche des femmes autochtones disparues	Le Devoir	Caroline Montpetit
7.	09/07/2011	Une violence oubliée	Le Devoir	Mélissa Guillemette
8.	08/11/2011	Des centaines de femmes autochtones tuées dans l’ombre	La Presse	Isabelle Hachey
9.	09/11/2011	Disparition de femmes autochtones : Kelley reconnaît des manquements	La Presse	Isabelle Hachey
10.	26/11/2011	Douze jours d’action pour contrer la violence faite aux femmes	Le Devoir	Caroline Montpetit
11.	02/05/2012	Plan Nord – Ou sont les femmes autochtones ?	Le Devoir	Aurélié Arnaud

12.	11/05/2012	Des femmes autochtones réclament plus de données sur la violence sexiste	Radio-Canada	Associated Press
13.	03/12/2012	Femmes autochtones disparues entre violence et silence	Le Journal des Alternatives	Arij Riahi
14.	22/01/2013	Un registre des femmes autochtones disparues ou tuées inutilisé par Ottawa	Radio-Canada	Radio-Canada
15.	02/05/2013	Femmes autochtones violentées : vite, des ressources adaptées !	Gazette des Femmes	Marie-Hélène Verville
16.	17/10/2013	Chronique : L'indignation sélective	La Presse	Marc Cassivi
17.	06/12/2013	Polytechnique : 24 ans après la tuerie	La Presse	La Presse Canadienne
18.	07/03/2014	Le rapport sur la violence aux femmes autochtones ne préconise pas d'enquête	La Presse	Lee-Anne Goodman
19.	12/03/2014	Comptent-elles vraiment ?	Le Devoir	Manon Cornellier
20.	01/05/2014	Un rapport détaillant plus de 1000 cas de femmes autochtones tuées ou disparues	Radio-Canada	Radio-Canada
21.	13/05/2014	Femmes autochtones : le rapporteur de l'ONU presse le Canada d'enquêter sur les disparues	Le Devoir	La Presse canadienne
22.	16/05/2014	Les femmes autochtones surreprésentées dans les cas d'homicides et de disparitions	Radio-Canada	Ralph-Bonet Sanon

23.	21/05/2014	Partenariat policier « fructueux » pour les femmes autochtones tuées et disparues	Radio-Canada	Radio-Canada
24.	21/08/2014	Femmes autochtones : Harper rejette la tenue d'une enquête nationale	La Presse	La Presse canadienne
25.	27/08/2014	Violence contre les femmes autochtones : Ottawa fait la sourde oreille	Radio-Canada	Radio-Canada
26.	28/08/2014	Femmes autochtones : Ottawa rappelé à la raison	Le Devoir	Marco Béclair-Cirino
27.	03/09/2014	Femmes autochtones : un éventail d'études viendrait contredire Stephen Harper	Radio-Canada	La Presse Canadienne
28.	13/12/2014	Le sort funeste de 1181 femmes autochtones	Le Journal de Montréal	Dominique La Haye
29.	07/10/2015	Une enquête serait superflue, maintient Harper	Le Devoir	Marie Vastel
30.	28/10/2015	Qu'est-ce que ça prend de plus ?	La Presse	Pascale Breton
31.	06/12/2015	Commémoration de la tuerie de Polytechnique : une lueur d'espoir	Canoe.ca	Camille Gaïor
32.	08/12/2015	Le Canada fera enquête sur le sort des femmes autochtones assassinées	RCI	Stéphane Parent
33.	14/12/2015	Sombre bilan de la violence dans les communautés autochtones, selon un rapport	L'actualité	Julien Arsenault

34.	15/12/2015	Sombre rapport sur les conditions de vie des femmes autochtones	La Presse	Gabrielle Duchaine
35.	23/01/2016	Une large enquête pour laver la « honte nationale »	Le Devoir	Isabelle Paré
36.	15/02/2016	« Bien plus que 1200 » femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada	Le Soleil	Kristy Kirkup
37.	29/06/2016	Femme et Autochtone, une combinaison dangereuse	Le Devoir	Philippe Orfali
38.	07/08/2016	Racisme blanc et machisme autochtone	Le Journal de Montréal	Lise Ravary
39.	16/11/2016	Du racisme policier systémique des policiers contre les Autochtones	Le Journal de Montréal	David Prince
40.	21/09/2017	Trudeau offre un mea culpa aux Autochtones à l'ONU	Le Soleil	Alexander Panetta
41.	27/11/2017	Luttons contre la violence systémique envers les femmes	La Presse	<i>Non précisé</i>
42.	30/11/2017	Enquête sur les femmes autochtones : plaidoyer contre la violence	Radio-Canada	Radio-Canada
43.	02/12/2017	Enquête sur les femmes autochtones : « L'Etat a failli à son devoir »	Le Devoir	Jessica Nadeau
44.	08/03/2018	Nahanni Fontaine, ou le double défi d'être femme et Autochtone en politique	Radio-Canada	Radio-Canada

45.	31/03/2018	Non à une prolongation de l'enquête sur les femmes autochtones, dit une coalition autochtone	Le Devoir	Marie Vastel
46.	27/04/2018	Violence contre les femmes autochtones : il faut agir, dit l'ONU	Radio-Canada	Radio-Canada
47.	05/06/2018	Michèle Audette pourrait quitter l'Enquête nationale sur les femmes autochtones	Le Droit	Mylène Crête
48.	06/06/2018	Consternation à la commission d'enquête sur les femmes autochtones	Le Devoir	Marie Vastel
49.	25/06/2018	Femmes autochtones disparues ou assassinées : la GRC présente ses excuses	Le Droit	Ryan McKenna
50.	11/10/2018	Pas d'obligation de consulter les groupes autochtones, tranche la Cour suprême	Métro	La Presse Canadienne

ANNEXE B – CORPUS SPÉCIFIQUES

Val d'Or

No.	Date	Titre	Source(s)	Auteur(s)
51.	23/10/2015	Autochtones agressées : une enquête réclamée	Métro	La Presse Canadienne
52.	23/10/2015	Femmes autochtones à Val-d'Or : autopsie d'une enquête	Radio-Canada	Non précisé
53.	24/10/2015	Electrochoc de Val d'Or à Québec	Le Devoir	Marco Fortier
54.	27/10/2015	Quelle justice pour Val d'Or ?	Le Délit	Chloé Francisco
55.	27/10/2015	Derrière la crise de Val-d'Or	Journal de Montréal	Josée Legeault
56.	27/10/2015	Il n'y a pas de crise à Val-d'Or, selon le DG de la SQ	La Presse	Magdaline Boutros
57.	28/10/2015	Le SPVM est chargé de l'enquête sur les allégations de sévices	Le Devoir	Non précisé
58.	28/10/2015	Un tissu social pour renforcer la parole des femmes autochtones	Le Soleil	Pierre Mouterde
59.	28/10/2015	Crise à Val-d'Or : « et si c'était une fabrication ? » dit André Arthur	Le Journal de Québec	Sophie Côté
60.	29/10/2015	Les autochtones auront droit de regard	Le Devoir	Robert Dutrisac
61.	04/11/2015	Femmes autochtones à Val d'Or – Philippe Couillard est incapable d'envisager globalement le problème (QS)	Presse Gauche	Aile Parlementaire de Québec Solidaire

62.	09/11/2015	Tout un tissu social pour renforcer la parole des femmes autochtones	Journal Mobiles	Pierre Mouterde
63.	09/11/2015	Val-d'Or : les chiffres d'une crise annoncée	L'actualité	Noémi Mercier
64.	06/01/2016	Crise à Val-d'Or : des Autochtones se disent encouragés par les changements	Huffpost	Par les informations de Francis Labbé
65.	19/10/2016	Femmes autochtones : les policiers de Val-d'Or condamnent la suspension de huit collègues	Radio Canada	Non précisé
66.	20/10/2016	41 policiers de Val-d'Or poursuivent Radio-Canada	La Presse	Martin Croteau
67.	21/10/2016	La FPJQ préoccupée par la poursuite des policiers de Val-d'Or	Heart Radio	Simon Daoust
68.	01/11/2016	Val-d'Or : pas d'accusation contre les policiers, confirme le DPCP	Le Droit	La Presse canadienne
69.	15/11/2016	Agressions sexuelles alléguées à Val-d'Or : pas d'accusation contre les policiers	Le Devoir	La Presse canadienne
70.	15/11/2016	L'absence d'accusation contre les policiers de la SQ divise Val-d'Or	Journal de Montréal	David Prince
71.	16/11/2016	Observatrice sur les enquêtes du SPVM à Val-d'Or : Une enquête « impartiale », mais « insuffisante », écrit Me Fannie Lafontaine	Huffpost	Patrick Bellerose
72.	16/11/2016	Les autochtones continuent de réclamer une enquête indépendante	Le Devoir	Marie-Michèle Sioui

73.	17/11/2016	Police, justice et autochtone : la réconciliation reste à faire	Le Devoir	Philippe Orfali
74.	17/11/2016	Personne n'aime les femmes autochtones	Le Délit	Ikram Mecheri
75.	17/11/2016	Crise à Val-d'Or : les dénonciatrices ont peur pour leur sécurité	Métro	Thomas Deshaies
76.	17/11/2016	Val-d'Or : les femmes autochtones amèrement déçues	La Presse	La Presse canadienne
77.	18/11/2016	Autochtones de Val-d'Or : brisées mais toujours solidaires	Le Devoir	Marie Michèle Sioui
78.	18/11/2016	Val-d'Or : la tension est palpable chez les femmes autochtones	Le Devoir	Marie Michèle Sioui
79.	18/11/2016	Pas d'accusations portées à Val-d'Or	Métro	La Presse Canadienne
80.	19/11/2016	Crimes sans châtement	Le Devoir	Marie-Michèle Sioui
81.	20/11/2016	Chronologie des événements	La Presse	Matthieu Perreault
82.	21/11/2016	Chronologie des moments-clés du dossier des femmes autochtones à Val d'Or	L'actualité	La Presse canadienne
83.	21/11/2016	Dossier des femmes autochtones à Val-d'Or : « ça ne fait aucun sens »	Le Nouvelliste	Audrey Tremblay
84.	22/11/2016	Val-d'Or : Couillard ne ferme pas la porte à une commission d'enquête provinciale	Le Journal de Québec	Marc-André Gagnon

85.	22/11/2016	L'affaire des femmes autochtones de Val-d'Or : le poids de l'histoire	Radio-Canada	Daniel Salée
86.	07/12/2016	Femmes autochtones : un appui des centres de femmes de l'A-T	Le Reflet	Non précisé
87.	11/12/2016	Rassemblement en soutien aux policiers de Val-d'Or	Radio-Canada	Non précisé
88.	15/12/2016	Femmes autochtones : pas d'enquête fédérale approfondie sur Val-d'Or	Huffpost	Non précisé
89.	21/12/2016	Femmes autochtones : une enquête qui dépasse les attentes	Heart Radio	Simon Daoust
90.	07/06/2018	Certaines femmes autochtones pourraient ne pas témoigner	Journal de Montréal	David Prince
91.	16/08/2018	Les enquêtes concernant les femmes autochtones de Val-d'Or sous la loupe de la commission Viens	Radio-Canada	Non précisé
92.	13/09/2018	Plainte d'un policier contre une Autochtone	Le Journal de Montréal	David Prince
93.	20/09/2018	Bracelets 144 : un obstacle aux bonnes relations entre policiers et Autochtones	Radio-Canada	Radio-Canada

Sindy Ruperthouse

No.	Date	Titre	Source(s)	Auteur(s)
94.	Non daté	T'es rendue où Cindy ?	Radio-Canada	Josée Dupuis et Emmanuel Marchand
95.	04/10/2015	Disparition de Sindy Ruperthouse : ses parents l'attendent depuis 17 mois	Radio-Canada	Non précisé
96.	31/10/2015	Abuse allegations in Val-d'Or stemmed from Sindy Ruperthouse disappearance	CBC	Alex Leduc
97.	02/11/2015	Vigile pour les femmes autochtones : « on veut une enquête nationale »	Le Soleil	Jean-Michel Genois Gagnon
98.	02/12/2015	Abus sexuels sur des femmes autochtones par la police : nous demandons la justice	La Riposte Socialiste	Jessica Cassell
99.	03/12/2015	Son conjoint a refusé trois fois de passer le détecteur de mensonges	TVA Nouvelles	Félix Séguin et David Prince
100.	03/12/2015	« C'était censé aller bien avec Sindy »	Le Journal de Québec	Félix Séguin et David Prince
101.	06/12/2015	La violence contre les femmes 26 ans après Polytechnique	Métro	Jeff Yates
102.	07/12/2015	« Elles avaient le droit de vivre »	Le Devoir	Marie-Michèle Sioui et Florence Sara G. Ferraris

103.	23/12/2015	Abitibi : 40000\$ pour élucider le meurtre d'une Algonquine	Le Journal de Montréal	David Prince
104.	24/12/2015	40000\$ en échange d'informations pouvant élucider le meurtre de Sindy Ruperthouse	Le Devoir	Florence Sara G. Ferraris
105.	12/04/2016	Sun Youth offers \$40,000 reward in Sindy Ruperthouse homicide	Montreal Gazette	Christopher Curtis
106.	10/05/2016	Accusé du meurtre de sa voisine	Le Journal de Montréal	David Prince
107.	10/05/2016	Meurtre à Val-d'Or : comparution de Lévis Landry	Médiat	François Munger
108.	06/06/2016	Disparition de Sindy Ruperthouse : le père de la femme autochtone disparue fait le point sur les recherches	Radio-Canada	Non précisé
109.	15/06/2016	Affaire Ruperthouse : les ossements trouvés d'origine animale	La Sentinelle	Dominic Chamberland
110.	04/08/2016	Femmes autochtones disparues et assassinées – « J'espère que ça va avancer », dit le père de Sindy Ruperthouse	Radio-Canada	Non précisé
111.	20/10/2016	Reportage à Val-d'Or : 41 policiers poursuivent Radio-Canada	La Presse	Martin Croteau
112.	10/11/2016	La disparition de Sindy, l'hiver de Johnny	Radio-Canada	Non précisé

113.	21/04/2017	Trois ans depuis la disparition de Sindy Ruperthouse	Heart Radio	François- Olivier Dénommé
114.	26/08/2017	La famille de Sindy Ruperthouse fouille un nouveau site	Radio- Canada	Non précisé
115.	11/09/2018	Le corps de sa voisine retrouvé dans son casier	TVA Nouvelles	David Prince

Maisy Odjick et Shannon Alexander

No.	Date	Titre	Source(s)	Auteur(s)
116.	23/04/2009	Maisy et Shannon manquent toujours à l'appel	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
117.	03/09/2009	Maisy et Shannon disparues depuis un an	Radio-Canada	Non précisé
118.	03/09/2009	Un an plus tard : où sont Shannon et Maisy ?	TVA Nouvelles	Non précisé
119.	05/10/2012	La flamme de l'espoir survit à l'indifférence	Le Droit	Philippe Orfali
120.	06/09/2013	Disparues depuis cinq longues années	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
121.	28/08/2014	La mère d'une disparue dénonce un manque de soutien	La Presse	Gabrielle Duchaine
122.	01/11/2014	Des Sœurs volées, mais pas oubliées	Le Droit	Valérie Lessard
123.	23/11/2014	Sœurs volées. Enquête sur un féminicide au Canada, d'Emmanuelle Walter	La Presse	Mario Cloutier
124.	26/11/2014	Mettre des visages sur des disparitions	Le Devoir	Caroline Montpetit
125.	29/12/2014	Disparues dans l'indifférence	Le Journal de Montréal	Camille Laurin-Desjardins
126.	11/02/2015	Femmes volées	La Presse	Rima Elkouri

127.	24/02/2015	Trois questions à la journaliste Emmanuelle Walter	Elle Québec	Danielle Laurin
128.	25/09/2015	Traite des femmes autochtones au Canada : un phénomène occulté	Gazette des femmes	Pascale Millot
129.	03/12/2015	La police fait appel au public pour retrouver deux ados	Le Journal de Québec	Valérie Gonthier
130.	04/12/2015	Maisy et Shannon, 7 ans plus tard	Radio-Canada	Non précisé
131.	13/11/2015	Review : In Stolen Sisters, Emmanuelle Walter brings a national crisis into the public conscience	The Globe and Mail	Carleigh Baker
132.	22/01/2016	Recherches à deux vitesses	Métro	Judith Lussier
133.	03/08/2016	L'Ouataouais se souvient de Kelly, Maisy et Shannon	Le Droit	Catherine Morasse
134.	18/11/2016	En mémoire de Maisy et Shannon	Le Droit	Charles-Antoine Gagnon
135.	28/03/2017	Des familles doutent de la valeur de l'enquête sur les femmes autochtones disparues	Radio-Canada	Non précisé
136.	19/07/2017	Recherches terminées pour retrouver deux ados autochtones disparues en 2008	L'Actualité	
137.	19/07/2017	Percée majeure pour la disparition de deux ados	Le Journal de Montréal	Valérie Gonthier

138.	19/07/2017	Nouvelles recherches pour retrouver des adolescentes québécoises disparues en 2008	Huffpost	La Presse canadienne
139.	19/07/2017	Adolescentes disparues en 2008 : de nouveaux indices relancent l'enquête	La Presse	Gabrielle Duchaine
140.	19/07/2017	Les deux Autochtones disparues en 200 n'ont pas été retrouvées à Maniwaki	Radio-Canada	Non précisé
141.	19/07/2017	De nouveaux indices relancent l'enquête	Le Droit	Daniel Leblanc
142.	20/07/2017	Recherches à Kitigan Zibi : toujours pas de trace des adolescentes	Heart Radio	Maxime Brindle
143.	20/07/2017	Disparitions de Maisy Odjick et Shannon Alexander : les recherches sont terminées	Le Journal de Montréal	Maxime Deland
144.	20/07/2017	The search for Shannon Alexander and Maisy Odjick	CBC	Sherry Aske
145.	30/05/2018	Adolescentes disparues depuis 2008 : toujours à la recherche de Maisy Odjick et Shannon Alexander	Le Journal de Montréal	Agence QMI
146.	05/09/2018	Disparition de Shannon Alexander et Maisy Odjick : la SQ veut faire avancer l'enquête 10 ans plus tard	Radio-Canada	Non précisé
147.	06/09/2018	L'espoir et la frustration persistent 10 ans après la disparition de Maisy Odjick et de Shannon Alexander	Radio-Canada	Non précisé

148.	06/09/2018	10 ans plus tard, toujours aucune trace de Maisy Odjick et Shannon Alexander	104.7	Mario Aubé
149.	06/09/2018	Où sont Maisy et Shannon ?	Jean Lacaille	Jean Lacaille
150.	Non daté	Des noms, des visages, des vies	Radio-Canada	Non précisé

Kelly Morriseau

No.	Date	Titre	Source(s)	Auteur(s)
151.	13/12/2006	La police n'a toujours pas de suspect	Radio-Canada	Non précisé
152.	15/12/2006	L'enquête progresse lentement	Radio-Canada	Non précisé
153.	16/05/2007	La police recherche un informateur	Radio-Canada	Non précisé
154.	07/06/2007	4000\$ pour un éventuel informateur	Radio-Canada	Non précisé
155.	18/09/2007	La police publiera un portrait-robot	Radio-Canada	Non précisé
156.	19/09/2007	La police publie un portrait-robot	Radio-Canada	Non précisé
157.	10/12/2007	Plaidoyer pour mettre fin à la violence	Radio-Canada	Non précisé
158.	21/12/2007	10 suspects dans la mire de la police	TVA Nouvelles	Non précisé
159.	26/06/2012	Meurtre de Kelly Morriseau : l'enquête se poursuit six ans plus tard	Radio-Canada	Non précisé
160.	27/06/2012	Une veillée à la bougie à la mémoire de Kelly Morriseau	Radio-Canada	Non précisé
161.	27/06/2012	Le meurtre de Kelly Morriseau à nouveau sous enquête	Le Droit	Samuel Blais-Gauthier

162.	27/06/2012	Le Québec, l'Ontario et l'Alberta s'intéressent au présumé meurtrier Shawn Lamb	Huffpost	Radio-Canada
163.	10/12/2012	Sixième anniversaire de la mort de Kelly Morrissette à Gatineau : l'enquête se poursuit	Radio-Canada	Non précisé
164.	07/02/2013	Meurtres de prostituées : la police d'Ottawa reverra ses dossiers non résolus	Huffpost	RCQC
165.	07/02/2013	Affaire Morrissette : Leduc est une priorité pour la police	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
166.	07/02/2013	Meurtres de prostituées : la police d'Ottawa reverra ses dossiers non résolus	Radio-Canada	Non précisé
167.	10/12/2013	Meurtre de Kelly Morrissette : la police de Gatineau attend les résultats d'un test d'ADN	Radio-Canada	Non précisé
168.	10/12/2013	Gatineau cops probe link to unsolved murder of Kelly Morrissette	Ottawa Sun	Danielle Bell
169.	10/12/2013	Affaire Morrissette : Marc Leduc toujours dans le collimateur de la police	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
170.	10/12/2014	Meurtre de Kelly Morrissette : les policiers refusent d'abdiquer	Radio-Canada	Non précisé
171.	15/05/2015	Des histoires qui marquent	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
172.	07/12/2016	La police de Gatineau garde espoir de trouver le coupable même après 10 ans	TVA Nouvelles	Maxime Deland

173.	07/12/2016	Meurtre de Kelly Morrissette : pas une seule scène de crime	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
174.	07/12/2016	De nouveaux éléments dans l'enquête sur le meurtre de Kelly Morrissette	Radio-Canada	Non précisé
175.	07/12/2016	Meurtre de Kelly Morrissette : la police de Gatineau garde espoir de trouver le coupable même après 10 ans	Le Journal de Montréal	Maxime Deland
176.	07/12/2016	Gatineau Police appeal for new leads in decade murder	CTV News	Joanne Schnurr
177.	07/12/2016	10 ans après le meurtre de Kelly Morrissette à Gatineau	Heart Radio	Krystel Dubé
178.	07/12/2016	Morrissette s'est débattue « avec vigueur »	Le Droit	Louis-Denis Ebacher
179.	07/12/2016	Du nouveau dans l'enquête sur le meurtre de Kelly Morrissette	Radio-Canada	Non précisé
180.	08/12/2016	Meurtre de Kelly Morrissette l'appel des policiers de Gatineau est entendu	Radio-Canada	Non précisé